

# *futuribles*

analyse et prospective

Europe : le poids de l'histoire

---

Les valeurs des Français

---

L'indemnisation du chômage

---

*L'apartheid* urbain

---

# futuribles

analyse et prospective

REVUE MENSUELLE

55, rue de Varenne

75341 Paris cedex 07 - France

• Tél : 33 (0)1 53 63 37 70

• Fax : 33 (0)1 42 22 65 54

• E-mail : [revue@futuribles.com](mailto:revue@futuribles.com)

[www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

• Minitel : 3615 SJ\*FUTURIBLES

Comité d'orientation :

ISMAÏL S. ABDALLA, MICHEL ALBERT, SERGE ANTOINE,  
GÖRAN BACKSTRAND, MICHEL CROZIER, CLARE  
DEGENHARDT, FRANÇOIS ECK, MAHDI ELMANDJRA, EMILIO  
FONTELA, MICHEL GODET, HAROLD A. LINSTONE, EDMOND  
LISLE, DANIEL MALKIN, ELEONORA MASINI, HENRI  
MENDRAS, AMÉLIE D'OUTREMONT, PIERRE PIGANOL, JEAN  
SAINT-GEOURS, MICHEL SALOMON, PHILIPPE DE SEYNES,  
ALVIN TOFFLER, GEORGES VEDEL.

Comité de rédaction :

ANNE DE BEER, PIERRE BONNAURE, JEAN-YVES BOULIN,  
BERNARD CAZES, GILBERT CETTE, MICHEL DRANCOURT,  
CHARLES DU GRANUT, ELVIRE LETOURNEUR-FABRY, ALAIN  
MICHEL, NICOLE MORGAN, ALAIN PARANT, ANDRÉ-YVES  
PORTNOFF, JEAN-JACQUES SALOMON,  
JACQUES THEYS.

Directeur - Rédacteur en chef :

HUGUES DE JOUVENEL

Rédaction :

CHANTAL BARTHOLIN, STÉPHANIE DEBRUYNE

Documentaliste :

CÉLINE LAISNEY

Assistante :

ANNIE PALMANTIER

Secrétaire générale :

CORINNE ROËLS

Abonnements-diffusion :

CORINNE ROËLS, FABRICE COLIN

|        |                     |                  |
|--------|---------------------|------------------|
| 1 an : | France              | 690 F - 105,19 € |
|        | Autres pays/DOM TOM | 740 F - 112,81 € |
|        | Par avion           | 820 F - 125,01 € |
|        | Étudiants           | 480 F - 73,18 €  |

Joindre la copie de la carte d'étudiant

|             |                         |                              |
|-------------|-------------------------|------------------------------|
| Le numéro : | France                  | 78 F (port inclus) - 11,89 € |
|             | Autres pays/<br>DOM TOM | 83 F (port inclus) - 12,65 € |

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de *Futuribles*. Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© *futuribles* Sarl 2000

Publiée avec le concours du Centre National du Livre  
commission paritaire n° 56798 - issn 0337 307 X

Bialec s.a.

9, avenue du général-leclerc, 54000 Nancy

dépôt légal n° 51582 - MAI 2000

Principale revue de prospective en langue française à caractère réellement interdisciplinaire, *Futuribles* analyse chaque mois ce qui peut advenir (les futurs possibles) et ce qui peut être fait (les politiques et les stratégies) vis-à-vis des grands défis du futur.

## Au sommaire des derniers numéros

### n° 249

- *Le « foresight » britannique*
- *Le procès Microsoft*
- *La vie quotidienne au XXI<sup>e</sup> siècle, vue de 1910*

### n° 250

- *L'éducation au XXI<sup>e</sup> siècle*
- *L'impact du vieillissement démographique*
- *La réforme des retraites*

### n° 251

- *Les Balkans, défi européen*
- *Choix technologiques et impacts environnementaux*
- *Tempêtes : les enseignements*

### n° 252

- *Retraites : l'avenir en suspens*
- *Le déclin de la Russie ?*
- *L'éducation au futur*

Les articles de la revue *Futuribles* sont indexés dans Public Affairs Information Service (PAIS) Bulletin, ABC POL SCI : A Bibliography of Contents : Political Science and Government, CAB Abstracts, World Agricultural Economics and Rural Sociology Abstracts, Références, Généralis, Delphes, Delphine.

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite (article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle - CPI) et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Code de la Propriété Intellectuelle, article L. 122-5). Toutefois, l'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie (photocopie, télécopie, copie papier réalisée par imprimante) peut être obtenue auprès du Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) - 20, rue des Grands-Augustins - 75006 PARIS.

# futuribles

MAI 2000 - NUMÉRO 253

- Retrouver le temps** 3  
*Hugues de Jouvenel*
- L'évolution des valeurs des Français** 5  
*Pierre Bréchon, Jean-François Tchernia*
- L'indemnisation du chômage : un système à réformer ?** 21  
*Chantal Euzéby*
- Prospective : une approche cognitive** 37  
*À propos de l'ouvrage de Philippe Gabilliet,*  
**Savoir anticiper. Les outils pour maîtriser son futur**  
*Michel Godet*
- Prospective européenne : leçons d'histoire** 45  
*À propos de l'ouvrage de Pierre Béhar,*  
**Vestiges d'empires. La décomposition de l'Europe centrale et balkanique**  
*Interview de Pierre Béhar par Bernard Cazes*

- Bonnes feuilles**
- Vers l'apartheid urbain ?** 61  
*Jérôme Bindé*

## Actualités prospectives 69

*L'horloge du millénaire / Espoirs et craintes des Italiens / Les relations universités-entreprises aux États-Unis / Les nouveaux cartels / L'ASEAN et ses « fondamentaux sous-jacents » / Où fait-il bon vivre ? / Pays-Bas : loi sur l'adaptation du temps de travail / L'enjeu des biotechnologies.*

## Bibliographie

- Analyses critiques** 81

*J. Marguin. Méthodes de prospective de défense aux États-Unis et en Grande-Bretagne / G. Aznar. La Fin des années chômage. La stratégie de l'emploi pluriel / J. Rovin. Mémoires d'un Français qui se souvient avoir été allemand / B. Lussato. La Troisième Révolution / F. Bloch-Lainé. Faire société. Les associations au cœur du social.*

- Comptes rendus** 91

- Abstracts** 94

## Abonnement - Commande

Tél 33 (0)1 53 63 37 71 - Fax 33 (0)1 42 22 65 54  
www.futuribles.com - e-mail : revue@futuribles.com

www.futuribles.com - e-mail : revue@futuribles.com

| Je m'abonne à la revue <i>Futuribles</i> |                                                                       |                                                                       |                                                                       |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
|                                          | France                                                                | Autres pays<br>DOM TOM                                                | Par avion                                                             |
| 1 an/11 numéros                          | <input type="checkbox"/> 690 F<br><input type="checkbox"/> 105,19 €   | <input type="checkbox"/> 740 F<br><input type="checkbox"/> 112,81 €   | <input type="checkbox"/> 820 F<br><input type="checkbox"/> 125,01 €   |
| 2 ans/22 numéros                         | <input type="checkbox"/> 1 180 F<br><input type="checkbox"/> 179,89 € | <input type="checkbox"/> 1 280 F<br><input type="checkbox"/> 195,13 € | <input type="checkbox"/> 1 440 F<br><input type="checkbox"/> 219,53 € |
| Étudiants, 1 an                          | <input type="checkbox"/> 480 F<br><input type="checkbox"/> 73,18 €    | <input type="checkbox"/> 530 F<br><input type="checkbox"/> 80,80 €    | Joindre la photocopie de<br>votre carte d'étudiant.                   |

Autres pays  
DOM TOM

Par avion

☐ 690 F  
☐ 105,19 €

740 F  
112,81 €

☐ 820 F  
☐ 125,01 €

1 180 F  
179,89 €

☐ 1 280 F

☐ 195,13 €

☐ 1 440 F  
☐ 219,53 €

☐ 480 F

☐ 73,18 €

☐ 530 F  
☐ 80,80 €

Joindre la photocopie de  
votre carte d'étudiant.

**Je commande les numéros suivants de Futuribles**

☐ n° 247 - 75 F/11,43 €      ☐ n° 248 - 75 F/11,43 €      ☐ n° 249 - 78 F/11,89 €

☐ n° 250 - 78 F/11,89 €      ☐ n° 251 - 78 F/11,89 €      ☐ n° 252 - 78 F/11,89 €

☐ autre(s) .....

*France : port inclus dans le prix. - Autres pays/DOM TOM : 5 F/0,76 € en plus par revue.*

☐ n° 249 - 78 F/11,89 €

□ n° 252 - 78 F/11,89 €

☐ autre(s) .....

France : port inclus dans le prix. - Autres pays/DOM TOM : 5 F/0,76 € en plus par revue.

**Voici mes coordonnées :**

|                                      |                          |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Nom                                  |                          |
| Société                              | N° de TVA                |
| Adresse                              |                          |
| Code Postal                          | Ville                    |
| Pays                                 | Tél                      |
| Secteur d'activité (code NAF ou APE) | Effectif d'établissement |

N° de TVA

Code Postal

Ville

Pays

Tél

Secteur d'activité (code NAF ou APE)

Effectif d'établissement

**Je règle \_\_\_\_\_ Francs/euros par**

☐ Chèque à l'ordre de Futuribles SARL

☐ Virement 30066 - 00041- 06511680408 - 74 CIC D PARIS BAC

☐ Visa    ☐ American Express N° [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Exp. fin [ ] [ ] [ ] [ ]

☐ Sur facture

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Loi du 6/1/1978 : droit d'accès et de rectification à Futuribles  
55, rue de Varenne - F-75007 Paris. Sauf refus de votre part,  
ces informations pourront être utilisées par des tiers.

Offre valable jusqu'au 31/12/2000  
N° TVA : FR 55 340541762

☐ Chèque à l'ordre de Futuribles SARL

☐ Virement 30066 - 00041- 06511680408 - 74 CIC D PARIS BAC

☐ Visa ☐ American Express N°                 Exp. fin

☐ Sur facture

Date :

Signature :

Loi du 6/1/1978 : droit d'accès et de rectification à Futuribles  
55, rue de Varenne - F-75007 Paris. Sauf refus de votre part,  
ces informations pourront être utilisées par des tiers.

Offre valable jusqu'au 31/12/2000  
N° TVA : FR 55 340541762

## RETROUVER LE TEMPS

On se plaît à affirmer que le changement s'accélère, que nous vivons une époque extraordinaire — toutes les générations n'ont-elles pas eu ce même sentiment ? — marquée par un progrès scientifique et technologique sans précédent, notamment celui des technologies de l'information et de la communication qui aboliraient dimension du temps et de l'espace, ces notions qu'on estimait essentiel d'inculquer aux enfants dès leur plus jeune âge.

Nous observons — je ne crois pas qu'il s'agisse d'un leurre — que le temps se raccourcit, perd de son épaisseur : le temps des transports des hommes et des objets, c'est évident ; celui de l'information, des signes, des symboles, de la monnaie, de toutes ces choses aujourd'hui dématérialisées, c'est encore plus patent. Le temps de renouvellement des techniques dont la puissance ne cesse de croître et comporte un corollaire logique, la civilisation de l'éphémère.

Inutile de s'étendre sur le culte aujourd'hui porté à la vitesse, au juste-à-temps, sur les effets plus ou moins pernicieux de l'urgence, sauf peut-être pour s'interroger sur le sens de cette fuite en avant et sur la capacité des hommes à s'adapter à des rythmes de plus en plus intenses. A fortiori, sur leur capacité à digérer, comprendre, maîtriser des changements qui pourtant soulèvent des problèmes humains, éthiques, philoso-

phiques, qui exigent une réflexion profonde y compris sur le sens même de la vie.

« Science sans conscience n'est que ruine de l'âme. » Mais l'une et l'autre n'évoluent point au même pas et, hormis le fait que cette question fort ancienne revêt aujourd'hui une acuité encore plus grande, elle pose plus fondamentalement encore le problème de l'articulation des temporalités fort diverses de facteurs intimement liés : par exemple, le temps de travail, qui suit celui des techniques, devient de plus en plus dense à mesure que les flux sont tendus et, en même temps, s'allonge, dès lors que la sphère professionnelle, avec les ordinateurs portables, les téléphones mobiles et autres nomades, envahit la vie privée...

Les temps s'interpénètrent : ubiquité, simultanéité... tout va plus vite et le changement est érigé en religion avec le risque, incidemment, que, nous agitant en tous sens, nous perdions de vue la finalité de nos actions — que leur dispersion nuise à leur véritable efficacité — ; que la cohérence, le sens, et donc la raison d'être, s'évanouissent dans le néant.

Mais, sans même évoquer la philosophie de tout cela, nous sommes confrontés — et le prospectiviste plus que tout autre — à un problème d'harmonie

générale sans doute de plus en plus difficile à assurer à mesure que s'entrechoquent des logiques différentes et des phénomènes qui n'évoluent pas au même rythme. On insiste volontiers sur ce qui change et sur l'accélération même du changement. En revanche, on omet trop souvent les invariants, les facteurs de permanence et ceux qui évoluent à un rythme plus lent. Pire, on confond parfois les uns avec les autres.

Lisez l'article de Pierre Bréchon et Jean-François Tchernia, qui rend compte d'une enquête sur l'évolution des valeurs des Français sur une période de 20 ans. S'ils observent en quelques domaines des changements « rapides » n'ayant cependant rien à voir avec la vitesse du changement technique, ils soulignent surtout combien les valeurs évoluent lentement, voire cheminent sur des trajectoires faisant preuve d'une grande permanence.

Certes, les comportements humains ne sont pas exclusivement commandés par les valeurs. Ils sont le fruit d'un compromis permanent entre, d'une part, celles-ci et les aspirations qui en résultent et, de l'autre, les opportunités et les contraintes que la société offre ou oppose aux individus. Il n'existe pas un univers des valeurs — a fortiori, des modes de vie — totalement déconnecté de la période particulière durant laquelle vivent les individus. Mais ceux-là ne sont pas non plus le produit exclusif des circonstances propres à une période.

Quand cependant Michel Godet écrit que l'homme est « le grand invariant de l'histoire », qu'il semble conserver, au cours du temps, des « similitudes de comportement » qui le conduisent, placé dans des situations comparables, à « réagir de manière quasi identique,

et donc prévisible », sans doute exagère-t-il, mais il soulève une vraie question. Ainsi serait-il intéressant, par exemple, de mieux comprendre comment s'est amorcée et développée cette tendance multiséculaire vers l'individualisme, en quoi et comment l'essor des NTIC peut renforcer cette évolution ou la contrarier.

Lisez l'interview de Pierre Béhar sur le processus de décomposition de l'Europe centrale et balkanique et, au-delà, sur la dynamique européenne et le poids des décisions humaines suivant qu'elles ignorent ou s'instruisent des leçons de l'histoire à très long terme. Pourquoi la Tchécoslovaquie s'est défaits pacifiquement, presque naturellement ; pourquoi la Yougoslavie s'est décomposée de manière sanglante ? « Plus notre société nie l'histoire, plus elle est sous son emprise » affirme notre historien des civilisations qui, en définitive, soulève l'éternelle question du déterminisme historique par opposition aux libertés humaines, à notre pouvoir et à notre volonté d'imposer des solutions qui apparaissent parfois contre nature.

Évitons les extrêmes généralement excessivement réducteurs. Les hommes ne sont ni totalement libres ni totalement contraints, et les progrès qu'ils accomplissent dans le domaine des sciences, ils peuvent les accomplir également dans le domaine humain. Cela prend peut-être plus de temps et exige plus d'efforts, mais sans doute confère du sens à l'aventure humaine qui, quoi qu'on en dise, ne se répète jamais de façon strictement identique. Oui, le passé est riche d'enseignements qu'on aurait tort d'ignorer, il nous lègue des tendances plus ou moins lourdes ; mais l'avenir n'est pas pour autant joué d'avance.

Hugues de Jouvenel

# L'évolution des valeurs des Français

À la fin des années 1970, un groupe de chercheurs en sciences sociales a mis en place un dispositif d'étude sur les systèmes de valeurs des Européens qui a permis de réaliser, auprès d'échantillons représentatifs de la population de chaque pays, trois enquêtes approfondies menées à peu près à 10 ans d'intervalle, à partir de questionnaires pour l'essentiel identiques. Un numéro spécial de la revue *Futuribles* (numéro 200, juillet-août 1995) a été consacré aux tendances qui se dégagent des enquêtes conduites en 1981 et 1990 en Europe. En attendant la publication d'un nouveau numéro spécial sur l'Europe entière intégrant les enseignements de la dernière enquête réalisée en 1999, les principaux résultats pour la France sont ici pour la première fois brièvement présentés.

Dans une première partie, Pierre Bréchon et Jean-François Tchernia rendent compte des tendances observées sur 20 ans (1981, 1990 et 1999) au travers d'une analyse par cohortes (générations). Ils distinguent trois domaines :

- celui afférent aux valeurs qui semblent marquées par une grande stabilité : ainsi en est-il de la volonté des Français de s'affranchir des grands principes intangibles, malgré un certain intérêt curieusement maintenu pour le mariage ;
- celui où l'on observe des changements rapides : ainsi de la tolérance croissante vis-à-vis de l'homosexualité, de l'intransigeance à l'égard des extrémismes de droite et de l'essor de la sécularisation ;
- enfin celui où les valeurs évoluent plus lentement. Trois tendances sont ici essentiellement relevées : d'abord le fait que les Français sont de plus en plus critiques vis-à-vis de la société mais de plus en plus nombreux à se déclarer heureux. Ensuite, le fait que la participation politique dite conventionnelle (participation électorale) baisse mais que les nouvelles formes de participation directe augmentent. Enfin, corollaire du déclin des grands principes, les Français

---

1. Professeur de science politique à l'Institut d'études politiques (IEP) de Grenoble, et chercheur au Centre d'informatisation des données sociopolitiques (CIDSP).

2. Directeur de Tchernia Études Conseil.

se révèlent très attachés à la liberté des choix individuels mais estiment que le maintien de l'ordre collectif est important.

Dans une seconde partie, les auteurs s'efforcent d'expliquer quels sont les processus qui président à la permanence et à l'évolution des valeurs, d'explorer quels enseignements l'on peut tirer des évolutions observées pour l'avenir. Plutôt que de se référer à la distinction classique entre effets d'âge, de génération et de période, ils distinguent les cycles naturels (recouvrant le cycle biologique, le cycle de vie et le cycle générationnel), les mouvements structurels (fortement induits par les changements de société) et les événements historiques (classés en deux catégories suivant la pérennité de leurs impacts).

Ils proposent ainsi quelques clés pour mieux appréhender quelles sont les variables les plus motrices au regard du changement (ou de la permanence) des valeurs et jettent de ce fait les bases d'une prospective des valeurs éminemment utile.

H.J.

Quels sont les éléments de permanence et de changement des sociétés européennes ? Pour aborder cette question, à la fin des années 1970, un groupe de chercheurs en sciences sociales décidait d'entreprendre une vaste étude sur les systèmes de valeurs des Européens. Ce choix était inspiré par l'idée que les valeurs constituent le cœur des systèmes de préférence des individus : elles orientent fortement leurs opinions et leurs comportements. Acquisées lentement au cours de la socialisation, elles évoluent aussi lentement. Connaître les valeurs dominantes d'une société, c'est se donner la possibilité d'évaluer ce qui en fait la stabilité, et aussi de repérer ce qui peut la faire évoluer.

Dès son lancement, en 1981, l'enquête fut réalisée avec un questionnaire très détaillé (environ une heure d'entretien en face-à-face) dans une dizaine de pays européens<sup>3</sup>. Cette dimension européenne n'était pas un effet d'opportunité à une époque où l'Europe économique et politique se construisait. Elle devait permettre d'identifier le fond commun culturel qui traverse les pays européens. Cette culture s'enracine notamment dans une matrice chrétienne qui déborde les contextes nationaux<sup>4</sup>. Dans ses développements ultérieurs, l'enquête fut reproduite dans d'autres régions du monde, ce qui permet d'évaluer en quoi les valeurs européennes se distinguent de celles des autres cultures dans le monde<sup>5</sup>.

3. STOETZEL Jean. *Les Valeurs du temps présent : une enquête européenne*. Paris : PUF (coll. Sociologies), 1983.

4. MORIN Edgar. *Penser l'Europe*. Paris : Gallimard (coll. Folio), 1992.

5. INGLEHART Ronald F. « Choc des civilisations ou modernisation culturelle du monde ? ». *Le Débat*, n° 105, mai-août 1999, pp. 23-54.

Les valeurs sont approchées en interrogeant un échantillon représentatif de la population adulte des pays participant à l'enquête. Cette méthodologie, admise classiquement pour les sondages d'opinion, pose ici un problème particulier. En effet, les valeurs des personnes interrogées sont difficiles à identifier car elles correspondent à des attitudes profondes, rarement à portée directe du chercheur. Il faut les approcher en posant des questions appropriées et en recueillant des informations susceptibles d'être interprétées en termes de valeurs. Ainsi, la recherche sur les valeurs est produite par inférence<sup>6</sup>, ce qui conduit à construire le questionnaire autour d'indicateurs dont la qualité informative a été éprouvée. Cette technique des indicateurs, fréquente dans toutes les enquêtes d'opinion, est ici impérative : pour évaluer, par exemple, les convictions religieuses d'une personne, il sera nécessaire d'avoir non seulement des indications sur son appartenance religieuse et sa fréquentation des offices, mais surtout sur les différentes croyances auxquelles elle adhère.

L'étude nécessitait en réalité que soient mobilisées des connaissances sur l'analyse sociale et les méthodes de mesure les plus adaptées dans des domaines aussi divers que la religion, le travail, la famille, la politique ou les relations sociales, et dans des pays d'Europe différents<sup>7</sup>. Cette connaissance quasi encyclopédique ne pouvait reposer sur une seule personne. Dès l'origine, l'enquête Valeurs est le fruit d'un travail de groupe, composé de chercheurs de différentes disciplines et de différents pays.

Mais ce qui fait l'originalité la plus profonde de cette enquête, c'est son intention de restituer l'unité des valeurs de la personne. Au lieu de se contenter d'être une étude de plus sur les convictions religieuses ou sur les attitudes à l'égard de la famille ou encore sur les orientations politiques, l'enquête Valeurs cherche à restituer pour chaque personne interrogée ses positions dans les principaux domaines de l'existence. Non seulement elle fait le point sur ces différentes questions, mais elle se propose de les regarder en même temps, en considérant que, fondamentalement, elles sont reliées à la fois dans l'organisation individuelle des opinions et dans leur expression sociale. Cette unité de la personne est le postulat de base de l'étude, et elle est approchée en recueillant ses opinions sur des univers très diversifiés de valeurs. L'unité du sujet est recherchée à travers la diversité des objets sur lesquels il s'exprime.

Réalisée une première fois en 1981, l'enquête a été refaite en 1990 avec un questionnaire largement identique. Une équipe d'une douzaine de chercheurs, d'universitaires et de professionnels de l'opinion publique, réunis dans l'association ARVAL (Association pour la recherche sur les systèmes de valeurs)<sup>8</sup>, ont

6. Le terme inférence désigne « une opération logique par laquelle on admet une proposition en vertu de sa liaison avec d'autres propositions tenues pour vraies » (Petit Robert, 1996).

7. Même si le fond culturel est proche dans les différents pays européens, il n'est pas identique : de multiples nuances méritent d'être prises en considération.

8. Les auteurs tiennent à remercier chaleureusement Hugues de Jouvenel, délégué général de Futuribles International, pour le soutien constant qu'il a apporté à l'association ARVAL.

exploité les données et assuré la publication des résultats en langue française <sup>9</sup>. Une troisième vague d'enquête s'est déroulée en 1999, avec à nouveau beaucoup de questions reprises des vagues antérieures. De nouvelles questions ont été introduites pour mieux mesurer l'attachement à la démocratie et aux libertés individuelles, les attitudes à l'égard des immigrés, les valeurs individualistes ou de solidarité. Les financements obtenus auprès du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), de différentes institutions parapubliques de recherche et d'organismes privés ont permis de financer un échantillon de 1821 individus <sup>10</sup>, ce qui autorise des analyses statistiques relativement fines.

Pour toute une série de questions, nous disposons donc de *trois points d'observation sur presque 20 ans*. L'exploitation de la dernière enquête, comparée aux précédentes, est en cours. Le livre que l'équipe ARVAL prépare <sup>11</sup> présentera dans chaque domaine les principaux résultats et brossera un panorama des valeurs des Français à l'aube du troisième millénaire. Il cherchera à identifier comment évoluent les systèmes de valeurs de nos contemporains. Notre objectif ici consistera surtout à *discuter de l'ampleur des changements* de valeurs sur les deux dernières décennies. Nous serons ainsi amenés à montrer qu'il y a plus de permanences qu'on ne le croirait spontanément. Les valeurs d'une société n'évoluent que lentement. Un individu ne change en général pas du tout au tout en une brève période de temps. Les réagencements sont relativement progressifs. Dans certains domaines, on peut affirmer que la situation des valeurs n'est pas très différente à 20 ans d'intervalle. Par contre, il y a des domaines où l'on repère des évolutions lentes et quelques-uns où le rythme est rapide. Nous présenterons quelques cas typiques de chaque situation, en menant une analyse par cohorte, c'est-à-dire en présentant les résultats de chaque vague pour les mêmes générations (définies toujours par les mêmes neuf années de naissance). Au-delà de la mise en évidence des tendances, il faudra bien sûr chercher à les expliquer. Selon quelles dynamiques s'opèrent la reproduction et la transformation des valeurs dans une société ?

## Analyse par cohorte

### Domaines de stabilité

Dans certains domaines, les valeurs n'ont pas beaucoup bougé au cours des deux dernières décennies et les valeurs des jeunes générations sont souvent peu différentes de celles des adultes. Il y a certes eu, en France, comme dans beaucoup

---

9. Voir tout spécialement RIFFAULT Hélène (sous la direction de). *Les Valeurs des Français*. Paris : PUF (coll. Sociologies), 1994 ; et « L'évolution des valeurs des Européens ». *Futuribles*, n° 200 (numéro spécial), juillet-août 1995.

10. Deux échantillons ont été constitués : un échantillon de 1615 individus représentatif des personnes résidant en France et âgées de 18 ans et plus, et un sur-échantillon de 206 jeunes âgés de 18 à 29 ans réalisé spécialement grâce au soutien d'un des commanditaires de l'étude.

11. BRÉCHON Pierre (sous la direction de). *Les Valeurs des Français. Évolutions de 1981 à 1999*. Paris : Armand Colin, à paraître, octobre 2000.

## L'ÉTUDE DES SYSTÈMES DE VALEURS EN EUROPE

En 1978, un petit groupe de chercheurs européens, réunis à l'initiative du professeur Jan Kerkhofs (université de Louvain), fut chargé de trouver les moyens de répondre à trois questions : dans quelle mesure la culture des pays européens a-t-elle encore pour base des valeurs fondamentales cohérentes ? Quels sont les changements observables dans le système des valeurs ? Dans quelle mesure y a-t-il des consensus ou des divergences d'un pays européen à l'autre ?

À partir de là, fut créée la Fondation pour l'étude des systèmes de valeurs en Europe (EVS), présidée par le professeur Ruud de Moor (université de Tilburg), qui assure la coordination générale d'enquêtes réalisées sur la base d'un questionnaire identique auprès d'échantillons représentatifs de la population de chacun des pays participants, enquêtes menées en 1981, 1990 et 1999.

Chaque pays s'organise de manière autonome pour réaliser et exploiter, à partir d'un cahier des charges commun, l'enquête relative à sa population. Ainsi a été créée, en France, l'Association pour la recherche sur les systèmes de valeurs (ARVAL) qui, sous la présidence d'Hélène Riffault, réunit une quinzaine d'experts de disciplines différentes : démographie, science politique, sociologie des religions, observation du changement social, recherche sociale et opinion publique, prospective... L'association ARVAL — dont Pierre Bréchon et Jean-François Tchernia sont deux piliers importants — constitue

donc l'antenne nationale française d'un réseau européen de recherche. Elle se réunit régulièrement pour débattre de la teneur et des modalités des enquêtes, réunir les financements indispensables à leur réalisation, analyser et interpréter les résultats qui, systématiquement, sont rendus publics — généralement en deux temps : d'abord pour la France, puis, lorsque les données relatives aux autres pays sont disponibles, pour l'ensemble de l'Europe.

Grâce au fait que les enquêtes sont répétées sur la base d'un questionnaire très largement identique, de 10 ans en 10 ans, dans plusieurs pays, elles permettent d'établir des comparaisons dans le temps et dans l'espace, éminemment précieuses pour tous ceux qui s'intéressent à l'évolution à long terme des valeurs, aux permanences et aux changements, aux processus de convergence et de divergence, notamment entre pays.

Le fait que ces travaux sont menés au plan international, à partir d'une démarche résolument pluridisciplinaire, sur la base d'un cahier des charges permettant de réaliser des comparaisons sur longue période, le tout à partir d'une méthodologie parfaitement transparente, sans « boîte noire » ni concessions aux effets de mode, explique que le groupe Futuribles se soit associé depuis des années à ARVAL et s'attache, au travers de la revue *Futuribles*, à faire largement écho à ses travaux.

*Futuribles*

de pays occidentaux, un « conflit des générations », mais ce conflit date des années 1970. Les générations nées avant-guerre étaient beaucoup plus traditionnelles que la génération du *baby boom*. Cette génération, née juste après la guerre et socialisée à la vie adulte dans les années 1960, constitue la génération du basculement des valeurs vers l'individuation et l'autonomie. Elle abandonne progressivement les valeurs d'autorité, de conformisme, de hiérarchie au profit de la tolérance et de la volonté d'expression des individus. C'est une génération plus affective qui s'en remet moins à des maîtres à penser. Chacun veut pouvoir faire ses expériences, choisir lui-même ses manières de vivre et de penser, en prendre

et en laisser dans les grands systèmes idéologiques ou religieux. La génération du *baby boom*, devenue adulte à la fin des années 1960 et au début des années 1970, s'est alors opposée à la génération de ses parents. Aujourd'hui, les jeunes s'opposent beaucoup moins à la génération des aînés, parents et enfants partageant à peu près les mêmes valeurs d'individuation.

Donnons deux exemples de grande stabilité dans les valeurs selon les générations. Le premier porte sur les conceptions de la morale : les individus sont-ils défenseurs des principes ou d'une position relativiste en matière morale <sup>12</sup> ? Les résultats, présentés sur le tableau 1, sont sans surprise, les principes n'ayant pas bonne presse dans une société individualisée. Ils montrent clairement qu'au mieux, un Français sur quatre dit agir en fonction de principes intangibles. La situation est très stable. Les jeunes générations sont à chaque vague d'enquête moins favorables aux principes que les plus vieilles. En vieillissant, elles semblent découvrir un peu l'importance des principes.

**Tableau 1 — Personnes estimant qu'il y a des lignes directrices claires, par cohorte de naissance (en %)**

| Cohorte         | 1981      | 1990      | 1999      |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| De 1973 à 1981  | -         | -         | 16        |
| De 1964 à 1972  | -         | 12        | 18        |
| De 1955 à 1963  | 12        | 23        | 23        |
| De 1946 à 1954  | 12        | 17        | 23        |
| De 1937 à 1945  | 21        | 28        | 26        |
| De 1928 à 1936  | 24        | 26        | 36        |
| De 1919 à 1927  | 26        | 36        | 35        |
| De 1910 à 1918  | 30        | 41        | -         |
| De 1901 à 1909  | 37        | -         | -         |
| <b>Ensemble</b> | <b>21</b> | <b>23</b> | <b>25</b> |

Source : enquête Valeurs.

Le tableau 2 porte sur la conception du mariage. Un tiers des Français trouve qu'il s'agit d'une institution dépassée. Là, la stabilité enregistrée dans les réponses sur 20 ans est à contre-courant par rapport à ce qu'on aurait pu attendre. Les jeunes vivent presque tous quelques mois ou de nombreuses années en cohabitation avant de se marier et certains ne se marieront jamais. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne restent pas attirés assez fortement par un idéal de stabilité familiale, incarné par le mariage. Les désirs de réussite de la vie familiale restent très forts. Les écarts dans les réponses selon les générations ne sont pas considérables, les générations les plus jeunes étant un peu plus critiques que les plus vieilles.

12. Les enquêtés doivent choisir entre deux positions sur l'agir moral, l'une affirmant qu'il existe des lignes directrices parfaitement claires pour savoir ce qui est bien ou mal, l'autre affirmant que le bien et le mal ne sont pas affaire de principes mais doivent être appréciés selon les circonstances.

**Tableau 2 — Personnes estimant que le mariage est une institution dépassée, par cohorte de naissance (en %)**

| Cohorte         | 1981      | 1990      | 1999      |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| De 1973 à 1981  | -         | -         | 33        |
| De 1964 à 1972  | -         | 28        | 39        |
| De 1955 à 1963  | 36        | 32        | 40        |
| De 1946 à 1954  | 38        | 35        | 37        |
| De 1937 à 1945  | 31        | 20        | 36        |
| De 1928 à 1936  | 25        | 29        | 28        |
| De 1919 à 1927  | 23        | 19        | 20        |
| De 1910 à 1918  | 25        | 17        | -         |
| De 1901 à 1909  | 16        | -         | -         |
| <b>Ensemble</b> | <b>29</b> | <b>27</b> | <b>34</b> |

Source : enquête Valeurs.

## Domaines de changement rapide

Il y a quelques rares questions de l'enquête où l'on observe une très forte évolution des valeurs en 20 ans. Trois exemples en sont présentés. En 1981, un Français sur deux condamnait absolument l'homosexualité, considérée comme jamais justifiée (position 1 sur une échelle en 10 positions). Aujourd'hui, c'est seulement le cas d'un petit quart de l'échantillon. Le tableau 3 montre qu'en 1981, l'opinion était très clivée selon les générations. Les jeunes étaient déjà très tolérants à l'égard de l'homosexualité, les personnes âgées restant très réticentes. Vingt ans plus tard, les jeunes sont encore plus tolérants et compréhensifs à l'égard de cette orientation sexuelle. Et leur position a fait école. Les générations plus âgées se sont largement laissé convaincre. On a donc une évolution de valeurs dans toutes les générations sur ce sujet.

**Tableau 3 — Personnes jugeant que l'homosexualité n'est jamais justifiée, par cohorte de naissance (en %)**

| Cohorte         | 1981      | 1990      | 1999      |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| De 1973 à 1981  | -         | -         | 11        |
| De 1964 à 1972  | -         | 22        | 12        |
| De 1955 à 1963  | 28        | 31        | 16        |
| De 1946 à 1954  | 31        | 33        | 22        |
| De 1937 à 1945  | 50        | 38        | 31        |
| De 1928 à 1936  | 62        | 51        | 34        |
| De 1919 à 1927  | 64        | 56        | 34        |
| De 1910 à 1918  | 70        | 69        | -         |
| De 1901 à 1909  | 64        | -         | -         |
| <b>Ensemble</b> | <b>49</b> | <b>38</b> | <b>23</b> |

Source : enquête Valeurs.

Un deuxième exemple de forte évolution des valeurs concerne l'attitude à l'égard des extrémistes de droite (tableau 4). Peu de gens manifestaient il y a 20 ans de l'ostracisme à leur égard alors qu'aujourd'hui, c'est fréquemment le cas. Dans aucune vague de l'enquête, on n'observe de différence selon les générations. Il s'agit d'un pur effet de période : toutes les générations évoluent ensemble. Au fur et à mesure que l'extrême droite s'est politiquement implantée en France dans les années 1980, elle a généré un phénomène de rejet, une sorte de diabolisation à l'encontre du Front national.

**Tableau 4 — Personnes rejetant les extrémistes de droite comme voisins, par cohorte de naissance (en %)**

| Cohorte         | 1981      | 1990      | 1999      |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| De 1973 à 1981  | -         | -         | 47        |
| De 1964 à 1972  | -         | 36        | 43        |
| De 1955 à 1963  | 13        | 27        | 46        |
| De 1946 à 1954  | 16        | 31        | 43        |
| De 1937 à 1945  | 6         | 41        | 40        |
| De 1928 à 1936  | 12        | 36        | 43        |
| De 1919 à 1927  | 18        | 30        | 46        |
| De 1910 à 1918  | 19        | 24        | -         |
| De 1901 à 1909  | 18        | -         | -         |
| <b>Ensemble</b> | <b>14</b> | <b>33</b> | <b>44</b> |

Source : enquête Valeurs.

Enfin, dernier exemple, le pourcentage de personnes se déclarant sans religion a beaucoup augmenté. La sécularisation et la désinstitutionnalisation des phénomènes religieux constituent une tendance lourde, commencée avant les années 1980 (au moins avec la génération du *baby boom* comme on le voit sur le tableau 5)

**Tableau 5 — Personnes se déclarant sans religion, par cohorte de naissance (en %)**

| Cohorte         | 1981      | 1990      | 1999      |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| De 1973 à 1981  | -         | -         | 53        |
| De 1964 à 1972  | -         | 56        | 50        |
| De 1955 à 1963  | 40        | 47        | 46        |
| De 1946 à 1954  | 43        | 46        | 41        |
| De 1937 à 1945  | 23        | 28        | 38        |
| De 1928 à 1936  | 18        | 25        | 33        |
| De 1919 à 1927  | 13        | 18        | 28        |
| De 1910 à 1918  | 19        | 21        | -         |
| De 1901 à 1909  | 9         | -         | -         |
| <b>Ensemble</b> | <b>26</b> | <b>39</b> | <b>42</b> |

Source : enquête Valeurs.

mais qui continue sur un rythme plus lent dans les jeunes générations. Contrairement à une idée parfois avancée, on n'observe aucune progression de l'adhésion à une religion liée au vieillissement des générations. Au contraire, les générations anciennes, mieux socialisées au catholicisme dans leur jeunesse, semblent évoluer au cours de leur vie active et se disent aujourd'hui plus souvent sans religion. Tout se passe comme si les générations aînées intégraient progressivement, en vieillissant, la culture contemporaine sécularisée. Mais bien sûr, ce sont les jeunes générations qui sont les plus sécularisées et à distance des institutions religieuses. L'enquête permet de montrer qu'il y a des recompositions des phénomènes religieux chez les jeunes. Ils croient de moins en moins souvent à un Dieu personnel mais peuvent accepter certaines croyances religieuses, comme l'idée d'une vie après la mort.

### *Domaines d'évolution lente*

Entre les questions où domine la stabilité des valeurs et les cas d'évolution rapide, plutôt rares, on trouve de fréquentes situations d'évolution lente. Donnons-en trois exemples.

Le premier a trait aux jugements que l'on porte sur la société et sur sa situation personnelle. D'après de nombreuses enquêtes, il y a un paradoxe dans les réponses des Français. Ils ont un jugement très négatif sur leur société : ils ont souvent le sentiment d'être mal gouvernés, la société est malade, tout va même de mal en pis. Par contre, ils se disent satisfaits de leur propre situation et heureux de vivre. On ne juge pas sa propre situation et celle du pays avec les mêmes critères. La société est perçue comme un univers dur, compétitif, conflictuel, c'est le domaine des rapports de force et des égoïsmes, un univers que l'individu ne maîtrise pas et par rapport auquel il se sent impuissant. Mais, dans la sphère des relations interpersonnelles, dans la niche que chacun s'aménage, le sentiment du bonheur tend plutôt à dominer. L'individu se sent épanoui et heureux<sup>13</sup>. Il a le sentiment de pouvoir agir, de pouvoir aménager son environnement proche. Ce paradoxe pourrait même s'accroître si l'on en croit les données de l'enquête Valeurs en 1999 : les jugements sur la société restent très critiques alors que le sentiment de bonheur se développe lentement. En 1981 comme en 1999, environ 90 % se disent soit très heureux soit assez heureux, mais la ventilation entre les deux évolue. Si 19 % se disaient très heureux en 1981, c'est le cas de 31 % des Français en 1999. Le tableau 6 montre qu'au fil des années, les écarts générationnels se sont creusés. Les jeunes ont aujourd'hui un sentiment plus fort de bien-être, malgré le chômage et les problèmes d'insertion. Il semble difficile d'expliquer cette évolution simplement par la conjoncture de reprise économique des années 1998-1999, dont les jeunes seraient les premiers bénéficiaires, car le

13. Cet aspect avait été fortement souligné dans le livre présentant les résultats belges de l'enquête Valeurs de 1990. Voir VOYÉ Liliane, BAWIN-LEGROS Bernadette, KERKHOF Jan, DOBBELAERE Karel, (sous la direction de). *Belges, heureux et satisfaits*. Bruxelles : De Boeck-Wesmael, 1992. Ce sentiment de bonheur n'empêche pas les Belges d'être très critiques à l'égard de leurs institutions.

sentiment croissant de bonheur existait déjà en 1990, année où la conjoncture économique commençait pourtant à se dégrader. Les relations entre situation sociale des individus et sentiment de bonheur existent, mais elles sont peu intenses. Chez les personnes défavorisées, on observe de l'optimisme affiché, même s'il est un peu plus faible que dans les autres catégories sociales.

**Tableau 6 — Personnes se déclarant très heureuses, par cohorte de naissance (en %)**

| Cohorte         | 1981      | 1990      | 1999      |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| De 1973 à 1981  | -         | -         | 39        |
| De 1964 à 1972  | -         | 28        | 36        |
| De 1955 à 1963  | 20        | 33        | 32        |
| De 1946 à 1954  | 21        | 26        | 30        |
| De 1937 à 1945  | 20        | 20        | 28        |
| De 1928 à 1936  | 20        | 13        | 27        |
| De 1919 à 1927  | 22        | 22        | 17        |
| De 1910 à 1918  | 14        | 31        | -         |
| De 1901 à 1909  | 14        | -         | -         |
| <b>Ensemble</b> | <b>19</b> | <b>25</b> | <b>31</b> |

Source : enquête Valeurs.

Le deuxième exemple d'évolution lente et régulière concerne les valeurs politiques. On sait que les niveaux de politisation des Français sont stables : ils ne valorisent ni plus ni moins la politique, leur intérêt pour ce domaine de l'existence est toujours aussi modeste. On sait par ailleurs que la participation électorale est en baisse, notamment dans les générations de moins de 40 ans. C'est l'abstention intermittente qui se développe et non pas l'abstention constante. Les citoyens vont moins voter par simple sens du devoir civique. Ils n'y vont que s'ils ont perçu l'importance des enjeux électoraux. Plus largement, est en baisse tout ce qui relève de la participation politique dite conventionnelle, passant par les médiations partisans. Par contre l'enquête Valeurs met en évidence une progression dans les formes de participation directe et active, ce qu'on appelle parfois une participation protestataire. Le tableau 7 dénombre le pourcentage de gens ayant déjà accompli au moins deux actions protestataires telles que signer une pétition, participer à une manifestation, faire grève, etc. Un quart de la population était à orientation protestataire en 1981, presque 40 % aujourd'hui. On est en face d'un phénomène générationnel net. Les générations de l'après-guerre sont beaucoup plus protestataires que les plus âgées. Il semble désormais y avoir une socialisation à l'action directe dès la jeunesse. Beaucoup de jeunes ont l'occasion de manifester dès leurs études secondaires, ce qui était totalement impensable jusque dans les années 1960. Comme dans d'autres tableaux déjà étudiés, on a là un phénomène de montée de la participation protestataire par renouvellement des générations : des générations anciennes qui s'exprimaient peu par des actions protestataires sont progressivement remplacées par des générations plus jeunes, plus démonstratives.

**Tableau 7 — Personnes ayant déjà accompli au moins deux actes de participation active, par cohorte de naissance (en %)**

| Cohorte         | 1981      | 1990      | 1999      |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| De 1973 à 1981  | -         | -         | 40        |
| De 1964 à 1972  | -         | 29        | 35        |
| De 1955 à 1963  | 27        | 32        | 45        |
| De 1946 à 1954  | 38        | 44        | 47        |
| De 1937 à 1945  | 21        | 40        | 40        |
| De 1928 à 1936  | 23        | 27        | 36        |
| De 1919 à 1927  | 21        | 21        | 22        |
| De 1910 à 1918  | 16        | 17        | -         |
| De 1901 à 1909  | 8         | -         | -         |
| <b>Ensemble</b> | <b>24</b> | <b>32</b> | <b>39</b> |

Source : enquête Valeurs.

Dernier exemple d'évolution lente : on sait par beaucoup d'enquêtes que les Français sont très attachés à la liberté des choix individuels : chacun doit pouvoir choisir son agir, la société n'a pas à nous imposer nos valeurs et nos comportements. Tout ce qui relève de la sphère privée (qu'il s'agisse des pratiques sexuelles, familiales ou des choix religieux) relève strictement des choix personnels. Par contre, la sphère publique doit être régulée, il faut préserver des règles de vie commune et il est donc normal de contraindre les individus à respecter les normes collectives. À travers toute une série de réponses à l'enquête, il semble qu'on assiste en 1999 à un renforcement de la demande de normes collectives et d'ordre public. Le tableau 8 recense tous ceux qui considèrent la défense de l'ordre comme prioritaire et l'ont choisi en premier ou en second dans une série de quatre objectifs pour l'avenir. De 1990 à 1999, on observe un effet de période : toutes les générations choisissent davantage le maintien de l'ordre comme objectif important. Le

**Tableau 8 — Personnes favorables à l'objectif de maintenir l'ordre dans le pays, par cohorte de naissance (en %)**

| Cohorte         | 1981      | 1990      | 1999      |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| De 1973 à 1981  | -         | -         | 56        |
| De 1964 à 1972  | -         | 39        | 53        |
| De 1955 à 1963  | 43        | 38        | 56        |
| De 1946 à 1954  | 36        | 40        | 58        |
| De 1937 à 1945  | 53        | 48        | 69        |
| De 1928 à 1936  | 53        | 45        | 73        |
| De 1919 à 1927  | 62        | 55        | 74        |
| De 1910 à 1918  | 64        | 72        | -         |
| De 1901 à 1909  | 74        | -         | -         |
| <b>Ensemble</b> | <b>52</b> | <b>44</b> | <b>61</b> |

Source : enquête Valeurs.

phénomène peut-être le plus intéressant à noter est que les jeunes sont aujourd'hui moins différents des autres générations sur ce sujet. Les jeunes semblent devenir moins tolérants qu'autrefois concernant les écarts par rapport à la morale publique. Ils fonctionnent sur l'axiome : « Fais ce que tu veux dans ta vie privée, respecte l'ordre public. » En ce sens-là, la culture française semble se rapprocher de celle de l'Europe du Nord.

## La dynamique des valeurs

Comment interpréter les évolutions et les permanences de valeurs que nous avons observées ? L'analyse par cohorte permet, en partie, de distinguer des effets d'âge, de génération ou de période. Mais quel sens leur attribuer et, au-delà, comment utiliser ces résultats pour esquisser des tendances pour le futur ? Notre propos ici n'est pas de dire quelles seront demain les valeurs dominantes en France, mais d'indiquer un mode de raisonnement sur ce sujet : quels sont les différents processus explicatifs de la permanence et de l'évolution des valeurs ? Nous en distinguerons essentiellement trois <sup>14</sup> : une explication par les cycles naturels, une explication par les mouvements structurels et une explication par les événements historiques.

### Les cycles naturels

L'explication par les cycles naturels est induite en partie par l'effet d'âge et en partie par l'effet de génération. Dans ce mode d'interprétation, les valeurs suivent des cycles auxquels nous sommes soumis individuellement ou collectivement. Trois cycles, essentiellement, sont invoqués dans ce type de modèle explicatif : le cycle biologique, le cycle de vie et le cycle générationnel.

Le *cycle biologique* correspond au vieillissement et à son influence sur les valeurs : avec l'âge, les capacités physiques diminuent, l'individu s'affaiblit, et on peut penser qu'il est conduit à adopter un comportement plus précautionneux et des attitudes plus prudentes. Ses valeurs sont probablement davantage orientées vers la conservation de ce qu'il a acquis au cours de sa vie, qu'il s'agisse des biens matériels qu'il a achetés ou des positions politiques, sociales et morales qu'il a adoptées et défendues.

Le *cycle de vie* est la succession des étapes rencontrées par chacun au cours de la vie, soit dans le domaine du travail (après le temps de l'éducation et de la formation, vient l'entrée dans la vie active et la période d'activité professionnelle, suivie

14. Les développements qui suivent sont en partie inspirés par un article de Tom W. Smith, chercheur au National Opinion Research Center (Chicago) : SMITH Tom W. « Is There Real Opinion Change ? ». *International Journal of Public Opinion Research*, 1994, pp. 187-203. Par ailleurs, nos conclusions rejoignent celles du CREDOC dans son analyse de l'évolution des opinions des seniors : BERTHUIT Franck, CHOKRANE Bertrand, HATCHUEL Georges. *L'Évolution des opinions et des comportements des seniors depuis 20 ans, en France. Une approche statistique*. Paris : CREDOC, coll. des Cahiers de recherche, n° 129, juin 1999.

par la retraite), soit dans le domaine familial (formation du couple, naissance puis éducation des enfants, départ des enfants, dissolution du couple par une séparation ou par la mort d'un des conjoints). Le cycle de vie a une influence sur les valeurs des individus lorsque le changement de situation vécue conduit l'individu à réviser ses choix. D'autant que la situation dans le cycle de vie n'est pas indépendante de la position sociale. Ainsi, « l'installation dans la vie » — souvent à partir de la moitié de la vie active — se traduit notamment par l'acquisition de son logement et par une certaine accumulation de patrimoine. Ce qui conduit assez souvent à des choix politiques plus conservateurs, comme certaines études électorales l'ont montré <sup>15</sup>.

Le cycle générationnel correspond à la succession des générations et aux conflits d'intérêts qui peuvent l'accompagner. Dans ce modèle explicatif, les enfants bousculent les parents pour se faire une place au soleil : ils revendiquent leur part de bien-être et, au-delà, une reconnaissance de leur valeur personnelle. Ils veulent avoir rapidement accès aux responsabilités tenues par les générations aînées et peuvent donc se montrer plus revendicatifs, plus « modernes » pour détrôner les « anciens » et le conformisme des valeurs établies.

Les trois types de cycle évoqués sont au fond assez proches, il s'agit toujours d'effets quasi mécaniques qui se renforcent dans la mesure où les individus vivent en même temps plusieurs cycles. Par exemple, le départ des enfants du foyer parental correspond à la fois à un certain âge biologique (vers 50-60 ans pour les parents et 20-30 ans pour les enfants), à un moment clef du cycle de vie pour les uns et les autres, et peut s'accompagner d'un conflit entre les générations. Ces effets de cycle naturel expliquent des processus de changement de valeurs au cours de la vie pour les individus mais, en principe, ces changements individuels n'incluent aucune évolution de valeurs au niveau de la société globale. On le voit très bien sur les tableaux 1 et 2. Pour chaque vague d'enquête, on observe que les jeunes croient encore moins aux principes que les vieux et qu'ils sont un peu plus nombreux à contester le mariage. On a le sentiment d'un phénomène cyclique qui est identique aux trois dates et qui peut tenir à la fois à l'âge et au cycle de vie. Ces mouvements de valeurs liés aux cycles naturels sont cependant d'ampleur limitée (de l'ordre de 20 à 30 points entre les extrêmes). Car d'autres phénomènes jouent souvent de manière plus importante pour expliquer les permanences ou les évolutions de valeurs au niveau individuel, notamment les processus de socialisation <sup>16</sup> qui peuvent conduire à des phénomènes de reproduction d'une génération à l'autre mais aussi à des transformations, dans la mesure où la socialisation n'est pas un processus mécanique. Les individus doivent s'appropriier activement les valeurs qui leur sont proposées non seulement par leurs parents, mais par d'autres groupes et institutions allocataires de sens. La dynamique de la socialisation intergénérationnelle aux valeurs ne peut véritablement s'étudier qu'à l'aide

15. CAPDEVIELLE Jacques, DUPOIRIER Élisabeth, GRUNBERG Gérard, SCHWEISGUTH Étienne, YSMAL Colette. *France de gauche, vote à droite*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1981.

16. PERCHERON Annick. *La Socialisation politique*. Paris : Armand colin (coll. U), 1993.

d'enquêtes dites appariées, dans lesquelles deux ou trois générations répondent au même questionnaire <sup>17</sup>.

## Les mouvements structurels

Abordons le deuxième grand modèle explicatif. Dans l'explication par les mouvements structurels, les valeurs évoluent en fonction des grands changements enregistrés dans la structure sociale. Les mouvements invoqués sont souvent de nature démographique et économique, mais pas uniquement. Il s'agit de changements tels que l'allongement de la vie <sup>18</sup>, l'élévation du niveau d'instruction, l'amélioration du niveau de vie de la population ou la montée des femmes dans la population active. D'autres mouvements tels que l'exode rural ont été également invoqués autrefois. Il s'agit, en fait, de tendances d'évolution fortes, qui se vérifient sur plusieurs décennies, et dont les effets concernent soit la totalité de la population, soit une partie très significative. Il est très logique de supposer que de tels changements exercent un effet au-delà de la sphère économique et conduisent à une évolution des valeurs.

Cette hypothèse sous-tend en partie les raisonnements sur l'existence de valeurs modernes, c'est-à-dire des valeurs correspondant à la société contemporaine, des valeurs aujourd'hui fortes du fait d'une transformation socio-démographique. Par exemple, l'élévation du niveau d'instruction et du niveau de vie <sup>19</sup> ont favorisé, selon ce type d'explication, le développement de valeurs d'expression, d'autonomie, de responsabilité, et ont contribué au déclin des valeurs d'autorité, d'obéissance, de respect des normes. Les valeurs religieuses pourraient aussi avoir décliné du fait des progrès de la rationalité scientifique, même s'il s'agit d'une question disputée <sup>20</sup>. Le tableau 5 montre que les jeunes générations sont de plus en plus souvent sans religion. On peut vérifier, en faisant un tableau du pourcentage de sans religion pour chaque catégorie d'âge et de niveau d'études, qu'il y a des effets séparés de ces deux variables. Le déclin actuel des religions n'est pas seulement lié au développement des niveaux d'instruction, il correspond aussi à un climat social. Dans notre culture, la socialisation religieuse s'effectue moins bien que par le passé. Le développement de la participation active (tableau 7) correspond aussi probablement en partie à un mouvement structurel. Le développement de la scolarisation conduit à une attitude plus active, moins fataliste devant les événements.

---

17. ATTIAS-DONFUT Claudine et SEGALIN Martine. *Grands-parents. La famille à travers les générations*. Paris : Odile Jacob, 1998.

18. Nous évoquons ici des modèles explicatifs utilisés dans le cas de la France ou des pays occidentaux. Les exemples cités ne sont pas forcément pertinents pour d'autres contextes.

19. INGLEHART Ronald. *The Silent Revolution: Changing Values and Political Styles among Western Publics*. Princeton : Princeton University Press, 1977.

20. Les pères fondateurs de la sociologie croyaient que la rationalité scientifique désenchantait le monde et conduirait au déclin inexorable des religions. L'exemple de certaines sociétés très développées comme les États-Unis où les religions foisonnent, ainsi que le développement de croyances religieuses bricolées dans des milieux très éduqués, font douter de la validité générale du modèle. Mais il est clair que les pays européens sont aujourd'hui très sécularisés et que la sécularisation est encore beaucoup plus forte dans les générations jeunes, qui sont les plus éduquées.

Là encore, on observe dans chaque vague d'enquête des taux plus forts pour les jeunes générations et, d'une vague à l'autre, le niveau de participation active est plus élevé chez les jeunes. La croissance globale de l'activité protestataire s'explique donc par le renouvellement des générations. Les générations anciennes, peu scolarisées et peu actives, sont remplacées progressivement par des générations beaucoup plus instruites, plus actives et socialisées dès l'école à la culture manifestante. Enfin, on peut observer sur le tableau 8 une césure à chaque vague de l'enquête au niveau de la génération du *baby boom*, première génération de l'abondance et de la société de consommation. Aujourd'hui encore, le maintien de l'ordre est une valeur moins soutenue par toutes les générations de l'après-guerre.

## Les événements historiques

L'explication par les événements historiques, souvent invoquée pour rendre compte d'effets de génération ou d'effets de période, peut prendre deux formes. Dans la première, l'événement historique marque avant tout une génération — celle qui a autour de 20 ans —, il influence sa vision du monde, et son effet sur les valeurs est perceptible pendant toute la vie de cette génération. Ce modèle est souvent évoqué à propos de la génération de mai 1968 : les événements en question, même s'ils n'ont été vécus activement que par une minorité des jeunes de l'époque, auraient eu suffisamment d'impact pour que chacun prenne position, en beaucoup de domaines, par rapport à ces événements et à leur signification. L'esprit de mai 1968 mobiliserait aussi bien ses partisans que ses opposants. Dans ce modèle, l'influence de l'événement est globale (elle agit sur tous les aspects de la vie) et durable (ses effets se font sentir encore aujourd'hui). Les tableaux présentés montrent que l'effectivité de ce modèle est douteuse. Pour la plupart des dimensions de l'enquête, on n'observe aucune spécificité de la génération 1968, qui correspond à la génération du *baby boom* (née entre 1946 et 1954) et qui avait en moyenne 18 ans en 1968. Même il y a 20 ans, en 1981, ils n'avaient pas des attitudes morales décalées par rapport à la génération plus jeune. Cependant, une certaine spécificité politique apparaissait à travers leur niveau élevé de participation protestataire et leur faible soutien au maintien de l'ordre (tableaux 7 et 8). Cette spécificité a aujourd'hui à peu près complètement disparu, ce qui montre que l'effet de l'événement historique n'est pas pérenne <sup>21</sup>. Au fur et à mesure qu'une génération accumule des expériences nouvelles, elle tend à réinterpréter ses schémas de pensée et les spécificités liées à un traumatisme historique s'estompent.

21. Certains interprètent le niveau actuel élevé de participation associative des seniors (plus de 50 ans) comme un effet de l'arrivée de la génération 1968 à cet âge. Au vu des données de l'enquête Valeurs, l'hypothèse est pour le moins incertaine. D'après les résultats de 1981, la génération 1946-1954 avait bien un niveau d'adhésion associative plutôt élevé, mais ce n'était pas la génération ayant le plus fort taux. Trois autres générations étaient à peu près au même niveau. Aujourd'hui, cette génération est effectivement devenue la plus associative. On peut tout à fait expliquer les chiffres actuels simplement par la baisse de l'âge de la retraite, générant chez des personnes encore très valides un désir d'activité sociale. Si l'on veut tenir l'hypothèse par l'événement générationnel, il faut la complexifier et imaginer que pendant sa vie active, la génération 1968 ne pouvait mettre en œuvre ses désirs d'action. Arrivant à la retraite, elle réactiverait les valeurs de sa jeunesse militante.

Le deuxième cas peut être vu comme une extension du premier. L'événement historique n'agit plus seulement sur une génération, mais sur toutes. Par exemple, s'agissant toujours des événements de mai 1968, on peut penser que les jeunes ont été influencés, mais que leurs parents ont également évolué sous l'effet de cet événement, et pour une raison ou pour une autre toutes les générations. Dans ce cas, l'événement fait évoluer les valeurs de chacun à partir d'une date donnée. On ne peut repérer dans nos données un éventuel effet de mai 1968 sur toutes les générations. Il faudrait pour cela disposer d'enquêtes comparables réalisées avant et après cet événement. Par contre, on observe sur nos tableaux des effets de période qui peuvent tenir à des événements. La légitimation de l'homosexualité dans toutes les générations (tableau 3) pourrait s'expliquer par le développement de l'épidémie de sida au début des années 1980. Les homosexuels, les plus touchés par le phénomène, se sont mobilisés pour développer les comportements de prévention. Les actions de lutte contre le sida, menées par des associations homosexuelles, ont probablement fortement contribué à faire sortir de la marginalité cette catégorie de population et à légitimer leur revendication d'une différence identitaire. De même, l'ancrage de l'extrême droite dans la vie politique française dans les années 1980 a certainement conduit à une cristallisation du rejet à l'égard des militants de cette tendance politique (tableau 4). Il est possible que la montée des incivilités et du sentiment d'insécurité dans les années 1990 puisse expliquer une demande plus importante d'ordre public dans toutes les générations (tableau 8).

La compréhension de l'évolution des valeurs apparaît, en définitive, comme un domaine de recherche vaste et dont l'exploration est loin d'être achevée. En ce qui concerne toutefois la prospective, la définition de quelques grands modèles explicatifs de la dynamique des valeurs permet de découvrir des logiques d'évolution et des manières de raisonner sur le futur. L'explication par les cycles naturels conduit à mettre en avant la permanence et la reproductibilité des valeurs. Rien ne change au niveau de la société globale, le changement existe au niveau des groupes générationnels : selon les moments du cycle, certaines valeurs sont prééminentes par rapport à d'autres. En ce qui concerne les mouvements structurels, ils peuvent être assimilés à ce que certains appellent des tendances lourdes, objets que la prospective a appris à manier. L'évolution des valeurs ressort alors d'une analyse de système : quelles sont les valeurs pour lesquelles la tendance observée a un effet, quels peuvent être les prolongements de cette tendance et, par déduction, la suite de l'évolution des valeurs qu'elle influence ? Enfin, l'explication par les événements historiques apparaît peu propice à une prospective des valeurs, sauf si l'on considère que ce modèle explicatif s'accompagne d'une certaine durée de l'impact de l'événement. Mais nous avons vu que, même pour mai 1968, l'impact était aujourd'hui très faible. L'évolution des valeurs est bien sûr plus complexe que ce que supposent ces modèles explicatifs. Plusieurs types de causes peuvent agir en même temps et surtout, les modèles décrits ne sont que des épures. Dans la réalité, les mécanismes de fonctionnement sont beaucoup plus compliqués que ce que nous sommes capables de décrire et d'analyser.

# L'indemnisation du chômage : un système à réformer

*Le système français d'indemnisation du chômage, selon Chantal Euzéby, est inadapté et doit être réformé.*

*Instauré à une époque de plein emploi, il a certes fait l'objet de deux réformes (en 1984 et 1992) : la première introduisant une distinction entre le régime assurantiel (celui des Assedic) et celui relevant de la solidarité nationale (allocation spécifique de solidarité, allocation d'insertion...) ; la seconde destinée à juguler la croissance des dépenses d'indemnisation. Mais le système n'en demeure pas moins injuste (plus de la moitié des chômeurs ne sont pas indemnisés) et inadapté, trop peu incitatif à l'égard du retour à l'emploi, particulièrement dans le contexte des mutations actuelles du travail marqué par l'essor d'emplois précaires, instables, à temps partiel...*

*Il faut donc, souligne l'auteur, réformer le système français d'indemnisation du chômage afin de le rendre plus équitable, de l'adapter à la mobilité qui s'impose aujourd'hui entre les emplois, le non-emploi et les activités non rémunérées à but social, et le rendre plus incitatif au travail. Cela exigerait également de revoir le découpage entre régime d'assurance et régime de solidarité, notamment afin d'assurer une meilleure couverture des risques, notamment des populations les plus vulnérables, et le « ré-emploi » des personnes disqualifiées.*

H.J.

La mondialisation des marchés, la course à la productivité et les nouvelles technologies de l'information et des télécommunications font du travail une variable d'ajustement. On est entré,

depuis une vingtaine d'années, en France, dans l'ère du chômage massif (bien qu'en léger recul), des emplois précaires et du travail intermittent. Or, la logique sur laquelle repose l'indemni-

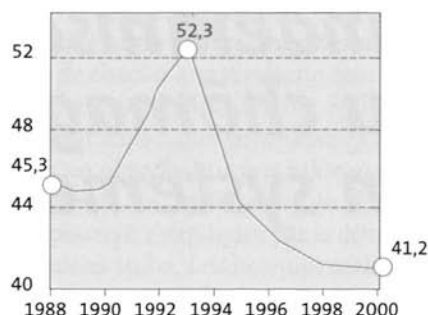
---

1. Professeur de sciences économiques à l'université Pierre Mendès France de Grenoble.

sation du chômage n'a pratiquement pas changé. Les mesures adoptées depuis une quinzaine d'années ont surtout visé trois objectifs : rendre le système plus lisible au regard de sa double fonction de solidarité professionnelle, en cas de perte involontaire d'emploi, et de solidarité nationale pour les chômeurs en fin de droits ; maîtriser le budget de l'indemnisation, compte tenu des contraintes de finances publiques imposées par l'euro ; « activer » les dépenses d'indemnisation afin de faciliter le retour à l'emploi des chômeurs. Les références d'emploi constituent toujours le critère de base du droit à l'indemnisation, y compris dans le régime de solidarité. L'alternance entre périodes de chômage et d'emplois précaires, devenue la norme d'insertion professionnelle pour un nombre croissant de chômeurs, ne donne toujours pas lieu à un traitement spécifique. Résultats : *plus de la moitié des chômeurs ne sont pas indemnisés et les actifs les plus exposés au risque du chômage sont les plus mal couverts en cas de perte de leur emploi.*

Cette situation ne peut plus durer ; et cela d'autant plus que l'articulation du régime d'indemnisation du chômage avec la politique de l'emploi doit, elle aussi, être impérativement repensée à la lumière des mutations du travail. Les droits à la mobilité et à l'employabilité pour tous, par exemple, s'imposent désormais. Ne serait-ce que pour agir préventivement contre le chômage et pour harmoniser à terme le marché du travail dans l'Union européenne. La réforme de l'indemnisation du chômage devient inéluctable.

**Graphique 1. — Proportion de chômeurs indemnisés par l'Unedic<sup>1</sup>, en %**



1. Donc hors allocation de solidarité spécifique.  
Source : Unedic/Alternatives économiques, n° 175, novembre 1999.

## Un système d'indemnisation du chômage inadapté

En 1958, lorsque la France a instauré le régime d'indemnisation du chômage obligatoire pour les salariés de l'industrie et du commerce (Unedic au niveau national et Assedic au niveau local<sup>2</sup>), il s'agissait d'améliorer la sécurité des travailleurs confrontés au risque du chômage et accessoirement de favoriser la mobilité professionnelle des salariés. Puis est venu le temps des difficultés financières et des deux grandes réformes de l'indemnisation du chômage (1984, 1992). Cela n'a pas suffi. Se pose aujourd'hui la question de l'adaptation de l'ensemble du système d'indemnisation aux mutations du travail et aux nécessaires orientations de la politique de l'emploi.

2. Unedic : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce. Assedic : Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.

## ***Un clivage entre les régimes d'assurance et de solidarité trop discriminant et peu visible***

Jusqu'en 1979, le régime conventionnel d'indemnisation a permis d'améliorer le sort des chômeurs et de renforcer la cohésion du salariat. Lors du premier choc pétrolier (1973-74) il est même devenu plus généreux, avec notamment l'application à grande échelle de la « garantie de ressources-licenciements » créée un an plus tôt, l'instauration de l'indemnisation du chômage partiel et la mise en place de l'allocation supplémentaire d'attente en cas de licenciement économique (90 % du salaire antérieur pendant un an). Face à la montée du chômage et sous la pression du patronat inquiet des perspectives financières, le régime d'indemnisation a été, en 1984, scindé en deux niveaux complémentaires : un régime assurantiel, celui des Assedic, financé par des cotisations des employeurs et des salariés, qui lie le droit à l'indemnisation au montant des cotisations sociales versées et au parcours professionnel des bénéficiaires, et un régime de solidarité nationale à la charge de l'État pour les chômeurs ayant épuisé leur droit au régime précédent et pour les primo-demandeurs d'emploi, dans certaines conditions également. Ce second volet comporte deux minima sociaux octroyés sous conditions de ressources : l'*allocation spécifique de solidarité* (ASS), destinée aux chômeurs de longue durée et dont le montant est quasiment égal à celui du revenu minimum d'insertion (RMI) pour une personne (de l'ordre de 2 500 francs par mois, avec une majo-

ration pour les chômeurs âgés), et l'*allocation d'insertion* (AI), d'un montant plus faible, pour les personnes qui n'ont pas encore travaillé (les jeunes en particulier). En réalité, ce régime de solidarité reste marqué par son ancrage sur l'emploi. L'accès à l'ASS, par exemple, est subordonné à un plafond de ressources et à au moins cinq ans d'activité au cours des 10 années antérieures. Les chômeurs de longue durée ne remplissant pas cette condition sont alors orientés sur le dispositif du RMI. Cette scission de l'indemnisation en deux régimes n'a, de toute façon, pas résisté à la forte dégradation de l'emploi observée au cours des années 1992 et 1993 et aux contraintes financières imposées par Bruxelles pour passer à l'euro.

La réforme de 1992 a précisément eu pour objet la maîtrise budgétaire de l'indemnisation du chômage, tout en restant dans une logique de différenciation des droits en fonction des durées de cotisation préalables. Elle a limité l'accès aux régimes d'indemnisation et raccourci les durées de celle-ci. Du côté des Assedic, cela s'est notamment traduit par le remplacement de l'allocation de base proportionnelle au salaire et de l'allocation forfaitaire de fin de droits par une *prestation unique* rendue dégressive tous les quatre mois (dégressivité variable selon l'âge et la durée d'affiliation) et par le relèvement des taux des cotisations sociales. Le régime de solidarité a également été revu à la baisse en 1992. Les conditions exigées pour bénéficier de l'ASS ont été durcies (notamment abaissement du plafond de ressources) et le champ d'application de l'allocation d'insertion s'est fortement restreint. Les jeunes primo-demandeurs d'emploi et les parents isolés n'y ont plus accès. L'AI est désormais réservée aux détenus

libérés, aux rapatriés, aux apatrides et réfugiés, et aux accidentés du travail en attente de reconversion. Le régime de protection s'est également affaibli pour une catégorie croissante de salariés devenus des travailleurs indépendants en liaison avec le développement de la sous-traitance et de la flexibilité externe du travail. Ces « faux indépendants » sont en réalité dépendants de donneurs d'ordre, dans le cadre de contrats de sous-traitance qui leur imposent des rémunérations et des conditions de travail souvent peu favorables. Et surtout, ils n'ont pas droit à l'indemnisation du chômage, ni à la couverture contre les accidents du travail. Est-ce normal ? Quelle différence y a-t-il entre le salarié d'une société de transport et le routier indépendant qui n'est au service que d'un seul ou de quelques donneurs d'ordre soucieux de réduire leurs coûts au maximum ? Il est temps d'étendre la couverture contre le risque du chômage à cette catégorie de travailleurs indépendants et aux petits entrepreneurs, d'autant plus que ceux-ci sont appelés à devenir plus fragilisés, sous l'effet de l'intensification de la concurrence et des concentrations au sein de l'Union européenne.

*Le résultat est clair* : moins de la moitié seulement des chômeurs sont actuellement indemnisés, contre plus de 60 % en 1985. Un nombre croissant d'actifs ayant connu des ruptures de carrière répétées sont exclus de l'indemnisation et se retrouvent au RMI. Ils tombent alors dans un régime de protection inférieure, puisqu'ils perdent la possibilité de faire valider leurs droits à la retraite ainsi que le bénéfice du cumul intégral de l'allocation de logement et des allocations familiales. À la différence de l'ASS, le dispositif du RMI

n'autorise, en effet, qu'un cumul partiel avec l'allocation de logement et fait entrer les allocations familiales dans la base des ressources. Autrement dit, l'écart de niveau de vie au bénéfice de l'ASS est particulièrement important si le chômeur de longue durée a une famille nombreuse. Si la personne vit seule, l'écart entre l'ASS et le RMI est par contre beaucoup plus faible. Un tel système d'indemnisation du chômage pénalise, en fait, les catégories les plus fragilisées (les jeunes et les femmes) et avantage, en revanche, les actifs ayant les carrières les plus longues et les moins instables. Il participe ainsi à l'éclatement salarial. Par ailleurs, le clivage entre les régimes d'assurance et de solidarité n'est pas plus satisfaisant, d'une part parce qu'il aboutit à des tensions entre les deux régimes (les Assedic ont récemment refusé de prendre en charge la couverture des emplois-jeunes du secteur public et parapublic en invoquant l'argument de la solidarité nationale) et, d'autre part, parce que le régime d'assurance ne prévoit aucune disposition vis-à-vis d'entreprises qui abusent des licenciements et des contrats à durée déterminée alors qu'elles enregistrent des bénéfices substantiels (à l'image de la politique récemment menée par l'entreprise Michelin). Peut-on continuer d'accepter, dans ce cas, de les exonérer de toute participation à la solidarité nationale, puisqu'elles contribuent à alimenter le flux de ceux qui devront émarger aux régimes de la solidarité (ASS) ou de l'assistance (RMI) ? La course à la productivité, à la concentration et aux profits boursiers peut-elle impunément continuer de se faire sur le dos des salariés et des contribuables qui n'ont pas les moyens d'échapper à l'impôt ?

## ***Un système trop peu incitatif à l'égard du retour à l'emploi***

Malgré la mise en place de mesures visant à activer les dépenses d'indemnisation depuis la fin des années 1980, le système actuel n'est pas suffisamment préventif vis-à-vis de la lutte contre le chômage. Il incite même au glissement vers le chômage de longue durée et enferme les chômeurs les moins « employables » dans une logique d'assistanat. Les bénéficiaires de l'allocation dégressive des Assedic peuvent refuser un contrat à durée déterminée. L'entrée en stage de formation est souvent tardive. Du fait de la non-ouverture du droit à l'indemnisation aux travailleurs indépendants, certains chômeurs ou salariés en place, prêts à se mettre à leur compte ou à expérimenter un nouveau métier, y renoncent, le plus souvent par crainte de perdre leur droit à l'indemnisation. Plusieurs avancées significatives ont néanmoins été réalisées dans le sens du retour à l'emploi : cumul de l'indemnisation avec des revenus d'activité occasionnelle ou réduite durant 18 mois (moins de 136 heures par mois et moins de 70 % du salaire antérieur), convention de coopération (1995) qui prévoit le versement du montant de l'indemnisation à l'entreprise en contrepartie de l'embauche de l'allocataire (sur une durée maximum d'un an) ; extension de la couverture en cas de chômage saisonnier. Le régime d'assurance s'est également impliqué pour faciliter le retour à l'emploi de certaines catégories de salariés ou pour permettre l'accès à un système de préretraite. Les Assedic peuvent, par exemple, accorder soit une allocation spéciale de conversion à des salariés de

moins de 57 ans ayant deux années d'ancienneté dans leur emploi, à condition que leur employeur ait signé préalablement une convention de reconversion (1987) ; soit une allocation formation-reclassement (1988) à des salariés peu ou pas qualifiés. Quant aux salariés âgés de plus de 55 ans, ils peuvent bénéficier d'un régime de préretraite, dans le cadre d'une convention avec le Fonds national de l'emploi, ou de l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE), sous réserve qu'ils justifient d'au moins 160 trimestres de cotisations d'assurance-vieillesse, qu'il y ait embauche compensatrice de la part de l'employeur et participation financière de celui-ci à l'Unedic. Ces mesures d'activation de l'indemnisation restent trop partielles et peu lisibles. Elles contribuent à effacer la frontière entre le régime des Assedic et le rôle des autres institutions responsables des politiques de l'emploi, ce qui d'ailleurs entretient un flou croissant dans le chiffrage du chômage. Leurs bénéficiaires sont-ils de faux chômeurs ?

## ***Un système trop peu adapté aux mutations du travail et aux nouveaux besoins des actifs***

La norme de l'emploi flexible et irrégulier tend à s'imposer au détriment de l'emploi stable, à plein temps, avec carrière professionnelle dans la même entreprise. Les effectifs en situation d'emploi instable (contrats à durée déterminée, travail intérimaire, emplois à temps partiel, apprentis, contrats aidés, stages de toutes sortes) ont quasiment doublé entre 1985 et 1997. Le travail à

temps partiel (17 % de l'emploi total, occupé à 85 % par les femmes) est subi dans 40 % des cas. Les jeunes sont particulièrement affectés par le chômage et les exigences de flexibilité de l'emploi. En effet, faute de pouvoir imposer les contraintes d'ajustement du marché du travail aux salariés en place (*insiders*), les entrepreneurs les reportent sur les nouveaux arrivants (*outsiders*) dont les jeunes constituent le gros bataillon. Non seulement le taux de chômage de ceux-ci est deux fois plus important que celui des adultes, mais aussi, dans trois cas sur quatre, leur embauche s'effectue par le biais de contrats atypiques. *Résultat* : le taux de couverture des jeunes de moins de 25 ans est quasiment trois fois plus faible que celui des salariés âgés de 55 ans (voir tableau 1). En 1997, un jeune chômeur sur trois seulement était indemnisé. Cela est d'autant plus gênant qu'ils n'ont plus accès à l'allocation d'insertion depuis 1992 et qu'ils n'ont pas droit à l'ultime recours que constitue le RMI (même s'ils bénéficient par ailleurs de dispositifs spécifiques d'insertion).

À l'opposé, les chômeurs âgés et à salaires antérieurs élevés sont beaucoup mieux traités. Sur la base d'une durée d'affiliation de 27 mois, par exemple, un chômeur de 55 ans qui gagnait auparavant, mensuellement, quatre fois le Smic a droit à des prestations dont le montant cumulé sur la durée maximale d'indemnisation (45 mois) représente 131,7 fois le Smic ; alors qu'un chômeur de 40 ans précédemment rémunéré au Smic ne peut prétendre qu'à un total cumulé de 16,28 fois le Smic (sur 30 mois maximum) — voir graphique 2. Et au cours des années 1990, l'écart s'est accru entre les hauts et les bas salaires, en fonction de l'âge des chômeurs. Le régime des Assedic accentue donc large-

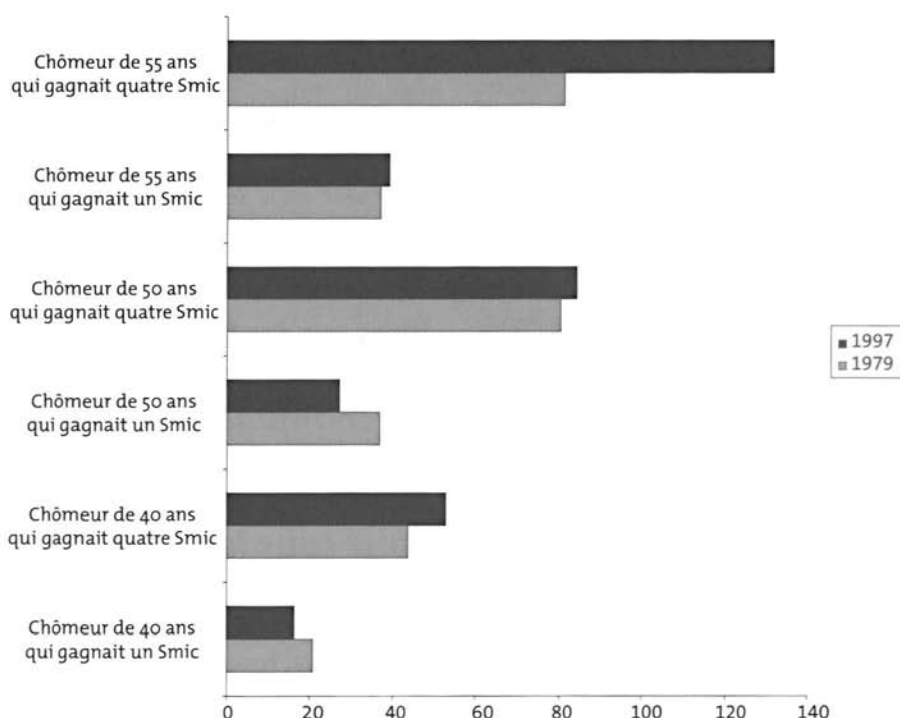
**Tableau 1. — Taux de couverture par âge (nombre de chômeurs indemnisés sur nombre total de chômeurs, toutes allocations confondues)**

|                 | 1985   | 1996   |
|-----------------|--------|--------|
| Moins de 25 ans | 49,8 % | 35,7 % |
| 25-29 ans       | 59,8 % | 47,7 % |
| 30-39 ans       | 64,8 % | 56,7 % |
| 40-49 ans       | 66,5 % | 60,1 % |
| 50-54 ans       | 73,6 % | 67,4 % |
| Plus de 55 ans  | 80,7 % | 90,4 % |

Source : Unedic/Dares.

ment les inégalités professionnelles. Ce sont, au total, quelque six à huit millions de Français qui sont désormais touchés par le chômage ou la précarité des emplois. Et le passage aux 35 heures hebdomadaires ne peut qu'accélérer la flexibilité du travail puisqu'il s'accompagne de l'annualisation de la durée de celui-ci (semaine de quatre jours ici, maintien des horaires journaliers avec supplément de congé annuel là, concentration des heures de travail sur une partie de l'année ailleurs, etc.) — même si l'on peut espérer un certain recul du chômage du fait de cette mesure, ainsi que pour des raisons démographiques (départs en retraite des générations du *baby boom* à partir des années 2005-2010). Il faut également tenir compte du développement de la pluri-activité, du télétravail et des statuts mixtes, qui constitue une source de difficulté accrue pour le système d'indemnisation du chômage. Faut-il verser une allocation au titre de la perte d'un emploi salarié si l'allocataire continue de recevoir d'autres revenus professionnels ?

Si ces mutations du travail sont, en grande partie, imposées par la mondialisation des marchés, les délocalisations d'activité et les progrès de l'information

**Graphique 2 — Droits à indemnisation d'un chômeur selon son âge et son salaire de référence en nombre de Smic cumulés**

Source : IRES. *Revue de l'IRES*, n° 29, 1999.

et des télécommunications <sup>3</sup>, elles correspondent aussi à un désir de changement d'activité du côté des actifs. Les jeunes en particulier se disent fortement intéressés par des congés au cours de la vie active pour pouvoir expérimenter plusieurs métiers, se consacrer davantage à leur famille ou tout simplement réaliser un projet personnel (congés parentaux, congés de formation, congés pour mission humanitaire à l'étranger

ou pour s'engager dans une association, congés sabbatiques). Cette idée séduit de plus en plus de monde et s'affirme de plus en plus comme un moyen de partager l'emploi et de lutter contre le chômage. Or le système d'indemnisation n'a pas été conçu dans une logique de trajectoires professionnelles discontinues. Par ailleurs, son implication dans la formation et le reclassement des chômeurs pour favoriser la mobilité profes-

3. Sur les mutations du travail, voir notamment MÉDA Dominique. *Qu'est-ce que la richesse ?* Paris : Alto Aubier, 1999 ; EUZÉBY Chantal. *Les Mutations économiques et sociales en France depuis 1993*. Paris : Dunod (Coll. Les topos), 1998.

sionnelle (au travers des conventions de conversion et de l'allocation formation-reclassement au bénéfice des salariés peu ou pas qualifiés) reste très marginale. Le placement et la formation des chômeurs incombent normalement à l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi), à l'AFPA (Agence pour la formation professionnelle des adultes) et au GRETA (Groupement d'établissements — pour la formation des adultes —). Chaque institution intervient séparément. La diversité des acteurs et l'empilement des dispositifs d'insertion nuisent à l'efficacité de la lutte contre le chômage. Les itinéraires d'insertion ne sont pas suffisamment individualisés. Certains chômeurs passent d'un stage à un autre sans suivi ni issue professionnelle. Les dispositifs sont parfois concurrents (l'insertion des jeunes se faisant au détriment des travailleurs âgés et *vice versa*), parfois ouverts à des catégories relevant d'autres instances (cas des RMistes, dont les contrats d'insertion sont établis par les commissions locales d'insertion), ou constituent une aubaine pour certaines entreprises qui auraient de toute façon embauché.

Il est temps de passer à une approche plus intégrée et plus individualisée de l'insertion des chômeurs dans un cadre institutionnel unifié ou, à défaut, fortement coordonné. Il est temps d'encourager la mobilité professionnelle et les

« pauses » de travail pour faire reculer le chômage et répondre aux attentes des individus. Il est temps enfin, à titre complémentaire, de réduire les disparités de couverture sociale entre les actifs durablement occupés et bien protégés et les autres condamnés au chômage ou à la précarité des emplois, faute de quoi les inégalités sociales vont continuer à s'accroître et la cohésion sociale sera menacée.

### ***Vers un système d'indemnisation du chômage orienté sur des droits à la mobilité et à l'employabilité pour tous les actifs***

Au-delà de l'adaptation du régime d'indemnisation du chômage se pose la question de la réinsertion des chômeurs et des droits associés (droits à des congés, droits à la mobilité et à la formation, notamment). Comme l'observe J.-L. Dayan, « les fonds consacrés à l'assurance-chômage doivent non plus simplement compenser les effets individuels du chômage, mais également en réduire le risque collectif <sup>4</sup> ». Notre réflexion s'inscrit dans une logique de réorganisation fonctionnelle et institutionnelle de la prise en charge des

---

4. Voir DAYAN J.-L. « L'avenir de l'assurance-chômage : à nouveaux risques, nouveau régime ? ». *Droit Social*, juillet-août 1996, n° 7/8. Voir également FREYSSINET Jacques. « L'indemnisation du chômage en Europe. Entre l'activation des dépenses pour l'emploi et la garantie de minima sociaux ». In *Pauvreté et exclusion sociale*. Paris : La documentation Française, 1998 ; KVIST Jon. « Difficultés présentées par l'évolution des allocations et des politiques du chômage ». *Revue Internationale de Sécurité sociale*, n° 4, 1998 ; DANIEL C. et TUCHSZIRER C. « L'indemnisation du chômage de 1984 à nos jours ». *Partage*, n° 132, avril 1999 ; DANIEL C. et BASSOT J. « L'indemnisation du chômage : des politiques sociales nombreuses... et efficaces ». *Problèmes Économiques*, n° 2626, août 1999 ; DANIEL C. « L'indemnisation des chômeurs : de la réduction des droits à une protection élargie ». *Droit Social*, n° 12, décembre 1999.

chômeurs et d'extension des droits des actifs. Elle cherche plus précisément à voir comment on peut concilier discontinuité des trajectoires professionnelles (ou « marchés transitionnels » de l'emploi) et sécurité du revenu, sachant que les ruptures volontaires d'activité doivent présenter un intérêt social ou collectif. Cela renvoie à une conception élargie du travail, laquelle ne se limite pas à l'emploi rémunéré mais intègre les activités à but social non rémunérées, telles que la formation, le travail au foyer (tâches ménagères, soins aux enfants et aux parents âgés, autofourniture de services), ou le bénévolat. Ces activités, caractérisées par une relation à autrui, doivent en effet être considérées comme du travail, puisqu'elles créent de la richesse sociale et améliorent le bien-être collectif.

## ***Un mécanisme d'intéressement pour le régime de solidarité***

La loi sur l'exclusion de juillet 1998, suite au mouvement de contestation des chômeurs de décembre 1997, a prévu plusieurs dispositions en faveur des personnes démunies, notamment dans le domaine du logement, du surendettement, de l'accès à certains biens et services. Sur le champ de l'emploi, elle a voulu s'attaquer au problème de la désincitation au travail. En cas de reprise d'un emploi, elle prévoit que les allocataires de minima sociaux RMI, ASS, API (allocation de parent isolé) à la recherche d'une insertion professionnelle puissent cumuler l'intégralité de la prestation avec le salaire perçu, pendant les trois premiers mois, et avec encore 50 % de celui-ci (taux de taxation égal à 50 %) au

cours des neuf mois suivants. Ainsi, au bout d'un an l'intéressement au travail disparaît. Outre le fait que l'application du mécanisme est lente et inégale, le dispositif n'est pas complètement satisfaisant puisque l'incitation n'est que temporaire. On pourrait donc aller plus loin dans cette voie en appliquant à l'ASS la proposition faite par R. Godino pour le RMI. Il préconise une taxation de revenus en cas de reprise d'un emploi payé au Smic, au taux de 36 % seulement contre 100 % dans le RMI initial (au-delà de 750 heures d'activité). Cela signifie qu'un RMiste célibataire et sans ressources, acceptant un emploi lui rapportant 1000 francs par mois se verrait confisquer 360 francs de son gain par l'État et pourrait cumuler le reste  $[(1 - 36\%) \times 1\,000 = 640 \text{ francs}]$  avec le montant du RMI (2 400 francs par mois, chiffre de 1998). Il recevrait ainsi une allocation de 2 040 francs  $(2\,400 - 360)$  au lieu de 1 400 francs et obtiendrait un revenu final de 3 040 francs  $(2\,400 + 640)$ , au lieu de 2 400 francs. L'intéressement serait beaucoup plus lissé puisqu'il s'appliquerait jusqu'à hauteur du Smic brut à plein temps, seuil à partir duquel le complément de revenu versé par l'État s'annulerait. Le dispositif coûterait évidemment plus cher (coût estimé à 25 milliards de francs pour le seul RMI), mais il serait beaucoup plus incitatif à la reprise de l'emploi et plus cohérent avec la volonté de développer le travail à temps partiel (puisque'il concernerait tous les emplois à temps réduit payés au Smic). Il répondrait ainsi au double objectif d'intégration des exclus et de partage des emplois.

L'idéal serait de fusionner les deux prestations (ASS et RMI), dont les montants et les itinéraires professionnels des allocataires sont très comparables, et de

les traiter dans un même cadre institutionnel. L'argument, souvent avancé, qui consiste à dire qu'une telle fusion affaiblirait le statut social des chômeurs bénéficiaires de l'ASS (perte de validation de certains droits) et déresponsabiliserait les employeurs vis-à-vis du retour à l'emploi, n'est à notre avis pas recevable. Ce serait, au contraire, l'occasion d'uniformiser les droits et devoirs de chacun, sachant que les allocataires du RMI sont très souvent d'anciens salariés (rien n'empêche d'accorder des avantages de validation de droits en fonction du passé professionnel) et que les entreprises ont un devoir de solidarité vis-à-vis des exclus du marché du travail. Cela supposerait, notamment, que l'on harmonise les modes de cumul de ces minima avec les allocations familiales et l'allocation de logement, ainsi que les modalités d'indexation sur les prix ou sur les salaires. Tout le monde y verrait plus clair. Les allocataires seraient moins rebutés par les démarches administratives, puisque le cadre institutionnel serait unifié. Les gestionnaires auraient des dossiers plus simples à traiter, puisque les règles seraient harmonisées. L'État et les responsables politiques enregistreraient un gain incontestable en termes de lisibilité et d'efficacité des politiques d'insertion. Ce serait un premier pas avant d'envisager la fusion, tout aussi nécessaire mais politiquement encore plus difficile à réaliser, de l'API (allocation de parent isolé) avec le RMI et l'ASS, laquelle met en jeu la délicate question des moyens supplémentaires à consacrer à la garde des enfants pour lever l'obstacle de la désincitation au travail. Il serait très souhaitable d'intro-

duire un peu de transparence, d'homogénéité et d'efficacité dans la gestion des minima sociaux.

## ***Des droits à la mobilité plus attractifs et diversifiés***

Les salariés doivent pouvoir progresser dans le cadre de leur activité, passer facilement d'un emploi à temps plein à un emploi à temps partiel et *vice versa*, se retirer pour prendre divers types de congés (congés parentaux, sabbatiques, de formation, d'utilité sociale...), sans avoir à consentir pour autant des sacrifices trop importants. Il s'agit, en d'autres termes, de développer ce que l'on appelle aujourd'hui les « marchés transitionnels » de l'emploi <sup>5</sup>, de promouvoir la formation et le secteur de l'économie sociale, dont les emplois sont potentiellement croissants avec le vieillissement démographique, et de répondre à des besoins individuels et familiaux. Un système de rotation du personnel serait à cet égard bien adapté. Si un salarié prend un congé, sa place temporairement libérée pourrait être occupée par un chômeur, sous réserve que celui-ci soit préalablement formé et que le salarié soit assuré de retrouver son poste en fin de congé. Plusieurs pays de l'Europe du Nord se sont engagés dans cette voie (Finlande, Suède, Norvège, Pays-Bas, Belgique notamment), le plus souvent pour rendre les congés parentaux et de formation attractifs. Le Danemark offre, à cet égard, l'exemple d'une réussite spectaculaire. Après plus d'une dizaine

5. GAZIER Bernard. « Ce que sont les marchés transitionnels ». In *Les Politiques de l'emploi en Europe et aux États-Unis*. Paris : PUF, 1998.

d'années d'expérimentation de son système de rotation des emplois (*Jobrotation System*), il l'a officialisé en 1993. Trois types de congés sont offerts aux salariés : le congé sabbatique (un an maximum), le congé parental (13 à 52 semaines) et le congé de formation. Ils sont pris en charge par l'assurance-chômage dans une proportion qui varie, selon les cas, entre 60 % et 90 % du dernier salaire. Le poste laissé temporairement vacant est occupé par un chômeur de longue durée préalablement formé. Ce système a rapidement porté ses fruits, puisqu'il a contribué à réduire le taux de chômage quasiment de moitié en cinq ans. Il a bien fonctionné, grâce notamment à une administration de

l'emploi très décentralisée et à des pratiques de négociation bien rodées et axées sur le droit à la formation. La France s'est, elle aussi, engagée dans une voie analogue depuis plusieurs années, notamment avec la mise en place des congés parentaux à partir du deuxième enfant (3023 francs par mois en cas de cessation complète d'activité, 2000 francs en cas de maintien de l'activité à mi-temps), du congé d'enseignement ou de recherche-innovation et du congé individuel de formation (de trois mois à deux ans maximum, avec prise en charge de 60 % à 90 % du salaire, selon le cas, par un organisme de formation). Mais les dispositifs utilisés sont dans l'ensemble peu attractifs et insuffisam-

## LE SYSTÈME DANOIS DE ROTATION DES EMPLOIS

*L'Association du patronat danois pour la formation (AOF) est associée à un des systèmes de formation les plus innovateurs d'Europe. Le programme danois pour la rotation des postes contribue à améliorer les compétences des travailleurs tout en aidant les chômeurs à trouver des emplois permanents. Le système encourage les patrons à envoyer leurs travailleurs suivre des sessions de formation et à les remplacer, pendant la durée de ces sessions, par des chômeurs qui ont eux-mêmes reçu une formation préparatoire avant d'occuper ces postes temporaires. De la sorte, les employés acquièrent de nouvelles aptitudes très utiles, tandis que les chômeurs gagnent une expérience de travail tout aussi précieuse. Dans le cadre de ce système, trois chômeurs sur quatre décrochent un emploi à temps plein.*

### Un taux de réussite élevé

*En 1995, le programme EU Jobrotation à Silkeborg, un programme de rotation des postes, a aidé 842 travailleurs, et 284 employés l'année suivante, à suivre une formation, tandis que leurs postes étaient occupés, pendant ce temps, par 196 remplaçants, dont les trois quarts ont ensuite trouvé un emploi à temps plein.*

*Les postes temporaires, créés dans le cadre des systèmes de rotation des postes, sont supervisés par un coordinateur, qui s'occupe d'organiser les placements de personnes ou de groupes de personnes spécifiquement formées à certaines tâches, pouvant occuper à tour de rôle des postes temporaires, soit au sein d'une même entreprise, soit dans un réseau de petites entreprises. Grâce à ce système, les personnes à la recherche d'un emploi à temps plein peuvent acquérir une expérience assez vaste. De surcroît, ce système valorise réellement les chômeurs, qui reprennent confiance en eux.*

Source : Commission européenne, site Internet <[http://europa.eu.int/comm/dg05/esf/en/public/golden\\_n/obj4/fr/p53.htm](http://europa.eu.int/comm/dg05/esf/en/public/golden_n/obj4/fr/p53.htm)>.

ment généralisés. Bien qu'intéressant, le congé parental n'est pas aussi généreux et attractif que dans les modèles suédois ou danois où la prestation versée est proportionnelle au salaire. Il en va de même pour le congé individuel de formation qui, pour l'instant, est réservé aux entreprises de plus de 10 salariés. Les congés sabbatiques de convenance personnelle ou pour engagement dans le secteur associatif ne sont toujours pas rémunérés.

Dans la même optique, Alain Supiot préconise l'élargissement des droits sociaux en référence à une conception du travail qui intégrerait l'activité familiale, la formation, le bénévolat, le travail d'utilité sociale. Il propose, à cet effet, de créer des « droits de tirage sociaux »<sup>6</sup> qui permettraient de passer d'un emploi à un autre en toute liberté. Ces droits ne seraient pas directement liés à la survenance d'un risque ou d'une situation particulière, comme c'est le cas aujourd'hui. Ils seraient une sorte de droit d'initiative qui dépendrait d'une double condition : « la constitution d'une provision suffisante » de droits d'absence ou de congés à des fins d'utilité sociale (crédits d'heures pour les représentants du personnel, crédits spéciaux, crédits formation, compte d'épargne temps, aides aux chômeurs créateurs d'entreprise, etc.) et « la décision de leur titulaire d'user de cette provision ». Ils opéreraient ainsi une « libération du temps » et permettraient le « financement d'un travail hors marché », et donc le développement des activités d'utilité sociale. La constitution et le financement de ces droits de tirage sociaux seraient assurés par plusieurs acteurs (État, organismes

sociaux, mutuelles, entreprises et travailleurs eux-mêmes). Leur utilisation par les individus serait purement volontaire. Un tel système est incontestablement séduisant. Il respecterait les choix individuels dans la gestion de la carrière professionnelle, faciliterait le passage d'une situation de travail à une autre et apporterait de la souplesse dans l'organisation du travail. Mais il poserait le délicat problème (non évoqué par l'auteur) de son articulation avec les actuels régimes de protection sociale. La personne bénéficiaire d'un droit de tirage social conserverait-elle ses droits en matière de Sécurité sociale comme si elle continuait à travailler ? La validation des droits à la retraite, par exemple, durant les congés serait-elle assurée ? Le succès d'un tel dispositif en dépendrait fortement.

## **Un régime d'indemnisation du chômage à deux niveaux complémentaires**

Il s'agirait, tout d'abord, de revoir le découpage entre régime d'assurance et régime de solidarité en intégrant l'idée que le chômeur ne peut être tenu pour seul responsable de sa situation, que la société a sa part de responsabilité et qu'elle doit développer les savoir-faire et les compétences des actifs en recherche d'emploi en vue d'améliorer leur capacité d'insertion professionnelle. Il s'agirait, en d'autres termes, de passer d'une

6. SUPIOT Alain (sous la direction de). *Au-delà de l'emploi. Rapport final pour la Commission européenne*. Paris : Flammarion, 1999, pp. 90-92.

logique essentiellement passive de l'indemnisation à une logique active basée sur une approche intégrée et individualisée de l'aide à l'insertion des chômeurs.

Le régime de solidarité serait ouvert à ceux qui n'ont pas, ou pas suffisamment, de références en matière d'emploi, c'est-à-dire les primo-demandeurs d'emploi (jeunes, femmes au foyer, apatrides et réfugiés), tous les chômeurs de longue durée exclus du régime d'assurance, et éventuellement les travailleurs indépendants fragilisés. Il s'agit, pour ces derniers, de considérer que la dépendance économique à laquelle ils sont soumis, dans le cadre de contrats de sous-traitance, constitue un véritable risque social, risque qui engage toute la collectivité nationale. La couverture chômage pour les travailleurs indépendants et les petits entrepreneurs pourrait tout aussi bien relever du régime d'assurance si on décidait de les assimiler à des salariés ayant des références d'emploi antérieur. Mais comme le droit à l'indemnisation s'inscrit moins dans une logique de revenu de remplacement et plus dans une logique d'assistance au redémarrage d'une autre activité, on peut envisager l'affiliation au régime de solidarité. Cette question ne saurait, de toute façon, être tranchée sans l'accord des travailleurs concernés.

Ce premier niveau d'indemnisation du chômage, très élargi par rapport au régime actuel de solidarité puisqu'il intégrerait les primo-demandeurs d'emploi et les chômeurs de longue durée non bénéficiaires de l'ASS, ne s'en tiendrait pas à l'octroi d'une prestation forfaitaire ;

il se chargerait aussi de l'intégration sociale et professionnelle des allocataires sur la base de parcours d'insertion individualisés. Ce régime de solidarité pourrait notamment mettre en place et développer le fameux contrat d'activité proposé par le rapport Boissonnat<sup>7</sup>. Il s'agirait d'un contrat, de cinq ans au moins, passé entre un travailleur et une personne morale regroupant des entreprises, des organismes publics ou des associations. Une certaine sécurité professionnelle serait ainsi offerte aux chômeurs allocataires de ce régime pendant la durée du contrat (emploi salarié à temps réduit, stage de formation, travail d'utilité sociale, etc.). Les allocataires pourraient ainsi acquérir des savoir-faire et des compétences utilisables pour un prochain emploi. L'important serait d'impliquer dans la gestion de ces contrats, à côté des administrations publiques, les entreprises et le secteur associatif. Cela supposerait, par là même, une organisation pluripartenaire du régime avec des élus, bien sûr, mais aussi des représentants du patronat, des salariés, des chômeurs et des associations. Une partie du budget proviendrait de la récupération des fonds actuellement affectés à l'insertion des primo-demandeurs d'emplois et des chômeurs de longue durée (ASS, AI, RMI). Le reste du financement pourrait être assuré par un prélèvement portant sur l'ensemble des revenus du travail et du capital immobilier et financier.

L'actuel régime d'assurance serait transformé en un régime « d'employabilité » ou d'« assurance-réemploi »<sup>8</sup>. La

7. BOISSONNAT Jean (sous la direction de). *Le Travail dans 20 ans. Rapport pour le Commissariat général du Plan*. Paris : Odile Jacob, 1995.

8. Voir CHASSARD Y. et BOSCO A. « L'émergence du concept d'employabilité ». *Partage*, n° 129, janvier 1999, Paris.

notion d'employabilité est certes contingente au sens où elle dépend tout à la fois des capacités des personnes, des emplois offerts, des modes d'organisation et du système de formation et d'éducation. La perte de l'emploi ne représente pas seulement une perte du revenu, elle s'accompagne aussi d'une perte de capacité liée à l'obsolescence rapide des qualifications. Fini le temps où les chômeurs revenaient à l'emploi sur la base de leurs compétences antérieures. Ils doivent désormais réactualiser leur savoir-faire technique et acquérir des compétences sociales (adaptation du comportement, capacité de mise en situation, sens de la communication et des relations humaines).

Avec le système d'assurance-réemploi, préconisé par la Commission européenne et déjà expérimenté au Canada, les chômeurs se verraient offrir, en plus de la prestation d'indemnisation, un accès à un dispositif personnalisé de restauration ou d'amélioration de leur employabilité. Cela supposerait que l'organisme gestionnaire connaisse et développe les opportunités d'emploi. Il devrait donc évaluer et suivre l'évolution des métiers, débusquer les gisements d'emplois, adapter la formation et établir un parcours individualisé en fonction des caractéristiques professionnelles de l'allocataire et des offres d'insertion. Ce régime pourrait être utilisé pour développer les interruptions de travail et mettre en place le système de la rotation des emplois précédemment évoqué.

Le congé d'utilité sociale, par exemple, pourrait constituer un bon moyen pour répondre aux besoins, potentiellement croissants, du secteur de l'économie sociale (sous l'effet du vieillissement démographique). Il suffirait de le rendre particulièrement attractif, par le biais

d'une prestation généreuse ou d'un système de cumul de la prestation avec le revenu d'une activité à temps réduit.

Mais surtout, l'assurance-employabilité aurait vocation à banaliser le congé formation et à améliorer l'efficacité de la lutte contre le chômage. La formation est un enjeu considérable pour l'avenir de nos sociétés de plus en plus ancrées sur l'immatériel et le savoir. C'est la raison pour laquelle un droit à la formation doit figurer comme un droit associé à l'indemnisation du chômage. Comme l'indique Nicole Péry, secrétaire d'État aux Droits des femmes et à la Formation professionnelle, ce droit doit être « individuel, transférable et garanti collectivement ». Les salariés bénéficiaires de ce type de congés (d'une durée de trois mois à un an) pourraient recevoir une prestation au moins égale à 70 % (voire plus) de leur salaire antérieur. Ce serait une manière de généraliser et d'adapter les actuelles conventions de conversion en cas de licenciement économique. Un nouvel équilibre pourrait ainsi être trouvé entre le droit à l'indemnisation, le droit à la formation et l'obligation pour l'allocataire de respecter son programme de retour à l'emploi. La fusion des Assefic, de l'ANPE et de l'AFPA faciliterait sans doute beaucoup la mise en place d'une telle approche intégrée et individualisée du retour à l'emploi des chômeurs. À défaut, il faudrait au moins réorganiser les rôles de ces institutions et coordonner leurs actions. De telles réformes ne sauraient, de toute façon, être imposées « d'en haut ». Elles doivent être portées et acceptées par la base, c'est-à-dire par les syndicats, lesquels doivent se développer (notamment dans les services), intégrer la représentation des chômeurs et poursuivre la rénovation amorcée *via* les lois sur les 35 heures.

Quant au financement, il renvoie, là encore, à la question de la responsabilité. Si on considère que le risque de perte de la capacité de réemploi incombe à la fois aux salariés et aux employeurs, en partant du principe que la compétence exigée des salariés passe nécessairement par l'expérience et la formation en entreprise, le droit à l'employabilité doit rester assurantiel et être financé à la fois par des cotisations salariales et par des cotisations patronales. L'entreprise se doit alors d'aménager des parcours d'acquisition de compétences et de les faire valider. Si on pense que l'État a une bonne part de responsabilité dans la dégradation du marché du travail (choix de la mondialisation, priorité donnée à la lutte contre l'inflation dans le cadre de la construction européenne), il doit aussi contribuer à ce niveau, par exemple en

prenant en charge une partie du coût de la formation. Dans cette optique, le droit à l'employabilité relèverait à la fois de la solidarité nationale et de la solidarité professionnelle.

Ces diverses propositions représentent une redéfinition du champ de couverture du risque de chômage et une amélioration du statut de l'actif. Elles s'inscrivent dans une approche intégrée et préventive de la lutte contre le chômage. C'est un premier pas dans la panoplie des réformes institutionnelles nécessaires pour concilier flexibilité et sécurité et retrouver une nouvelle régulation sociale : adaptation du code du travail, rénovation et renforcement du rôle des syndicats, restructuration des droits à la protection sociale (tri à faire entre droits universels déconnectés du travail et du statut familial et droits liés au travail)...

#### Sur les questions d'emploi, voir notamment, dans la revue *Futuribles* :

« Coût du travail et emploi : diagnostic et propositions, consensus et controverses ». Numéro spécial, n° 197, avril 1995.

CETTE Gilbert. « Chômage : *Les Moyens d'en sortir*. Observations sur l'ouvrage de Michel Rocard » ; et ROCARD Michel. « Observations sur les observations de Gilbert Cette ». N° 222, juillet-août 1997, pp. 65-70 et 71-77.

COOMANS Géry. « L'emploi en Europe à l'horizon 2015. Évolution démographique et reflux du chômage ». N° 234, septembre 1998, pp. 5-27.

GAUTÉ Jérôme. « Le chômage des jeunes en France, un problème de formation ? ». N° 186, avril 1994, pp. 3-23.

KRUGMAN Paul. « L'Europe sans emploi, l'Amérique sans le sou ? ». N° 201, septembre 1995, pp. 55-68.

SEGHIN Achille. « Parler vrai sur le travail et l'emploi. À propos du livre d'Arnaud du Crest, *Scénario pour le travail et la formation* ». N° 235, octobre 1998, pp. 67-72.

Pour plus d'informations, consulter l'index de la revue, en ligne sur le site Internet de *Futuribles* : <http://www.futuribles.com>, ou nous contacter au 33 (0)1 53 63 37 71.



**Centre Culturel International de Cerisy la Salle**

du dimanche 4 juin (19 h) au jeudi 8 juin 2000 (18 h)

**Prospective d'un siècle à l'autre - 2**  
**DU SAVOIR DES EXPERTS À L'INTELLIGENCE COLLECTIVE**

**DIRECTION :** F. GOUX-BAUDIMENT, E. HEURGON, J. LANDRIEU

**COMITÉ :** A. BRAUN, G. DEMUTH, T. GAUDIN, A. HATCHUEL, H. DE JOUVENEL, J. LESOURNE

**CONFÉRENCES, TABLE RONDE ET ATELIERS (suivis de débats) :**

• **Les savoirs des experts :** Y. CLOT, A. HATCHUEL, P. ROQUEPLO • **Le vieillissement des populations** (J. LANDRIEU, J. DAMON, P. LOUCHART, A. SAULIÈRE) avec, notamment, P. BOURDELAIS, B. ENNUYER, M. GALLO, J.-C. HENRARD • **L'automobile et les mobilités** (E. HEURGON, F. ASCHER, A. BRAUN, J. THEYS, E. DE VENDEUVRE) avec, notamment, G. DUPUY, C. ESPINASSE, V. KAUFMANN, C. LAMURE, A. MEYER, J.-P. ORFEUIL • **L'eau et la santé** (F. GOUX-BAUDIMENT, D. DRON, A. EUZEN, G. MEUBLAT, F. MOISAN) avec, notamment, B. BARRAQUÉ, J.-M. CARPENTIER, A. MONTIEL, P.-F. TÉNIÈRE-BUCHOT, D. TRICARD • **Synthèse : qu'apportent ces reformulations ?** : T. GAUDIN avec C. COUTELLE, F. CUILIER, J. LESOURNE, J. MARSAUD.

Le premier colloque a traité des relations entre *gouvernance* et *prospective*. Alors qu'aucun pouvoir ne peut plus exercer une souveraineté sans partage, est apparue l'urgence de nouvelles formes d'action collective. S'est imposée aussi une « *prospective du présent* » qui accroît l'intelligence collective des acteurs en situation.

L'opinion publique intervient de plus en plus dans les débats autrefois monopolisés par les détenteurs d'un savoir incontesté. Dès lors, comment, à partir du savoir des experts confrontés aux connaissances empiriques, s'élabore une connaissance utile à l'action collective ? Cette année, nous étudierons, sur trois questions, comment ces acteurs reformulent les controverses scientifiques, comment ils s'en approprient les acquis et participent à la construction d'une « intelligence collective » des situations. Les domaines choisis concernent tout le monde : le vieillissement des populations, l'automobile, l'eau et la santé.

**Participation aux frais :** 2 000 F séjour complet, 1 000 F étudiants (– de 28 ans)

**Renseignements et inscriptions :**

CCIC, 27 rue de Boulainvilliers, F – 75016 PARIS,  
Tél/Fax : 01 45 20 42 03, Internet : ccic-cerisy.asso.fr

Michel Godet <sup>1</sup>

# Prospective : une approche cognitive

À PROPOS DE L'OUVRAGE DE PHILIPPE GABILLIET,  
SAVOIR ANTICIPER. LES OUTILS POUR MAÎTRISER  
SON FUTUR <sup>2</sup>

*Michel Godet a trouvé dans le livre de Philippe Gabilliet, dont il rend compte ici, matière à une utile réflexion sur l'avenir. Il nous en livre la substance.*

*Soulignant tout d'abord que Philippe Gabilliet s'inspire des sciences cognitives pour traiter de manière originale de la démarche prospective, Michel Godet relève dans son ouvrage « quatre idées essentielles » :*

— *La première est relative à l'existence d'invariants de différentes natures, celui le plus évident étant lié à l'espèce humaine.*

— *La deuxième est relative à l'existence, en dépit de ces fameux invariants, de marges de manœuvre qui permettent aux hommes déterminés de construire l'avenir qu'ils désirent. Cela rejoint l'affirmation chère aux prospectivistes que l'avenir est d'abord domaine de liberté et de pouvoir.*

— *La troisième est relative à l'existence de modèles mentaux du futur qui, bien que souvent inconscients, influencent fortement nos perceptions du futur, donc les scénarios que nous élaborons.*

— *La quatrième idée renvoie à ce que Philippe Gabilliet appelle la « boussole du devenir », aux quatre questions essentielles auxquelles chaque individu (chaque collectivité ?) devrait pouvoir répondre.*

H.J.

---

1. Professeur et titulaire de la chaire de prospective industrielle au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Paris ; directeur du Laboratoire d'investigation prospective et stratégique (LIPS) du CNAM.

2. Paris : ESF (coll. Formation permanente), 2000, 176 p.

Quelle bonne nouvelle pour les anciens qui s'inquiètent des blés restés en herbe et de la relève des générations : la prospective vient de prendre un bain de jouvence avec une plume dans la force de la quarantaine ! Le livre de Philippe Gabilliet est court, facile à lire et très documenté. L'auteur a lu la plupart des grands classiques de la prospective et de la futurologie, ce qui devient rare, ne serait-ce que parce que les ouvrages correspondants sont introuvables <sup>3</sup>. J'ai ainsi retrouvé dans *Savoir anticiper* quelques-unes des citations sur l'avenir qui ont fait le bonheur de mes lectures de jeunesse.

Avouons-le tout de suite, avant de lire, presque par hasard, l'étonnant livre de Philippe Gabilliet, le nom de cet auteur m'était totalement inconnu. Lorsque j'ai reçu cet ouvrage au milieu de tant d'autres, c'est sans doute le titre qui a retenu mon attention. J'ai avalé ce livre d'un seul trait à l'occasion d'un déplacement. Pour cette critique, je l'ai relu plus sérieusement ; l'intérêt ne s'est pas émoussé même si quelques lacunes et imperfections sont venues aisément nourrir le commentaire.

L'ouvrage de Philippe Gabilliet *Savoir anticiper* présente une approche originale et novatrice de la démarche prospective. En centrant son propos sur les aspects socioculturels et cognitifs, l'auteur place l'homme dans ses diverses dimensions, au cœur même des mécanismes d'anticipation. Mais Philippe

Gabilliet, ce pédagogue averti <sup>4</sup> qui professe aussi bien à Sup de Co Paris qu'auprès de l'association Progrès du management, le fait en s'appuyant sur des référentiels issus de la psychologie, de l'histoire et plus généralement de ce que l'on appelle maintenant les sciences cognitives, dont la prospective finira bien par être reconnue comme une branche essentielle <sup>5</sup>. Il rappelle notamment le constat clinique du psychiatre Jean Sutter <sup>6</sup> (1983) : « En regardant vivre les hommes, il m'est apparu que leur principale et presque seule préoccupation était de vivre par avance leur avenir. » Et Philippe Gabilliet remarque justement que : « dans la façon dont les individus, les groupes sociaux et les cultures se projettent dans leur avenir depuis la nuit des temps, peu de choses ont changé ». En effet, la capacité à anticiper est liée à la condition humaine et au cerveau, or ces derniers « n'ont guère connu de révolution majeure depuis le néolithique ». Il en dégage une conviction forte : « mémoire et faculté de prévoir apparaissent de tous temps comme l'essence même de l'intelligence humaine ». La mémoire des chasses réussies et l'imagination mises au service de l'anticipation conjuguent leurs effets pour guider l'action.

## Les invariants <sup>7</sup>

Ainsi, comme nous l'avons nous-mêmes relevé, si le monde change, les problèmes demeurent car ils sont liés

3. C'est sans doute la raison pour laquelle Erich Jantsch est absent de la bibliographie.

4. Le livre est organisé en cinq exposés : 1. « L'homme face à son futur » ; 2. « Le savoir-anticiper » ; 3. « Les attitudes prospectives » ; 4. « Les ingrédients du futur » ; 5. « Les scénarios d'anticipation ». Ces exposés sont suivis de 14 exercices de prospective avec leurs « corrigés ».

5. Nous attendons beaucoup de la thèse en cours sur le thème « Sciences cognitives et prospective » que prépare Jean-Philippe Bootz au sein du LIPS et du Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA), dans le cadre d'un contrat Cifre avec EDF.

6. SUTTER Jean. *L'Anticipation*. Paris : PUF (coll. Psychiatrie ouverte), 1983.

7. Les intertitres sont de la rédaction (NDLR).

à l'homme, le grand invariant de l'histoire. Si cette dernière ne se répète pas, les hommes semblent pourtant conserver, au cours du temps, des similitudes de comportement qui les conduisent, placés devant des situations comparables à réagir de manière quasi identique, et donc prévisible. En reprenant exactement ce qui précède (p. 76), l'auteur a oublié les guillemets. L'erreur est humaine et presque inévitable pour un livre écrit dans le temps toujours trop court des vacances d'été ! Saluons la performance, car l'oubli est secondaire puisque l'appropriation est réussie et que Philippe Gabilliet s'appuie aussi sur Jacques Duby pour relever que « l'histoire des systèmes de valeurs ignore les mutations brusques ».

Ajoutons à cela l'idée centrale développée au fil de cet ouvrage : « ce sont les mêmes outils, les mêmes démarches intellectuelles et mentales qui permettent à une collectivité, un groupe, voire un individu isolé, de se projeter dans son futur ». C'est bien le constat que nous avons pu faire depuis 25 ans dans les entreprises et dans les territoires, ce sont les mêmes méthodes de réflexion collectives qui s'appliquent. L'extension à l'individu me paraît en revanche plus discutable.

Partant de ce constat et en s'appuyant sur les travaux d'Alain Gras<sup>8</sup>, l'auteur rappelle qu'il faut distinguer trois niveaux d'invariance : « les invariants simples (baiser entre la mère et l'enfant, fixation dans les yeux), les invariants complexes de type psycho-affectifs (tels que l'agressivité mais aussi la sociabilité) ou encore les invariants pseudo-historiques (proportion

de suicides) ». Il s'appuie aussi sur Jean-François Kahn<sup>9</sup> pour reprendre la notion « d'invariances structurelles » qui ne sont pas des îlots de résistance au changement, « mais bien la trame même du devenir historique dans lequel ce changement s'insère » (p. 85).

## Construire son futur

Pourtant, l'avenir reste une zone de liberté, un lieu de pouvoir, le produit d'une volonté (exposé 3, pp. 59-61). En bon prospectiviste, Philippe Gabilliet se refuse au déterminisme absolu en considérant que l'homme, grâce à sa volonté et à sa marge de manœuvre, a toutes les armes en main pour construire son futur ; le déterminisme n'empêche pas la détermination : « ainsi, si l'on veut bien admettre que l'avenir n'est peut-être pas complètement déterminé, il n'en demeure pas moins que des hommes extrêmement déterminés seront toujours nécessaires pour construire l'avenir qu'ils désirent ».

On retrouve cette idée dans la notion d'*échelle des futurs* développée dans l'exposé 4 (p. 88). Cette échelle consiste en une classification des futurs par ordre croissant d'imprévisibilité. On part ainsi du « futur socle », celui des invariants, stable par nature, pour aller jusqu'au « futur aléatoire », totalement soumis au hasard, en passant par le « futur nécessaire », tendanciel et contingent ; la dernière strate étant quant à elle consacrée au « futur libre », lieu où le sujet agissant peut exprimer sa marge de manœuvre.

8. GRAS Alain. *Clefs pour la futurologie*. Paris : Seghers, 1976 ; et *Sociologie des ruptures*. Paris : PUF, 1979.

9. KAHN Jean-François. *Tout change parce que rien ne change. Introduction à une théorie de l'évolution sociale*. Paris : Fayard, 1994.

Cette échelle des futurs constitue, à mon sens, un travail préparatoire utile à la construction de scénarios, dans la mesure où l'exploration et la validation de chacun des futurs permettent de tenir compte de l'ensemble de ce que Philippe Gabilliet nomme les « ingrédients du futur », c'est-à-dire les invariants, les tendances lourdes, les contingences et l'aléatoire. Cette échelle paraît parfaitement utile voire salutaire en prospective, où les facteurs d'inertie issus des tendances lourdes et des invariants ont parfois tendance à être sous-estimés.

Philippe Gabilliet, dans son ouvrage, fait aussi un certain nombre de rappels historiques, en présentant de manière non exhaustive les dates marquantes de la discipline (exposé 3). Les rappels concernent aussi l'attitude prospective, à travers sept règles d'investigation de l'avenir qui reprennent les cinq ambitions préconisées par Gaston Berger (« voir loin, voir large, analyser en profondeur, prendre des risques et penser à l'homme »), auxquelles viennent s'ajouter deux dimensions qui nous sont chères. Il s'agit, d'une part, du non-conformisme de pensée et de la chasse aux idées reçues que l'auteur qualifie de « pensée latérale » et, d'autre part, de « l'appropriation collective », indispensable pour passer de l'anticipation à l'action.

Les rappels sont aussi judicieux quant à l'offre de futur, portée par tous ceux que Bertrand de Jouvenel appelait « les fabricants d'images du futur ». Dès lors, pour Philippe Gabilliet, les « génies du futur » que l'on rencontrera le plus souvent au détour de nos lectures comme de nos conversations seront, par ordre d'entrée en scène : « le devin, le prophète, l'utopiste, le conteur, le prévisionniste, le

planificateur et celui que, faute de mieux, nous nommerons temporairement l'anticipateur ». Chacun d'entre eux parlera de l'avenir à sa manière.

## **Les scénarios**

Je voudrais aussi relever certains développements très bien vus sur les scénarios envisagés aussi comme une thérapie individuelle et collective. Citons l'auteur, p. 96 : « Le scénario du rêve éveillé dirigé fonctionne comme un langage, dont le but est de faire s'exprimer des vécus inconscients de rupture ; dans chaque scénario, le thérapeute cherche en priorité à déceler la rupture cachée (familiale, existentielle, conjugale, professionnelle, etc.) [...] l'histoire que raconte le patient apparaît comme un puzzle de l'ensemble de ce qui fait problème pour lui au niveau inconscient. Un scénario n'a pas de valeur en soi. Il ne prend son sens que dans la relation qui se crée entre le patient qui le bâtit dans sa tête puis l'exprime, et le thérapeute qui l'écoute puis l'interprète. Ce qui fait l'intérêt du scénario, c'est l'intention — à travers lui — de faire passer au thérapeute certains messages difficiles à exprimer par d'autres moyens. »

Philippe Gabilliet n'oublie pas de relever les cinq conditions pour l'utilisation rigoureuse des scénarios : la pertinence, la cohérence, la vraisemblance, l'importance et la transparence des hypothèses et des raisonnements. Il sait qu'un scénario ne doit pas être confondu avec un modèle de simulation, ni même chercher à prévoir. Mais fondamentalement, pour lui : « le scénario est de bout en bout un travail de l'imaginaire ». Et l'auteur vient heureusement citer André-Clément Découflé<sup>10</sup> pour rappeler

10. DÉCOUFLÉ André-Clément. *La Prospective*. Paris : PUF (Que sais-je ?), 2<sup>e</sup> édition, 1980.

« qu'un bon scénario est par définition "inacceptable". Il est là pour provoquer celui à qui on le présente, pour le forcer à remettre en question les hypothèses choisies. » Un scénario, selon lui, « est fait pour être récusé et une fois rejeté, en nourrir un autre de ses propres dépouilles ». Remercions l'auteur de nous avoir fait partager ses bonnes lectures et saluons au passage l'apport exceptionnel d'André-Clément Découflé. Il s'est réfugié dans le silence depuis le début des années 1980, dommage pour la prospective ! Formulons un vœu pour cette année : que l'auteur du livre *L'An 2000*<sup>11</sup> nous revienne 25 ans après !

## Le modèle mental

Mais la réelle originalité du travail de Philippe Gabilliet se situe dans son approche cognitive de la démarche d'anticipation à travers le concept de « modèle mental du futur » (exposé 2). L'idée développée par l'auteur est que l'anticipation va dépendre de dimensions à la fois cognitives, émotionnelles et symboliques. Toute projection dans l'avenir est influencée par les outils mentaux, les croyances, les modèles qui sont mobilisés par l'anticipateur. Au passage, l'auteur s'appuie notamment sur la somme de Bernard Cazes<sup>12</sup> et son *Histoire des futurs* (hélas introuvable !), et nous fait aussi découvrir Daniel Mercure<sup>13</sup>, anthropologue et sociologue, professeur à l'université Laval de

Québec. « L'expérience que l'acteur va avoir du vécu de son temps sera fortement structurée en amont par tout un ensemble de croyances et de modèles mentaux. Ceux-ci sont le véritable terrain psychosocial à partir duquel l'acteur va être en mesure de penser, gérer, optimiser, voire gaspiller son temps à venir, à partir des images et représentations de l'avenir dont il est lui-même porteur<sup>14</sup>. » Il considère ainsi la démarche d'anticipation comme « un acte de création mentale de soi dans l'avenir ». En s'appuyant également sur les travaux de Peter Senge<sup>15</sup>, Philippe Gabilliet émet l'hypothèse que la prise en compte par l'individu de ses propres modèles mentaux du futur va jouer sur sa capacité à construire des anticipations.

Pour illustrer ce concept de modèle mental du futur, l'auteur utilise deux approches. La première consiste à reprendre la typologie (modernité/progrès) des représentations collectives proposée par Bernard Cazes, pour l'adapter au niveau individuel. La seconde repose sur les travaux de Daniel Mercure, qui met en évidence quatre dimensions structurantes concernant l'avenir (perspective de conquête/perspective de conservation, sentiment dominant de sécurité/sentiment dominant d'insécurité face à l'avenir, sentiment de contrôle interne de son avenir/sentiment de détermination par des facteurs extérieurs, existence/absence de plan de vie).

Philippe Gabilliet fait ainsi la synthèse de ces deux approches en proposant

11. DÉCOUFLÉ André-Clément. *L'An 2000*. Paris : Gallimard/Julliard (coll. Archives), 1975.

12. CAZES Bernard. *Histoire des futurs. Les figures de l'avenir de saint Augustin au XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Seghers, 1986.

13. MERCURE Daniel. *Les Temporalités sociales*. Paris : L'Harmattan (coll. Logiques sociales), 1995.

14. *Ibidem*.

15. SENGE Peter. *The Fifth Discipline. The Art and Practice of the Learning Organization* [La Cinquième Discipline. L'art et la manière des organisations qui apprennent]. New York : Doubleday Books, 1990.

son modèle de *boussole du devenir*. Le modèle se structure autour de quatre axes dont les pôles extrêmes sont complémentaires et non opposés. Le positionnement de chacun dans cette boussole du devenir fait partie des exercices proposés dans la deuxième partie du livre. Il suffit pour cela de répondre aux quatre questions suivantes : « Ma situation de vie future sera-t-elle meilleure que ma situation de vie présente ? Ma dynamique de vie présente va-t-elle se poursuivre sur la même trajectoire dans le futur ? Ai-je le contrôle de mon futur ? Me sens-je en confiance avec mon futur ? »

Lorsqu'un individu est mis en situation d'envisager globalement son avenir, il répondrait mentalement à ces quatre questions (correspondant aux quatre axes de la boussole). Pour chacune des questions, l'individu concerné aurait tendance à ressentir une orientation de réponse, puis à la formaliser de façon rationnelle. Les réponses ainsi apportées vont structurer son *modèle mental du futur*.

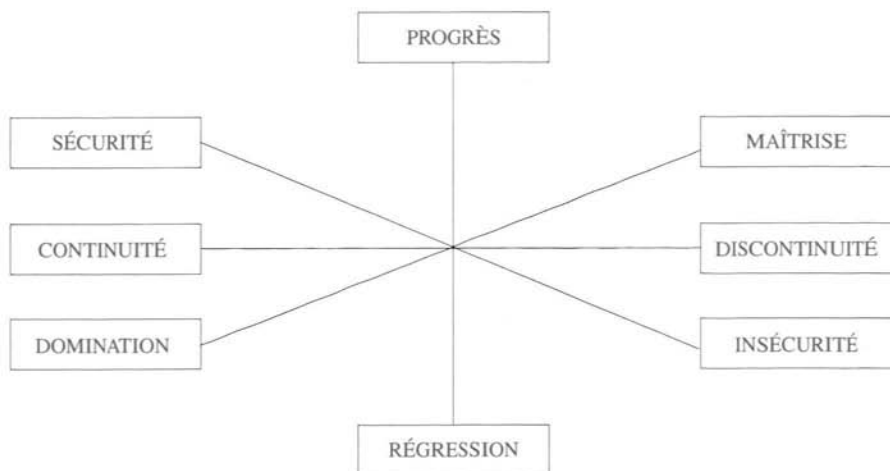
L'objectif du modèle est, d'une part, de permettre à un individu ou un groupe d'identifier ses modalités préférentielles d'anticipation et, d'autre part, de chercher à optimiser ce modèle mental d'anticipation.

Le modèle proposé ici, bien que séduisant et opérationnel, mériterait une validation expérimentale afin de vérifier qu'un individu en situation d'anticipation répond bien en priorité à ces quatre questions et à celles-là seulement. Se pose ensuite le problème de l'agrégation de boussoles individuelles en boussole collective du devenir. L'auteur n'aborde pas vraiment cette question pourtant essentielle. Voilà donc une voie de recherche à lui suggérer. En effet, la prospective est de plus en plus une démarche participative où le processus d'appropriation collective de visions du futur est à la fois le moyen et le but.

À l'heure où certaines critiques se font entendre quant à l'essoufflement et aux difficultés de renouvellement de la prospective, il est utile de se souvenir de

---

### La boussole du devenir



la réplique de l'écolier : « c'est celui qui le dit qui l'est ». Ces esprits chagrins ne font-ils pas d'abord le bilan de leur propre impotence ? Qu'ils se réjouissent dorénavant car Philippe Gabilliet apporte du sang neuf à l'« indiscipline intellectuelle » en montrant ses dimensions cognitives. Par sa formation et sa culture, plutôt littéraire, Philippe Gabilliet n'intègre pas dans son approche les méthodes et outils de la prospective faisant appel à des connaissances statistiques et

mathématiques. Je fais partie de ceux qui le regrettent car toutes les manettes sont utiles pour démultiplier les capacités de compréhension du monde et d'influence sur les changements. Mais je m'en réjouis aussi car Philippe Gabilliet rappelle du même coup que le combat pour la rigueur peut emprunter différents langages. Et puis je ne désespère pas de le convertir aux délices de certaines approches avec la même conviction qu'il le fait pour son lecteur.

PUBLICITÉ

**L'index de la revue  
*Futuribles* est sur le  
site Web de  
Futuribles.**

**Il est mis à jour à  
chaque nouvelle  
parution.**

Recherches  
multi-critères,  
accès aux résumés  
des articles...

**Futuribles en ligne :**

**La revue *Futuribles***  
Recherche d'articles,  
l'éditorial de Hugues de  
Jouvenel...

**Le bulletin *Vigie Info***

**Les réunions**

**Les séminaires de  
formation**

**Les autres publications**

**Les prestations d'études  
et de conseil**

**[www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)**

PUBLICITÉ

SÉMINAIRE DE FORMATION-RÉFLEXION PROSPECTIVE

PROSPECTIVE DE L'EUROPE

TENDANCES ET ENJEUX ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET POLITIQUES  
DE L'UNION EUROPÉENNE À L'HORIZON 2010-2030

Paris, 22-23 juin 2000

➤ **Le marché unique, 15 ans après : progrès et limites de l'intégration économique et perspectives des économies européennes**

Par Jean-Claude Berthélemy, ancien directeur du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), économiste-conseil, professeur à l'université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)

➤ **L'euro et les instruments de pilotage économique, monétaire et financier**

Par Christian de Boissieu, professeur d'économie à l'université de Paris I (Panthéon-Sorbonne), directeur scientifique au Centre d'observation économique de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris

➤ **Le modèle social européen à l'épreuve des nouveaux défis socio-démographiques**

Par Hugues de Jouvenel, délégué général de Futuribles International, directeur de la revue *Futuribles*

➤ **L'économie sociale de marché en crise : à la recherche d'une troisième voie**

Par John Crowley, chercheur au Centre d'études et de recherches internationales (CERI)

➤ **Les défis de l'élargissement de l'Union européenne**

Par Jean-François Drevet, directeur de l'Unité d'analyses socio-économiques des régions à la Direction générale de la politique régionale de la Commission européenne

➤ **Les défis de l'approfondissement de l'Union européenne**

Par Jean-Louis Quermonne, président de l'Association française de sciences politiques

➤ **Vers une politique extérieure de sécurité européenne ?**

Par Dominique David, responsable des études stratégiques, Institut français des relations internationales (IFRI)

➤ **L'Europe dans le monde de demain**

Par Jacques Lesourne, président de Futuribles International

---

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Laurence Faupin  
Futuribles International - 55 rue de Varenne - 75341 Paris cedex 07 - France  
Tél. : 33 (0)1 53 63 37 73 - Fax : 33 (0)1 42 22 65 54 - E-mail : forum@futuribles.com

Pierre Béhar<sup>1</sup>  
Interview par Bernard Cazes<sup>2</sup>

# Prospective européenne : leçons d'histoire

À PROPOS DE L'OUVRAGE DE PIERRE BÉHAR,  
*VESTIGES D'EMPIRES. LA DÉCOMPOSITION DE  
L'EUROPE CENTRALE ET BALKANIQUE*<sup>3</sup>

« Plus notre société nie l'histoire, plus elle est sous son emprise » affirme Pierre Béhar dans l'avant-propos de son dernier livre, *Vestiges d'empires*. Bernard Cazes est donc allé l'interviewer sur le processus de décomposition de l'Europe centrale et balkanique et, au-delà, sur la dynamique sociale à très long terme et le poids des décisions humaines selon qu'elles l'ignorent ou s'en instruisent.

Le texte qui suit porte davantage sur le passé que sur l'avenir. Pierre Béhar, en effet, nous fait part de ses réflexions sur l'édification et la décomposition des empires et des États, notamment ceux artificiellement créés au lendemain de la Première Guerre mondiale au mépris, souligne-t-il, de l'histoire qui finalement reprendra ses droits. S'appuyant sur l'histoire multiséculaire des peuples européens, il explique pourquoi certaines frontières demeurent stables, tandis que d'autres se reconstituent pacifiquement, alors que d'autres États encore se disloquent dans des bains de sang.

Soulignant tout au long de cette interview combien il est important de tenir compte de l'identité des peuples et dangereux d'édifier des ensembles artificiels, il plaide néanmoins pour la constitution d'ensembles politico-stratégiques cohérents et en décèle trois qui s'imposeraient en Europe. On le devine, il est en conséquence fort critique sur le processus de construction européenne — a fortiori, sur l'adoption d'une politique de défense commune —, caractérisée selon

1. Professeur à l'université de la Sarre, à l'Institut d'études européennes de l'université de Paris VIII et à l'Académie diplomatique de Vienne.

2. Membre du Comité de rédaction de *Futuribles*.

3. Paris : Desjonquères, 1999, 171 p.

*lui par le fait que l'on « met la charrue avant les bœufs », que l'on s'accorde sur les moyens avant de s'entendre sur les fins. Il n'en reconnaît pas moins l'importance d'une politique extérieure commune vis-à-vis, en premier lieu, de nos voisins des Balkans.*

*Au-delà de la leçon de l'historien au prospectiviste, apparaît ici en filigrane une question essentielle sur le poids respectif du déterminisme historique et des libertés humaines.*

H.J.

**Bernard Cazes : Qu'est-ce qui vous a conduit à écrire cet ouvrage ?**

**Pierre Béhar :** C'est essentiellement la guerre du Kosovo qui, s'ajoutant à une longue suite d'événements sur lesquels j'avais déjà réagi (guerre de Bosnie-Herzégovine, sécession de la Croatie, scission de la Tchécoslovaquie), m'a poussé à développer cette réflexion. L'objet de l'ouvrage est de donner une grille de lecture générale des raisons pour lesquelles, en Europe centrale, certaines frontières se sont révélées stables, d'autres se sont recrées pacifiquement (République tchèque/Slovaquie, Slovaquie/Slovénie/Croatie), d'autres enfin se sont reconstituées dans des bains de sang. J'ai cherché à savoir pourquoi des hommes qui ont vécu pendant presque un demi-siècle en paix, dans des sociétés plutôt avancées, sont subitement passés aux armes et ont commencé à s'entretuer.

**B.C. :** Pour expliquer ces événements — qui ne sont pas tellement anciens —, vous avez jugé nécessaire, en tant qu'historien, de remonter à un passé très lointain et d'imaginer la dynamique des transformations européennes, quasiment depuis la fin de l'Empire romain.

**P.B. :** Oui. D'une part, on était face à des réalités nationales qui s'entrecombattaient, comme en ex-Yougoslavie. D'autre part, les lieux des conflits se trouvaient toujours sur d'anciennes fractures, d'anciennes frontières entre empires. Il fallait donc, pour comprendre l'ensemble des événements, déterminer une double théorie : d'une part, celle de la création de nations sur le sol de l'Europe ; de l'autre, celle expliquant pourquoi, sur ce même sol, des empires avaient été constamment édifiés et avaient pris telles formes, et sur tels territoires. C'était là le paradoxe fondamental, et j'ai tenté de revenir aux origines dans les deux cas : pour les empires, de revenir au principe de l'Empire romain que les différents empires ont constamment tenté de recréer (à l'exception de l'Empire austro-hongrois, qui est une construction pragmatique) ; pour les nations, de revenir à la géographie même de l'Europe qui porte en germe les contradictions fondamentales auxquelles on assiste actuellement.

**B.C. :** À cet égard, vous avez énuméré les quatre tentatives qui ont eu lieu (carolingienne, germanique, turque et russe) et vous avez laissé de côté, délibérément, semble-t-il, la tentative française de création d'un empire. Pourriez-vous préciser brièvement pourquoi ?

**P.B. :** Je m'en suis expliqué en note : dans le grand empire des 130 départements, Napoléon reprend tout le cérémonial de l'Empire romain, mais cet empire ne semble être, au vrai, que l'inflation de la France révolutionnaire.

Il ne s'agit pas d'un peuple central qui aurait tenté d'imposer sa domination sur un grand nombre de peuples différents (ou considérés comme tels) en voulant les faire vivre plus ou moins en paix les uns avec les autres. Quand Napoléon étend son empire vers Rome ou Hambourg, il divise le tout en départements de la République française et considère qu'il n'y a plus que des citoyens français dans cet espace : c'est le même processus d'assimilation de terres étrangères qui doit s'opérer que celui qui a eu lieu en Alsace, par exemple. Si on avait donné du temps à cet empire (200, 300 ou 400 ans), il aurait peut-être assimilé les peuples intégrés à l'ensemble. En fait, l'Empire napoléonien est un prolongement de l'idéologie révolutionnaire, elle-même essentiellement fondée sur l'État-nation ; il ne correspond pas du tout à l'idéologie impériale traditionnelle de rassemblement de peuples auxquels on ne retire pas leur identité. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles il n'a pas tenu : les peuples n'ont pas suivi l'assimilation et ont, en quelque sorte, miné l'empire de l'intérieur. Les autres constructions impériales, plus tolérantes et moins contradictoires, ont été plus pérennes.

**B.C. :** Dans cette liste des tentatives impériales, la tentative d'Empire russe me paraît quelque peu hétérogène par rapport aux autres. D'ailleurs Martin Malia, dans son ouvrage *Russia under Western Eyes*, souligne que cette tentative d'empire émane plutôt de l'Église que des Russes eux-mêmes<sup>4</sup>. Qu'en pensez-vous ?

**P.B. :** En fait, les deux sont inséparables : l'Église russe en tant qu'autocéphale n'existe que dans la mesure où elle est aux mains d'un grand prince de Moscovie et où elle est défendue par celui-ci. En retour, les princes de Moscovie estiment que cette protection justifie leur qualité de tsars et leur pouvoir.

Cela peut nous paraître baroque : il n'y a pas de lien véritable entre la politique et la géographie des empires. Mais il en a été ainsi depuis le début. Quand Charlemagne entreprend de recréer un Empire romain, donc un empire essentiellement méditerranéen, depuis Aix-la-Chapelle, c'est une totale aberration géopolitique : il n'a que la Gaule, une part de Germanie, la moitié de l'Italie et même pas l'Espagne, pour ne rien dire de l'Afrique ou du Proche-Orient... En revanche, il construit un empire continental occidental. De même, les Allemands, quand ils essaient de recréer un empire, au X<sup>e</sup> siècle, le font directement à partir de l'Allemagne du Nord (la Basse-Saxe), ce qui est complètement absurde : à partir de là, on peut faire un empire baltique mais pas un empire méditerranéen. C'est pourquoi ils s'épuisent : ils ont cette idée fausse que Rome aurait voulu faire une Union européenne et essaient donc d'ajouter à l'Empire romain « traditionnel » toute la partie d'Europe du Nord que les Romains n'ont pas conquise ; mais ils ne

4. Voir MALIA Martin. *Russia under Western Eyes. From the Bronze Horseman to the Lenine Mausoleum*. Cambridge (Massachusetts) : Harvard University Press, avril 1999, 528 p.

se rendent pas compte que c'est tout à fait infaisable, surtout dans les conditions de transport du Moyen Âge. En fait, il leur manque alors une vision géopolitique des réalités.

De même, la Russie s'inscrit tout à fait dans cette tradition d'ignorance de la géopolitique. Pour les Russes, descendre vers la mer Noire n'était pas *a priori* un problème et, une fois sur les rives de cette mer, ils pensaient pouvoir pousser jusqu'à Constantinople. En fait, on ne peut recréer un Empire romain que si l'on accepte de déplacer sa capitale. Et cela, seuls les Turcs l'ont compris : ils avaient une tradition nomade et n'étaient pas liés à un sol qu'ils auraient pu qualifier de « turc », d'où la possibilité — qu'ils ont réalisée — de déplacer leur capitale de Brousse à Andrinople, d'Andrinople à Constantinople ; d'où, aussi, leur projet de l'établir à Vienne ensuite, et enfin à Rome. C'est là le grand avantage qu'ont eu les Turcs, dans la reconstruction d'un empire, sur les peuples sédentaires d'Europe.

**B.C. : Venons-en maintenant à la deuxième moitié de votre ouvrage, dont l'idée maîtresse est que le XX<sup>e</sup> siècle restera dans l'histoire comme celui de la destruction par les nations de tous les empires européens. En fait, vous évoquez surtout la destruction des trois Empires (allemand, turc et austro-hongrois) par le traité de Versailles et ses conséquences. Estimez-vous que la destruction de l'Empire austro-hongrois a été la plus grave des trois ?**

**P.B. :** Je suis en fait parti de l'autre bout des choses : la séparation de la Tchécoslovaquie. Comment ce pays, qui avait longuement résisté pour conserver son unité territoriale malgré les destructions de la Première Guerre mondiale, a-t-il pu, une fois véritablement libre (au début des années 1990), se dissocier de lui-même, de manière spontanée ? C'est un phénomène que je n'ai pas compris dès le début. Je savais que ce pays était issu pour une part de l'ancien espace autrichien et pour une autre de l'ancien espace hongrois, mais je n'imaginais pas que cela puisse avoir de telles conséquences sur son unité. Je croyais que les Tchécoslovaques avaient fait abstraction de ce passé. En fait, il n'en était rien ; mais ils ont su se séparer à l'amiable, voire dans une relative indifférence.

La Tchécoslovaquie s'est défaite quasi naturellement : les deux États ont repris le cours de leur histoire un instant suspendue. Rien de neuf ne s'est mis en place : on a simplement repris une route. C'est là que je me suis aperçu qu'on assistait, avec trois générations de retard, à la fin d'un empire, à la dissociation de l'Empire austro-hongrois. C'était un morceau de Cisleithanie qui se séparait d'un morceau de Transleithanie <sup>5</sup>. Je ne m'en étais pas rendu compte car cette dissociation de l'Empire austro-hongrois avait eu lieu, dans un premier temps, en 1918, puis avait été partiellement suspendue en certains endroits, notamment en Tchécoslovaquie et en Yougoslavie, où s'étaient reconstituées des minifédérations, des Autriche-Hongrie en miniature. Pour autant, on ignorait quel serait le degré de solidité de

---

5. Du nom de la Leitha, petit affluent du Danube qui, du temps de la double monarchie, servait de point de repère pour distinguer la partie autrichienne (Cisleithanie) de la partie hongroise (Transleithanie) du pays (NDLR).

ces constructions. Elles ont été relativement solides jusqu'à l'occupation hitlérienne ; puis, après un bref intermède, est venue l'occupation soviétique. On pouvait penser que la Tchécoslovaquie, sur le long terme, était quelque chose de solide ; mais, une fois tout à fait libre, elle a éclaté d'elle-même ; d'où l'idée que c'est le cours de la dissociation de l'Empire austro-hongrois qui reprenait, cette fois-ci à travers les États qui avaient été fondés à sa place.

Il s'est passé la même chose en Yougoslavie, où il y a eu un autre non-événement que personne quasiment n'a remarqué : la dissociation de la Slovénie d'avec la Croatie, qui ont décidé simultanément de se séparer de la fédération yougoslave. Cette double séparation (de la Serbie et l'une de l'autre) a eu lieu dans le calme dans la mesure où chacun savait très bien où se situerait la nouvelle frontière. Il allait de soi, dans les deux pays, que si l'on se séparait de la Yougoslavie, on se séparait aussi l'un de l'autre pour retrouver les frontières « d'avant ». C'est à mon sens une non-décision (il n'y avait pas d'alternative), un non-événement (ça s'est fait à l'amiable) ; donc personne n'en a parlé dans les médias, ni là-bas, ni ici.

En regardant les choses de l'extérieur, sans connaître l'histoire européenne, on aurait pu considérer que cette scission n'était absolument pas évidente au vu de la situation contemporaine (langues voisines, conceptions voisines de la démocratie et de la société). Ce d'autant qu'ils avaient, *a priori*, tout intérêt à rester ensemble pour constituer la plus grosse masse politique et économique possible. En fait, ce qui continuait à se désintégrer, c'était la partie hongroise de la partie autrichienne de l'Empire austro-hongrois, et cela s'est fait à l'amiable parce que chacun des deux pays avait été habitué à vivre à côté de l'autre, en paix, sous un même souverain, **mais pas avec l'autre** — en quelque sorte de manière autarcique à l'intérieur d'un même ensemble impérial.

C'est cette grille de lecture que je voulais donner et c'est la raison essentielle de la deuxième partie de l'ouvrage.

**B.C. : Détruire l'Empire austro-hongrois avait été considéré comme indispensable, au sortir de la Première Guerre mondiale. Cela n'a-t-il pas été, en fait, une erreur dont on ne prend la mesure qu'aujourd'hui ?**

**P.B. :** C'est un vieux débat d'historiens. Sans doute était-ce la dernière chose à faire. Jacques Bainville l'a dit avant même la conclusion du traité, en 1919, dans son ouvrage *Les Conséquences politiques de la Paix* (publié en 1920)<sup>6</sup>. Selon lui, on ouvrait la boîte de Pandore : ces pays n'étaient pas viables, ils allaient avoir une politique égoïste et s'opposer les uns aux autres. La seule conséquence de cette destruction, pour Bainville, serait que l'Allemagne ferait à son profit l'union de l'Europe centrale, que l'Italie, se sentant maltraitée, se déferait des Alliés et s'allierait à l'Allemagne, et que l'Allemagne s'allierait à la Russie pour mieux dévorer l'Europe centrale. En fait, Bainville dit et décrit tout ce qui se passera les années

6. Voir BAINVILLE Jacques. *Les Conséquences politiques de la Paix*. Paris : Arsenal, Godefroy de Bouillon (rééditions).

suivantes (voir encadré). Il ne lui manque que les noms des dirigeants. Tout est dit en termes d'espace ; en revanche, Bainville ne peut pas dire le temps que cela prendra — il conseille juste de relire ce livre 100 ans plus tard pour voir dans quelle mesure et jusqu'à quel point il voyait juste. En réalité, il a fallu moins de 20 ans pour que tout cela se réalise. Ensuite, à partir de 1945, l'ordre de 1920 a été rétabli et sont intervenus des processus de résistance des hommes, qui ont retardé l'inévitable à plusieurs reprises, mais cet inévitable s'est tout de même produit et l'on se retrouve aujourd'hui dans la configuration précédente.

Il était évident qu'il fallait faire une fédération des peuples d'Europe centrale en 1918, quitte à se défaire des Habsbourg, à instaurer une république... Il fallait rénover cet ensemble politique — qui comptait d'ailleurs parmi les premiers à avoir introduit le suffrage universel, en 1907 (en Autriche). Mais il fallait construire cet ensemble sur des bases nettement plus respectueuses des réalités nationales, en y intégrant notamment la Bohême-Moravie et la Croatie comme nations à part entière. Autrement dit, ce n'était pas trois mais quatre sous-ensembles qu'il aurait fallu réunir. On aurait alors eu une fédération garantissant à ces peuples leur indépendance, en les confortant les uns les autres. Aujourd'hui, les pays qui éclatent à l'Est sont des poussières d'empires : la Slovénie, la Croatie, la Bohême-Moravie, la Slovaquie ont recouvré un total respect d'eux-mêmes (par leur accès à l'indépendance), mais n'ont plus grand poids spécifique sur la scène internationale. S'ils s'étaient réunis en fédération, il en irait tout autrement. Dès 1848, Palacký avait déjà tout dit à cet égard.

**B.C. :** Une partie de votre ouvrage concerne donc la partie de l'Empire austro-hongrois où les changements se sont plutôt bien passés. Qu'en est-il de l'autre partie, là où les choses se sont fort mal passées ?

**P.B. :** D'un côté, c'était la dissociation de l'Empire austro-hongrois qui expliquait ce qui se passait entre la Bohême-Moravie et la Slovaquie, ainsi qu'entre la Slovénie et la Croatie ; de l'autre, il y avait des ruptures sanglantes. Ces ruptures s'expliquent parce que les fractures ne correspondaient pas aux frontières intérieures de l'Autriche-Hongrie, mais aux frontières extérieures entre les anciens empires. Ce qui caractérisait la Tchécoslovaquie, c'est qu'elle avait été constituée à partir de deux éléments issus de l'Autriche-Hongrie (un morceau de Cisleithanie et un morceau de Transleithanie). La Yougoslavie, en revanche, comprenait un morceau d'Autriche-Hongrie (la Slovénie pour l'Autriche, et la Croatie pour la Hongrie), un fragment officiellement issu de l'Empire austro-hongrois (la Bosnie-Herzégovine) mais qui, en réalité, avait été jusqu'en 1908 un morceau de l'Empire ottoman que les Austro-Hongrois avaient intégré (sous protectorat d'abord) en 1878, sans y toucher sur le plan culturel ou social et, enfin, des éléments de l'Empire ottoman conquis seulement en 1912 par les Serbes (le Kosovo et la Macédoine). C'est-à-dire qu'il y avait des morceaux d'Autriche, des morceaux de Hongrie, des morceaux d'Empire ottoman, et la Serbie et le Monténégro, autrement dit des dépendances extérieures de l'Empire russe.

## RÉTROPROSPECTIVE DE L'EUROPE

Dès 1920, un esprit convaincu de la justesse du principe de l'équilibre européen, l'historien Jacques Bainville, avait publié une analyse des traités juste signés ou en instance de l'être, intitulée *Les Conséquences politiques de la Paix*. Il y résumait en ces termes une analyse magistrale de la situation : « Plus d'Autriche-Hongrie. Une Russie pour le moment barbare et hostile, et dont l'avenir est inquiétant. Entre cette Russie et l'Allemagne, et depuis les bords de la Baltique jusqu'à ceux de la mer Noire, un éparpillement de nations, dont la plus nombreuse, la nation polonaise, est prise entre deux feux. Il n'existe plus sur le continent européen de grandes puissances pour nous aider à établir un équilibre que la présence de la masse germanique rend nécessaire. Et cette masse est la seule qui soit homogène et organisée au milieu d'une vaste décomposition : voilà ce qu'il est impossible de perdre de vue <sup>1</sup>. »

Des petits États qui venaient de naître en Europe centrale, Bainville prédisait également la politique. « Ces peuples sont faibles, et le propre des faibles, c'est l'égoïsme. Ils seront naturellement portés à rechercher des combinaisons par lesquelles ils croiront se mettre à l'abri de leurs trop puissants voisins, moyen d'ailleurs infaillible d'avancer l'heure et de se livrer à eux. Si les nationalités qui viennent de retrouver leur indépendance l'avaient jadis perdue, ce n'aurait pas été sans raison. Elles avaient succombé à la supériorité d'organisation et de masse des grands États qui les avoisinaient, et, dans l'Europe de 1919, les petits sont encore dominés par les géants. »

Bainville concluait : « Enfin, ces petits États ont entre eux des haines et des querelles qui les rendent aveugles au bien général et à leur propre bien. [...] Des mœurs balkaniques, qui ne sont que les

mœurs éternelles des petits États, seront la conséquence nécessaire [de leur] division <sup>2</sup>. »

Aussi l'historien annonçait-il — dès 1920 — les dissensions des États de cette zone, le rapprochement entre l'Allemagne et la Russie, et le dépècement de l'Europe centrale entre les deux puissances.

Ces vues ne seraient pas seulement confirmées par l'établissement de la domination allemande ; elles expliquaient encore pourquoi sa ruine ne signifierait pas la libération de l'Europe centrale. Elle ferait seulement tomber ces États des mains d'Hitler dans celles de Staline : ils seraient aussi impuissants à défendre leur indépendance face à la Russie qu'ils l'avaient été face à l'Allemagne.

## De la prophétie comme art logique

Les considérations de Bainville se fondaient sur le principe de l'équilibre des puissances. Celui-ci avait pour la première fois été explicitement énoncé pour l'Europe centrale par František Palacký en 1848. Pour justifier le refus d'intégrer les peuples de l'empire d'Autriche à la nouvelle Allemagne que les députés du Parlement de Francfort avaient l'ambition de constituer, il avait, le 11 avril 1848, rédigé une lettre destinée à un immédiat et considérable retentissement. Aux yeux du libéral qu'était Palacký, fervent partisan de la cause des nationalités et opposant aux Habsbourg, l'empire d'Autriche, tout imparfait qu'il était, garantissait l'autonomie des peuples d'Europe centrale contre les hégémonies extérieures : la russe, qu'il dénonçait explicitement ; l'allemande, qu'il évoquait implicitement. « Je ne suis pas l'ennemi de la Russie, déclarait-il, pas plus que je ne suis l'ennemi de l'Allemagne ; mais je suis l'ennemi d'une domination universelle, que je considère comme funeste au bien général et au progrès. L'histoire a entassé au

1. BAINVILLE Jacques. *Les Conséquences politiques de la Paix*. Paris : Arsenal, Godefroy de Bouillon (rééditions), première édition : 1920, p. 132.

2. Ibid, pp. 143-144.

sud-est de l'Europe, le long des frontières de la Russie, un groupe de peuples très divers par la langue, les mœurs et l'histoire, Slaves, Roumains, Magyars, sans parler des Grecs, des Turcs et des Albanais. Ces peuples, dont aucun n'est assez fort pour résister à leur redoutable voisin, ont mis en commun leur faiblesse ; le Danube est le lien qui les rattache les uns aux autres, et l'État qui les embrasse ne saurait s'en éloigner sans danger. Cet État est indispensable à la sécurité de l'Europe et de l'humanité. Sincèrement, si l'empire d'Autriche n'existait pas depuis longtemps, il faudrait l'inventer, dans l'intérêt même de l'Europe, dans celui de l'humanité<sup>3</sup>. »

Ces vues de Palacký rejoignaient celles du grand politique qu'était le prince Schwarzenberg, appelé au pouvoir à Vienne aux heures les plus dramatiques de la révolution de 1848 pour sauver l'empire d'Autriche contre l'opposition hongroise à l'intérieur, les nationalistes allemands et les ambitions de la Prusse à l'extérieur. Dans son programme de gouvernement du 27 novembre 1848, il posait en principe : « Le maintien de l'unité de l'État autrichien est une nécessité pour l'Allemagne comme pour l'Europe<sup>4</sup>. » Ces vues approfondissaient encore celles de Palacký : l'existence du grand État danubien étant dans l'intérêt général de l'Europe, elle était aussi dans celui particulier de l'Allemagne : si celle-ci s'emparait de toute l'Europe centrale, tôt ou tard la construction, instable car démesurée, ne manquerait pas de s'écrouler sur elle.

La destruction de l'ensemble autrichien par les Alliés, et notamment par la France, en 1919-1920, a réalisé la double prédic-

tion de Palacký. Celle-ci avait rassemblé à la fois la prophétie du réveil de l'Allemagne qu'avait faite Henri Heine et celle de l'invasion russe, avancée par Ernest Renan. En 1834, Heine, dans la Revue des deux Mondes, avait prévenu ses « chers voisins de France » : « [...] ne riez point du poète fantasque qui attend dans le monde des faits la même révolution qui s'est opérée dans le domaine de l'esprit. La pensée précède l'action comme l'éclair le tonnerre. Le tonnerre en Allemagne est bien à la vérité allemand aussi : il n'est pas très lesté, et vient en roulant un peu lentement ; mais il viendra, et quand vous entendrez un craquement comme jamais craquement ne s'est fait encore entendre dans l'histoire du monde, sachez que le tonnerre allemand aura enfin touché le but. À ce bruit, les aigles tomberont morts du haut des airs, et les lions, dans les déserts les plus reculés de l'Afrique, baisseront la queue et se gliseront dans leurs antres royaux. On exécutera en Allemagne un drame auprès duquel la Révolution française ne sera qu'une innocente idylle<sup>5</sup>. » La prédiction de Heine accomplie, Renan, dans sa lettre à Strauss du 15 septembre 1871, prédisait, à ses voisins allemands cette fois, qu'un jour viendrait où le monde germanique serait submergé par le monde slave. « Le Slave, dans 50 ans, saura que c'est vous qui avez fait son nom synonyme d'"esclave" ; il verra cette longue exploitation historique de sa race par la vôtre — et le monde des Slaves est le double du vôtre —, et le Slave, comme le dragon de l'Apocalypse dont la queue balaye la troisième partie des étoiles, traînera un jour après lui le troupeau de l'Asie centrale, l'ancienne clientèle des Gengis-Khan et des Tamerlan<sup>6</sup>. »

3. Le texte de la lettre de Palacký fut publié à Prague, en 1874, dans les *Gedenkbücher de Palacký* ; traduction citée in DROZ Jacques. L'Europe centrale. Évolution historique de l'idée de « Mitteleuropa ». Paris : Payot, 1960, pp. 67-68.

4. « Oesterreichs Fortbestand in staatlicher Einheit ist ein deutsches wie ein europäisches Bedürfnis ». Cité in GEBHARDT. Handbuch der deutschen Geschichte, III (« Von der Französischen Revolution bis zum Ersten Weltkrieg »). Stuttgart : Herbert Grundmann, 1970, p. 149.

5. HEINE Henri. « De l'Allemagne depuis Luther, troisième partie ». Revue des deux Mondes, tome IV, 3<sup>e</sup> série, Paris, p. 677.

6. RENAN Ernest. « Nouvelle lettre à Monsieur Strauss ». Œuvres complètes de Ernest Renan, I. Paris : Calmann-Lévy, 1947, pp. 456-457.

À l'opposé de ce lyrisme néoromantique, se situe enfin la glaciale prédiction qu'Atatürk fit en 1934 à Douglas MacArthur, le futur vainqueur du Pacifique. Complétant Bainville, le maître de la Turquie, plus encore qu'il ne prédisait, démontrait comment l'œuvre de Clémenceau allait mener à la suprématie allemande, qui assoirait à son tour l'hégémonie russe : « Le traité de Versailles n'a fait disparaître aucune des causes qui ont conduit à la Première Guerre mondiale. [...] Les vainqueurs [...] se laissèrent mener exclusivement par leurs sentiments de haine. [...] Aussi la période de paix que nous connaissons n'est-elle qu'un armistice. [...] À mon avis, le destin de l'Europe, comme hier, dépendra demain encore de l'attitude de l'Allemagne. Dès lors que cette nation de 70 millions d'hommes, au

dynamisme exceptionnel, travailleuse et disciplinée, se donne à un courant politique qui exalte ses ambitions nationales, elle cherchera tôt ou tard à effacer le traité de Versailles. L'Allemagne va, dans les délais les plus brefs, mettre sur pied une armée en mesure de conquérir toute l'Europe, à l'exception de l'Angleterre et de la Russie. [...] La guerre éclatera dans les années 1940-45. [...] La France n'a plus la possibilité de constituer une forte armée. Pour la défense de son île, l'Angleterre ne peut plus compter sur la France. Exactement comme lors de la Première Guerre mondiale, l'Amérique ne pourra pas rester neutre. Et l'Allemagne perdra la guerre à cause de l'entrée des États-Unis dans le conflit <sup>7</sup>. »

Pierre Béhar <sup>8</sup>  
Futuribles

7. Cité d'après AKSAN Akil. Mustafa Kemal Atatürk. Aus Reden und Gesprächen. Heidelberg, 1981, pp. 84 et suivantes.

8. Extrait de BÉHAR Pierre. Une Géopolitique pour l'Europe. Paris : Desjonquères, 1992, pp. 53-58.

La Yougoslavie était donc un mélange de trois empires, né sous l'égide de la France. L'issue était fatale car toutes les idées d'une fédération yougoslave formées avant 1914 avaient été anéanties par ce qui s'est passé pendant la Première Guerre mondiale, où Serbes, d'une part, Croates, Slovènes et Bosniaques, de l'autre, avaient été dans des camps opposés. La Yougoslavie ne pouvait plus fonctionner comme un État comprenant des citoyens égaux : les relations de force se maintenaient à l'intérieur même de la vie quotidienne des Yougoslaves. Tito a tenté de remédier à cette situation en calibrant la configuration interne du pays. Mais il s'est arrangé également pour conserver une prépondérance aux Serbes dans la mesure où près de 80 % des officiers et cadres supérieurs de l'armée yougoslave étaient serbes (la réalité du pouvoir était aux mains des Serbes). C'est ainsi qu'il a donné un statut d'autonomie à la Voïvodine, au Kosovo, mais sans leur donner d'indépendance, si bien que personne n'était satisfait de son sort. À cette situation de mécontentement généralisé s'est ajoutée la récession économique : il ne subsistait donc même plus de raisons économiques pour demeurer ensemble. Ce qui a manqué à Tito, c'est le temps : il a fait une union de peuples sur une base viable, mais il lui a manqué environ 300 ans pour la mener à bien.

Cette rencontre de différents « vestiges d'empires » à l'intérieur de la Yougoslavie explique pourquoi les dissociations se sont produites selon ces lignes de fracture et pourquoi, sur ces lignes de fracture, elles se sont mal passées. D'une

### La décomposition de la Yougoslavie selon le traité de Paris (décembre 1995)



Source : BÉHAR Pierre. *Vestiges d'empires*. Op. cit., p. 118.

part, la ligne de fracture entre l'empire d'Autriche-Hongrie et la Serbie, c'est la frontière entre la Croatie et la Serbie. D'autre part, celle entre l'Empire ottoman et la Serbie, c'est la frontière entre, d'un côté, la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo, et, de l'autre, la Serbie. Finalement, la seule séparation qui s'est relativement bien passée est celle de la Macédoine, parce que la Macédoine faisait certes partie de l'Empire ottoman mais était en quelque sorte au-delà de la ligne de fracture, le Kosovo faisant un peu office de zone tampon entre la Macédoine et la Serbie, et celle-ci estimant qu'elle ne pourrait affirmer son pouvoir qu'en faisant pression sur les provinces relativement proches. Cela dit, sans doute la présence des garnisons américaines a-t-elle également joué un rôle dans le relativement bon déroulement de cette dissociation...

Par ailleurs, il y a également une autre frontière d'empires dans cette région, entre la Grèce et la Macédoine (frontière entre l'Empire ottoman et la Grèce), qui demeure extrêmement sensible... Bref, tout cela correspond à de vieilles fractures : on a fait tout éclater en 1918 ; on a tenté de reconstituer des ensembles qui se sont

révélés non viables ; et actuellement, ce sont les entités abstraites et artificielles qui continuent de se décomposer et font réapparaître les frontières d'empires détruits. Cela nous permet enfin d'avoir une lecture cohérente et logique du XX<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui, sans toutefois qu'on ait trouvé de solution pour leur recomposition.

**B.C. :** Ce qui semble ressortir de ce panorama, c'est que les peuples balkaniques ont été très peu les artisans de leur destin et que tout s'est passé, mis à part en Serbie, entre grandes puissances européennes (jusqu'en 1945).

**P.B. :** Tout à fait, si l'on compte Constantinople puis Istanbul comme le siège d'une de ces grandes puissances européennes. C'est effectivement parce que les peuples balkaniques, qui coexistaient plus ou moins bien, ont eu le « plaisir » de la visite et de l'intérêt des puissances extérieures et des empires qu'ils ont été condamnés à un destin aussi tragique. Les Balkans ne sont finalement que le lieu géographique où les grands empires se rencontrent — chacun poussant dans cette direction. C'est ainsi que les peuples qui y vivent se sont retrouvés à la croisée des empires...

**B.C. :** Le chef de la délégation austro-hongroise au congrès de Berlin, Julius Andrassi, avait prononcé les mots suivants : « Dans toutes les délimitations [de frontières], les décisions doivent avant tout se fonder sur des considérations géographiques et stratégiques et ne faire appel à des facteurs démographiques que si l'on n'a pas pu trouver d'autres critères de décision. » Ne pensez-vous pas que cela éclaire bien ce qui s'est passé ensuite ?

**P.B. :** Tout à fait. La position du comte Andrassi est caractéristique d'une politique d'empire. La Hongrie voulait étendre le plus possible le sien afin de dominer l'Europe centrale, donc en fonction d'intérêts exclusivement stratégiques puisque « ne se gouverne bien que ce qui se défend bien ». D'ailleurs, la Bosnie-Herzégovine est alors conçue comme une base d'attaque contre l'Empire ottoman. C'est une politique offensive qu'Andrassi décrit : quand il dit « démographie », il pense à la réalité des peuples plus qu'aux courbes de population. La réalité des peuples, dans de tels arrangements, est complètement méprisée et ignorée. Toutefois, un jour, vient le retour du bâton. C'est ce qui arrive aujourd'hui. Mais c'est une attitude dont l'humanité devrait commencer à s'éloigner.

Toute solution en Europe centrale ne peut passer que par le respect de l'identité des peuples, et d'abord par celui des réalités démographiques. Une fois ces peuples respectés, il faudrait les convaincre de se mettre ensemble, afin justement qu'ils puissent constituer des ensembles politico-stratégiques qui intègrent une masse critique suffisante pour se faire entendre au niveau de l'Europe, en particulier, et du monde, en général. C'est la solution que j'ai déjà esquissée plusieurs fois, notamment dans *Une Géopolitique pour l'Europe* (Paris : Desjonquères, 1992, pp. 80-82), où je proposais une « fédération d'Europe centrale », une « fédération baltique » et une « fédération balkanique ». Il s'agissait de créer des ensembles homogènes capables de faire entendre leur voix clairement en Europe. Avec

l'« élargissement » de l'Union européenne, cela me semble être le seul moyen d'éviter la cacophonie complète. Évidemment, les choses, du moins en apparence, ne prennent pas le chemin de telles fédérations, et on a traité mes propositions de *wishful thinking*. Mais je suis en réalité bien loin de prendre mes désirs pour des réalités. Je suis simplement dans la situation d'un professeur de mécanique qui explique les conditions de fonctionnement d'un moteur. Ce qui ne signifie pas qu'on le construira forcément ainsi, mais ce qui signifie que, si on le construit autrement, il ne fonctionnera pas.

Sans aucun doute, ce sont les interventions des empires voisins qui ont fait le malheur des Balkans, et on pourrait développer cette idée que si les Turcs, par exemple, n'avaient pas fait la conquête des Balkans, les choses iraient beaucoup mieux. Ni l'Albanie, ni le Kosovo, ni la Bosnie-Herzégovine n'auraient été islamisés ; il n'y aurait pas eu création de la fameuse frontière militaire (et donc pas de populations serbes déportées à l'ouest de la Bosnie-Herzégovine et à l'est de la Croatie)... L'arrivée des empires a été un facteur de déstabilisation puisqu'ils sont restés suffisamment longtemps pour provoquer une nouvelle donne, chaque fois plus complexe que la précédente. C'est certain, mais dans ces conditions, il faudrait dire également qu'aucune invasion n'aurait dû avoir lieu. À suivre cette logique, on peut aussi regretter, du point de vue des Illyriens, l'installation des Slaves dans les Balkans ; les Slaves qui eux-mêmes peuvent déplorer la poussée des Germains ; et ainsi de suite.

À la limite, le phénomène impérial se manifeste comme un phénomène humain comme les autres, qu'il faut accepter comme tel, sans vouloir revenir dessus. C'est à mon sens une erreur majeure que de se réclamer d'un état de pureté originelle mythique auquel il suffirait de revenir pour régler tous les problèmes. C'est par exemple ce que le pouvoir serbe a tenté de faire au Kosovo (en chassant les Albanais, en les remplaçant par des Serbes et en pensant que tout redeviendrait pour le mieux dans le meilleur des mondes). Une telle politique est impossible. Il faut prendre acte de l'existence des gens qui sont considérés comme différents mais qui sont présents sur le territoire (voire qui étaient là bien avant les autres). Qui plus est, c'est une absurdité : on a de sérieuses raisons de penser qu'il n'y a pas d'état originel de l'humanité. D'ailleurs, si l'on creuse un peu, au moins une partie des premiers habitants d'Europe étaient noirs (certaines peintures rupestres du Périgord représentent même des hommes dont la physionomie est très proche de celle de certaines populations noires). Quel est donc l'état premier de l'Europe ? Cela a-t-il un sens de vouloir y remonter ?

Il faut absolument découpler la politique des mythes. Je sais que les mythes sont fondateurs et que toute nation en a besoin, que tout homme a besoin de modèles ; cependant, il y a certains mythes, comme celui de l'état originel, couplé avec celui de la pureté (toujours originelle), qui sont profondément destructeurs, non seulement pour les ennemis éventuels de la communauté qui cultive ces mythes, mais aussi pour cette communauté elle-même. Ainsi, l'une des grandes victimes du mythe grand serbe est la Serbie elle-même, tout comme l'Allemagne a été la première victime d'Hitler et de ses hommes, avant tous les autres peuples.

Ce n'était certes pas à la mode de le dire en 1945, mais c'était un fait. Actuellement, on a peu de sympathie envers les Serbes, mais ils sont eux aussi profondément à plaindre. Ils sont les victimes d'un mythe paranoïaque.

**B.C. :** Ils seraient tellement plus heureux s'ils avaient un statut semblable à celui des Slovénes...

**P.B. :** Tous les étudiants serbes qui suivent mes cours à l'université et qui voient la réalité des Balkans d'ici ne pensent qu'à une chose : vivre en paix et en harmonie avec leurs voisins. S'ils retournent là-bas, c'est pour vivre comme les Slovénes, en effet. Ce n'est en rien un problème génétique. C'est d'ailleurs cela qui est effrayant chez les dictateurs comme Hitler : ce sont des hommes comme vous et moi, avec la même capacité de réflexion... La folie et la paranoïa qu'ils développent sont des éléments latents en chacun de nous. Ce qui est monstrueux chez Hitler, c'est qu'il est normal. Et Slobodan Milosevic me semble aussi être un homme tragiquement normal, avec des idées simples, voire simplistes, avec une psychologie de la force, mais avec quelque chose de médiocrement normal. En fait, c'est l'intelligence et la domination de ces passions qui réclament un effort, qui incitent à maîtriser, dans la nature humaine, les parties instinctives les plus dangereuses. Ce qu'on voit là, c'est que cette horreur n'est en fait que la chronique de l'humanité ordinaire quand elle renonce à devenir ce qu'elle doit être.

**B.C. :** Votre livre se termine par un plaidoyer pour une Europe de la défense, avec de bons arguments tels que : « Que dirait-on si les États-Unis, menacés de déstabilisation par le Honduras ou le Venezuela, ne pouvaient rien faire sans l'aide de l'Europe, qui devrait dépêcher un contingent et, de surcroît, commander le leur » — nous en sommes là actuellement ?

**P.B. :** Il est déplorable que l'Europe ne puisse pas ramener un tyran des Balkans à la raison et soit obligée de faire appel à la puissance d'outre-Atlantique pour cela, alors qu'elle dispose de forces conséquentes : les armées françaises, la Bundeswehr, les forces anglaises, plus l'Italie, plus l'Espagne, etc. C'est une situation aberrante. De toute façon, cette Europe en cours de fabrication, en particulier dans le domaine de la défense, est mal conçue. C'est une des grandes spécialités de la « construction européenne » que de faire les choses en dépit du bon sens.

Déjà pour le traité de Maastricht, alors que chacun sait que la monnaie n'est que l'expression d'une économie, on a fait les choses à l'envers. Avant d'avoir une économie européenne homogène, on a créé une monnaie. Celle-ci ne correspondait donc à aucune réalité économique. Ensuite, les experts se sont étonnés de voir que l'inflation repartait en Italie et en Espagne, ce qui n'était pas du tout prévu dans la mesure où, comme l'on fonctionnait avec une monnaie unique, cela ne devait plus avoir lieu — comme si, finalement, la monnaie pouvait avoir un effet décisif sur l'économie.

Pour l'Europe de la défense, c'est pareil : une armée commune, un projet de stratégie commune n'ont de sens que si l'on se met d'accord sur des intérêts politiques communs à défendre. On défend alors des intérêts, une vision d'ensemble.

## L'INTÉGRATION FONCTIONNELLE DE L'EUROPE, UNE MÉTHODE À BOUT DE SOUFFLE ?

La construction européenne s'est faite selon la méthode de l'intégration fonctionnelle qui consiste à générer la nécessité d'une deuxième action par le développement d'une première (la mise en commun des productions de charbon et d'acier, soit des instruments de la puissance stratégique, entraînant la nécessité d'une concertation sur les transports, ou plus récemment la création de l'euro exigeant une plus forte intégration politique).

Alors qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale les questions identitaires sont à vif, la grande innovation des « pères de l'Europe » est ainsi de miser sur la reconstruction économique et l'essor des échanges commerciaux pour refonder une solidarité européenne qui efface les rancœurs de la veille ; car, fonctionnant comme un tiers arbitre, le marché permet de mettre entre parenthèses une partie des conflits de mentalités et des réactions de susceptibilité nationale. La « politique des petits pas » choisie par Jean Monnet se veut donc sectorielle, limitée et pragmatique. L'Europe, comme l'a déclaré Robert Schuman en 1950, « ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait ».

En fixant des objectifs à atteindre par l'action conjuguée de la Communauté et de ses États membres, cette méthode a eu l'habileté d'associer les États à la construction de l'Europe sans les priver a priori d'aucune de leurs prérogatives antérieures. L'intégration fonctionnelle a fait ses preuves dès les premières décennies de la construction communautaire, avec la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), l'instauration du Marché commun, la mise en place d'une politique agricole commune, etc., jusqu'à, plus récemment, la création de l'euro. Elle a permis d'asseoir les fondements d'une Europe écono-

mique. Le niveau d'intégration auquel les Européens sont parvenus, par la voie démocratique et pacifique, en moins d'un demi-siècle relève d'ores et déjà du défi. Cependant, si l'économie n'avait pour les pères fondateurs qu'une fonction instrumentale dont l'objectif était de parvenir à élaborer une Europe plus politique, il faut bien admettre que, malgré les nombreux projets d'union politique et de défense commune qui ont jalonné l'histoire communautaire depuis ses débuts, celles-ci tardent à se constituer.

Pour les uns, il ne s'agit que d'un simple retard mécanique et l'union monétaire, en rendant nécessaire l'union politique, apporte la preuve que la méthode Monnet, loin d'être caduque, est parvenue à atteindre son objectif. Il convient à ce titre de réhabiliter le rôle des technocrates dans les premiers temps de la construction communautaire car, comme le souligne Dominique Wolton, « on ne dira jamais assez combien l'Europe doit à ce tandem bizarre, constitué par l'accord implicite des opinions publiques et l'action déterminée d'une infime minorité de technocrates, que le reste des élites politiques laissait aller à l'aventure<sup>1</sup> ».

Néanmoins, pour les autres, un changement de méthode s'impose, car la méthode communautaire, qui a fait de la politique une dimension subordonnée à l'économie, aurait précisément trouvé ses limites dans l'occultation implicite de la dimension politique du projet européen. Les difficultés rencontrées lors de la ratification du traité de Maastricht en 1992 et de la préparation du traité d'Amsterdam de 1997 ont ainsi marqué un coup d'arrêt dans l'intégration communautaire. Le déficit de légitimité des institutions européennes et l'absence de vie politique communautaire (qui se manifeste par l'absence de partis politiques, de contre-pouvoirs, de société civile et de débat public proprement communautaires) se

1. WOLTON Dominique. « L'Europe peut-elle être démocratique loin des peuples ? ». Conférence donnée à l'Institut français des relations internationales, Paris, 1997.

sont imposés comme des handicaps profonds de l'intégration européenne.

Comme le reconnaît lui-même l'ancien président de la Commission européenne, Jacques Delors, la méthode d'intégration fonctionnelle « n'était valable que lorsque la construction européenne était considérée par les opinions publiques et les classes politiques nationales comme allant de soi, progressant parallèlement à la vie politique nationale, et n'ayant pas de relation dialectique avec elle. Une nouvelle crise européenne est intervenue le jour où les enjeux européens sont entrés dans la vie politique nationale et ont été considérés comme matière à débat par les citoyens. [...] Tel a été le choc provoqué par le traité de Maastricht <sup>2</sup>. » « Tout d'un coup, les peuples se sont demandés ce qui se passait, où on les menait, dans une période où ils avaient l'impression de perdre leurs racines et où ils voyaient s'étioler leur sentiment d'appartenance, ne serait ce qu'à cause des mutations internes de nos sociétés <sup>3</sup>. »

L'Europe souffre aujourd'hui de l'absence de vrai projet commun. Une repolitisation de la construction européenne s'impose. Il s'agit de substituer au primat de l'économie une ambition collective, et l'on ne pourra y parvenir que par une transparence accrue dans la vie publique et un renforcement du contrôle démocratique.

Cependant, si la constitution d'une politique étrangère commune et d'une Europe de la défense suppose que l'on se mette au préalable d'accord sur des intérêts communs, en matière d'Europe politique, comme le note Dominique Bocquet : « on ne saurait ruser de la même manière [que sur le plan économique] avec la part du subjectif, le poids des représentations, — car elle requiert un effort redoublé de confrontation des attentes politiques et de rapprochement des mentalités <sup>4</sup>. »

Il nous incombe plus que jamais de faire preuve d'invention politique et de développer une capacité de projection dans l'avenir. Les situations de crise auxquelles nous avons été confrontés pour décider d'une intervention des Européens dans les conflits yougoslaves, et plus récemment au Kosovo, nous y contraignent avec urgence. On serait néanmoins tenté d'y voir la preuve d'une plus grande maturité de la construction communautaire puisque l'union politique nous paraît aujourd'hui indispensable. Nous sommes parvenus au point le plus complexe de la construction européenne qui était en soi l'objectif fondateur du projet initial.

Elvire Letourneur-Fabry, *Futuribles*

2. DELORS Jacques. L'Unité d'un homme. Entretiens avec Dominique Wolton. Paris : Odile Jacob, 1994.

3. DELORS Jacques. « Le moment et la méthode ». Le Débat, n° 83, 1995.

4. BOCQUET Dominique. « Le paradoxe de l'Europe politique ». Le Débat, n° 87, 1995.

Il faut donc d'abord développer une politique européenne étrangère commune — ce qui ne veut pas dire qu'il faille supprimer toutes les politiques étrangères propres aux différents pays membres de l'Union européenne. Mais il faudrait que ces pays se mettent d'accord sur le plus petit dénominateur commun, sur tout ce qui est de l'intérêt fondamental de l'Europe — par exemple l'approvisionnement en matières premières, en carburant... On ne s'est même pas mis d'accord sur les principes fondamentaux d'intérêt commun qui pourraient définir une politique étrangère commune. En revanche, on veut déjà bâtir la défense, qui n'en est que l'expression : cela n'a rigoureusement aucun sens. D'ailleurs, je pense que si on

voulait vraiment lancer une politique de défense commune européenne, on ne serait pas allé chercher un homme qui est l'ancien secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (Javier Solana), c'est-à-dire, manifestement, l'homme des États-Unis. Ces constructions en cours sont sans mains. Et elles sont sans mains parce qu'elles ne reposent pas sur le sens commun, ni sur le bon sens, ni sur les réalités. Tant qu'on mettra la charrue avant les bœufs, on ne pourra pas labourer. Si survenait une crise menant à un conflit où des choses essentielles seraient en jeu, tout ce qu'on décide actuellement, toute cette paperasserie s'évanouiraient. C'est le sentiment que j'ai. J'en souffre beaucoup parce que je pense qu'il est fondamental que l'Europe constitue un ensemble cohérent si elle veut peser sur le destin du monde et même simplement pouvoir représenter ses intérêts propres face au reste du monde.

**B.C. : Comme les États-Unis le font pour leur propre compte ?**

**P.B. :** Exactement. Pourquoi vouloir toujours s'en remettre aux États-Unis ? Si l'on s'en remet à eux, tout naturellement, ils mèneront une politique privilégiant leur intérêt propre. C'est dans l'ordre des choses. On l'avait déjà vu du temps de la menace du Pacte de Varsovie : les États-Unis n'étaient pas du tout prêts à appliquer la stratégie des représailles massives s'il y avait une attaque russe sur l'Europe. Cela a scandalisé les Européens. Pas moi : pourquoi voudriez-vous que les Américains se condamnent à mort pour nous sauver ? Pour qui sommes-nous, nous-mêmes, prêts à mourir ? Pour nos enfants ? Sans doute. Pour notre conjoint ? Peut-être. Pour des amis ? Rarement... Pourquoi donc attendre des États-Unis qu'ils sacrifient leur propre vie pour sauver notre liberté ? C'est complètement effarant. C'est dénué de tout réalisme et de tout sens commun. Les Américains font une politique américaine et ils ont raison. Il ne faut pas s'en remettre à eux pour la construction de l'avenir européen. C'est une attitude qui me fatigue que d'accepter de jouir de droits et de refuser les devoirs qui permettent d'accéder à ces droits. Il n'y a pas d'exemple, dans l'histoire de l'humanité, de survie de peuples qui renoncent ainsi aux devoirs qu'ils devraient respecter pour avoir la jouissance des droits correspondants.

Ne pas défendre ses droits condamne à mort. C'est comme une antilope dans la savane qui, par paresse, ne veut pas courir devant le guépard : elle commet une erreur.

Jérôme Bindé<sup>1</sup>

## Vers l'apartheid urbain ?<sup>2</sup>

*Depuis 1997, l'Office d'analyse et de prévision de l'Unesco organise des « Entretiens du XXI<sup>e</sup> siècle » réunissant des penseurs prestigieux pour débattre des grands enjeux du futur.*

*À partir de ces entretiens et des « Dialogues du XXI<sup>e</sup> siècle », qui ont eu lieu en septembre 1998, le principal responsable de ces rencontres, Jérôme Bindé, réunit dans un ouvrage, Les Clés du XXI<sup>e</sup> siècle, les réflexions d'une soixantaine d'experts internationaux.*

*À la veille de la publication de cet ouvrage (Paris : Unesco/Seuil, mai 2000), nous en avons extrait quelques bonnes feuilles émanant de Jérôme Bindé lui-même et portant sur « l'apartheid urbain ».*

*Un nouveau danger menace la ville, jadis lieu de mixité et d'échanges : l'apartheid urbain, la ségrégation de l'espace, entre d'un côté les nantis de plus en plus abrités derrière leur forteresse privée, de l'autre les exclus et les pauvres.*

*Nous assistons, au Nord comme au Sud, affirme l'auteur, à la destruction de l'espace public, à une privatisation rapide des quartiers, des équipements, des services, réservés aux nantis qui s'organisent au sein de cités closes, soigneusement isolées des sans-abri.*

*Cet éclatement de la ville, l'essor de cet apartheid urbain sont-ils inévitables, irréversibles ? Sans cacher son inquiétude, l'auteur s'interroge sur les évolutions possibles.*

H.J.

1. Directeur de l'Office d'analyse et de prévision à l'Unesco.

2. Communication aux « Dialogues du XXI<sup>e</sup> siècle » organisés par l'Office d'analyse et de prévision à l'Unesco (Paris, 16-19 septembre 1998) ; ce texte est extrait de BINDÉ Jérôme (sous la direction de). *Les Clés du XXI<sup>e</sup> siècle*. Ouvrage à paraître en mai 2000, aux éditions Unesco/Seuil (Paris).

Un nouveau spectre hante désormais la ville à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle : l'*apartheid* urbain.

Ce phénomène va bien au-delà de la simple ségrégation urbaine que, sous une forme ou une autre — le type de logement, la répartition par zones d'habitat selon les catégories de revenu ou l'appartenance à des groupes sociaux ou culturels —, toutes les sociétés et toutes les époques ont connue, à des degrés d'ailleurs très divers.

Chacun sait qu'aujourd'hui, la formidable croissance des inégalités économiques et sociales que l'on peut observer depuis plus de trois décennies se traduit par une dualisation urbaine. On voit se généraliser les ghettos au Sud et au Nord, tantôt centraux (*inner city*), tantôt excentrés dans les banlieues. Simultanément, on assiste à l'essor de quartiers privilégiés, de plus en plus repliés sur eux-mêmes, qu'ils se situent dans les centres historiques, comme dans nombre de villes d'Europe, ou, comme dans la plupart des villes d'Amérique du Nord, dans des périphéries aisées.

Dans ces quartiers privilégiés, qui vivent de plus en plus en autarcie sociale, les habitants, qui tendent à s'identifier aux « manipulateurs de symboles » évoqués par Robert Reich <sup>3</sup>, ont accès à la meilleure part des services offerts par la ville — qu'il s'agisse de logement, de consommation, de loisirs ou d'emploi. Ces nouvelles catégories urbaines fondent leur cohésion moins sur la proximité géographique et l'appartenance à une nation ou à une ville que sur le partage de modes de vie et d'espaces exclusifs. Elles expriment leur identité par l'adhésion à un style de vie international (ou

plus exactement par l'allégeance aux signes de la mondialisation et à une culture de consommation supposée cosmopolite). D'autres groupes sociaux ou ethniques sont en revanche voués à diverses formes de relégation, et exclus des flux de circulation, d'activité participative, voire d'emploi. Ces formes de dualisation et de ségrégation urbaine provoquent la cristallisation de communautés isolées — de nouvelles « classes dangereuses » en quelque sorte, pour reprendre l'expression chère au XIX<sup>e</sup> siècle — qui vivent souvent en marge des lois de la société dominante, ou même transgressent ouvertement ses normes et ses règles. Une vaste couche moyenne flotte entre ces deux catégories : elle s'efforce de s'intégrer, tout en étant constamment menacée de disqualification sociale.

Cette désintégration de la cohésion sociale a d'ores et déjà suscité une dévalorisation de l'idée de bien commun et une exacerbation des intérêts particuliers ou des identités restreintes, que celles-ci se fondent sur la survalorisation de l'appartenance à un groupe socio-économique, culturel, religieux, ou sur l'allégeance à une communauté locale étroitement circonscrite. Une telle fragmentation suscite une indifférence voire une hostilité réciproque des groupes, qui se traduit par le refus croissant, exprimé par les quartiers les plus aisés, de la solidarité urbaine, c'est-à-dire des équipements collectifs et des infrastructures destinées aux plus pauvres. Aux États-Unis, ce phénomène engendre le syndrome « nimby » (*not in my backyard* : « pas dans mon arrière-cour »), bien étudié par les sociologues urbains. Par

3. REICH Robert. *The Work of Nations*. Traduction française : *L'Économie mondialisée*. Paris : Dunod, 1993.

exemple, les quartiers privilégiés refusent d'être reliés à d'autres secteurs de l'agglomération par des systèmes de transports collectifs, ou d'abriter des écoles publiques susceptibles d'accueillir les enfants des communautés défavorisées.

## Les cités closes <sup>4</sup>

Cependant, un nouveau seuil — un seuil de plus grande intolérance en quelque sorte — a été d'ores et déjà franchi dans nombre de mégapoles du Sud et du Nord : celui de l'apartheid urbain. Alors que les anciens murs de la guerre froide se sont effondrés en Europe, une multitude d'autres murs se sont édifiés, au sein même des métropoles du Sud et du Nord. Faut-il craindre que la ville du futur ne devienne l'anti-cité, celle de toutes les frontières, qu'elles soient sociales, économiques, culturelles ou politiques ? Comme Mike Davis l'a montré dans le cas de Los Angeles <sup>5</sup>, comme Teresa Caldeira l'a tout aussi bien décrit dans le cas de São Paulo <sup>6</sup>, la ségrégation spatiale et sociale dans les mégapoles d'aujourd'hui engendre une nouvelle forme urbaine : celle des enclaves fortifiées, des cités murées ou des villes privées, culturellement et socialement homogènes, gardées par des milices également privées. Les modalités de ce nouvel enfermement urbain volontaire sont très diverses, et je ne peux en décrire ici les multiples expressions. Toutefois — en dépit de la singularité historique des villes affectées — le nouvel *apartheid* urbain possède un ensemble de traits communs :

- la privatisation grandissante des espaces publics ;
- le séparatisme croissant, fiscal et résidentiel, des citoyens privilégiés ;
- une extrême polarisation sociale accentuée par la croissance des inégalités, le développement de l'insécurité ou de la peur de l'insécurité, et l'essor de l'économie de la drogue ;
- le développement des dispositifs de sécurité et de surveillance combinant les services d'entreprises privées et la supervision, parfois très performante, parfois très défaillante, de la police publique.

Le fait que ces traits soient communs à des cités aux passés si divers montre qu'on ne saurait réduire l'émergence de l'*apartheid* urbain à des formes urbaines singulières qui s'expliqueraient par une histoire particulière. En fait, on assiste presque simultanément à l'émergence d'une nouvelle forme urbaine transnationale, évidemment beaucoup plus accentuée là où des facteurs locaux favorisent son essor. Comme le disait l'historien italien Benedetto Croce, l'histoire est toujours contemporaine.

Dans bon nombre de pays se répandent ainsi des communautés quasi fermées, protégées tantôt par des murs, tantôt par des espaces vides, tantôt par des barrières, tantôt par des enceintes contrôlées électroniquement, ou par tout cela à la fois, et dans tous les cas par des règlements d'admission, de circulation et de vie très stricts. L'écrivain et musicien brésilien Chico Buarque a bien décrit la physionomie de certaines de ces enclaves dans son roman *Embrouille* <sup>7</sup>,

4. Les intertitres sont de la rédaction (NDLR).

5. DAVIS Mike. *City of Quartz. Los Angeles, la capitale du futur*. Paris : La Découverte, 1997.

6. CALDEIRA Teresa. *City of Walls: Crime, Segregation and Citizenship in São Paulo*. Berkeley : University of California Press, 1995.

7. Paris : Gallimard, 1996.

en prenant pour exemple Rio de Janeiro. Aux États-Unis, entre quatre et huit millions d'habitants, selon certaines estimations, vivent d'ores et déjà dans ces cités closes<sup>8</sup>. Mais selon un rapport de l'OCDE publié en 1996, ce sont 35 millions d'Américains qui vivent dans 150 000 communautés gérées par des associations privées<sup>9</sup>. Ces formes d'*apartheid* urbain sont loin d'être le monopole de l'Amérique du Nord ou de l'Amérique latine, où elles sont sans doute les plus répandues. On les voit également prospérer en Afrique — Lagos ou Durban<sup>10</sup> en offrent des exemples radicaux — ou en Asie, où se sont d'ores et déjà édifiées, dans certains pays, d'authentiques cités privées, proposées sur catalogue. En Europe, en France même — certains exemples ont été évoqués au cours du cycle « Pour en finir avec l'an 2000 » produit par Canal Plus avec le concours scientifique de Futuribles et de l'Office d'analyse et de prévision —, ces nouvelles formes urbaines commencent à apparaître ou à essaimer ici ou là.

## La destruction de l'espace public

Le cas de Los Angeles mérite qu'on s'y arrête un peu. Dans une fresque qui rappelle parfois l'univers décrit par l'écrivain d'anticipation Philip K. Dick dans *Blade Runner*, Mike Davis a décrit les conditions de violence sociale régnant à Los Angeles. Dans cette ville comme dans d'autres, mais sans doute

plus que dans d'autres, se multiplient les quartiers fermés et protégés par des polices privées surarmées et associées à la police publique, tandis que les exclus de la prospérité sont rejetés dans les marges et les enfers de la ville, dans des quartiers hantés par l'insécurité, la vie cauchemardesque des sans-abri et la violence des gangs. En revanche, dans les univers clos et protégés, les voies de circulation sont privées, les centres commerciaux sont privés, les écoles sont privées, les centres de loisirs sont privés, les égouts et les équipements collectifs sont privés. Certaines communautés ont même fait complètement sécession, proclamant leur indépendance par rapport aux communautés locales voisines. On assiste donc à la privatisation croissante de l'espace public, dans des quartiers qui fonctionnent de plus en plus comme des microcosmes urbains, offrant à des groupes restreints, comme des clubs exclusifs, tous les avantages de la cité sous cloche, en vase clos (et sans doute aussi un intense sentiment de solitude obsidionale, voire d'inquiétante étrangeté, et les pathologies qui peuvent s'y attacher). Les rues ne sont alors aménagées que comme des couloirs reliant différents centres, des couloirs de circulation réservés aux véhicules motorisés, et où l'éventuel transit d'un piéton devient fatalement suspect.

Nous assistons par là même à la destruction de l'espace public — au sein même des espaces fortifiés mais surtout en dehors d'eux. Teresa Caldeira, s'appuyant sur le cas de São Paulo, décrit fort

8. LOPEZ Robert. « Un nouvel *apartheid* social. Hautes murailles pour villes riches ». *Le Monde diplomatique*, 1996.

9. OCDE. *Politiques novatrices pour un développement urbain*. Paris : OCDE, 1996.

10. SUTCLIFFE Michael. « La ville éclatée : Durban, Afrique du Sud ». *Revue internationale des sciences sociales* (Unesco/Erès), n° 147, mars 1996.

bien ce phénomène. Les enclaves fortifiées divisent d'abord l'espace urbain en créant diverses formes de séparation explicite, protégées par des dispositifs de sécurité multiples, qui créent des univers privés tournés vers l'intérieur : ce mouvement défensif s'exprime dans une esthétique urbaine postmoderne qui retourne ou détourne les signes de l'urbanisme moderne par lesquels celui-ci entendait magnifier l'espace public. De surcroît, ces enclaves fortifiées visent à constituer des mondes exhibant les formes de l'autarcie, qui proscrivent ou dévalorisent la vie extérieure, évaluée en termes négatifs et assimilée à toutes les pathologies urbaines. La relation qui s'instaure est alors une non-relation : celle de l'évitement. La voirie publique est transformée en espace dual : circulation automobile des élites et circulation des pauvres en transports collectifs ou à pied. Pratiquer physiquement l'espace public devient alors un signe de stigmatisation sociale et une activité proscrite par l'élite : tout vice devient dès lors nécessairement public, toute vertu privée.

C'est donc l'ensemble de l'espace public urbain qui est progressivement remis en question — tant dans sa déclinaison haussmanienne que dans la version de l'urbanisme moderne qui a prévalu au XX<sup>e</sup> siècle. Les notions d'ouverture, de libre circulation et de liberté de mouvement, de liberté tout court, de rencontres anonymes, imprévues et impersonnelles, et de jouissance publique non programmée, la possibilité d'intégration urbaine que laissait entre-

voir le partage d'une expérience commune s'évanouissent. Teresa Caldeira souligne à juste titre que ces images, constitutives de la ville moderne — dans les deux expressions historiques que j'ai évoquées et dont je ne peux ici détailler les différences — correspondaient à la conception libérale et démocratique du politique, qui reposait sur l'idéal — peut-être fictif — d'un contrat social conclu entre citoyens libres et égaux. Même si cet idéal ne s'est jamais pleinement incarné, il fondait la promesse d'une intégration progressive et continue des citoyens et des citoyens, légitimant ainsi l'action des groupes exclus ou marginalisés qui se réclamaient de ce contrat social pour revendiquer leur incorporation à la Cité.

Les formes contemporaines de l'*apartheid* urbain, aujourd'hui en plein essor, rejettent explicitement les principes d'ouverture, d'égalité et de libre circulation. Se perd alors tout sens du partage et de la jouissance de l'espace public, naguère regardé comme le lieu de l'échange et du brassage social, qui faisait la richesse de la vie urbaine. Peut-il y avoir encore promesse de contrat social, là où il n'y a même plus de contact social, comme l'ont observé certains experts<sup>11</sup> ? L'obsession de sécurité et d'ordre est alors la cause d'une réelle violence sociale. *L'apartheid urbain nous contraint alors à imaginer qu'on peut aujourd'hui naître, être éduqué, vivre, travailler, se marier, faire des enfants, partir à la retraite et mourir en circuit fermé, sans presque croiser un pauvre sur son chemin qui ne soit pas membre d'un personnel de service, à*

11. BLAKELY Edward J. et SNYDER Mary Gail. « Divided We Fall: Gated and Walled Communities in the United States ». In ELLIN Nan (sous la direction de). *Architecture of Fear*. New York : Princeton Architectural Press, 1997. Voir également LAZAR Gilbert. « L'essor des villes fortifiées. À propos de *Fortress America: Gated Communities in the United States* ». *Futuribles*, n° 243, juin 1999, pp. 33-43.

moins qu'il ne soit entrevu à travers une grille ou une vitre, peut-être blindée<sup>12</sup>.

Dans cette forme absolue de ségrégation, la séparation, loin d'être dissimulée, s'exhibe comme un signe de richesse et de jouissance d'un statut social et symbolique, d'ailleurs vanté, parfois avec des justifications écologiques, dans les argumentaires publicitaires des promoteurs de villes privées. C'est ainsi que les cités Alphaville, construites dans les périphéries riches de São Paulo, vantent leur air pur et leur environnement privilégié comme un atout décisif auprès de leurs clients potentiels<sup>13</sup>. Comme le note Thérèse Spector, avec laquelle j'avais eu l'occasion de m'entretenir de ces questions à l'époque où elle préparait son article<sup>14</sup>, l'espace public est alors « progressivement abandonné à ceux qui n'ont aucune chance de vivre, de travailler et de faire leurs courses dans les nouvelles enclaves privées. Il est chaque jour davantage abandonné aux sans-abri et aux enfants des rues. Contrairement à sa vocation initiale, il est structuré suivant les principes de la séparation et de la mise en relief de différences inconciliables. Des espaces privés d'un côté, un espace public de plus en plus restreint et réservé aux plus pauvres de l'autre, une criminalité qui croît. »

## Les « appartements sélectifs »

L'essor de l'*apartheid* urbain est sans aucun doute favorisé par l'essor des inégalités, qui accompagne la troisième révolution industrielle. Celle-ci, à la

faveur de l'essor d'une économie basée sur les nouvelles technologies, favorise en effet ce que Daniel Cohen appelle les « appartements sélectifs », phénomène qu'il a très bien évoqué dans *Richesse du monde, pauvretés des nations*<sup>15</sup>.

L'émergence de l'*apartheid* urbain est donc indissociable de l'irruption d'un nouvel *apartheid* social. Elle accompagne bien sûr l'essor de la mondialisation, qui selon Daniel Cohen est davantage la résultante de la troisième révolution industrielle que sa cause. L'essor de l'*apartheid* urbain est accéléré par l'augmentation de l'insécurité ou du sentiment d'insécurité, qui sont les corollaires de la désintégration sociale croissante, du *boom* du narcotrafic et du crime organisé.

L'un des symptômes les plus visibles et les plus intéressants de cette évolution est l'esthétique défensive que suscite l'émergence de l'*apartheid* urbain, et dont un théoricien comme Charles Jencks, dans le cas de Los Angeles, s'est sans doute mieux que tout autre fait l'avocat éloquent et inquietant.

## Une question de citoyenneté

Pour conclure, je voudrais évoquer deux questions. La première est celle de la démocratie. À quel type d'organisation politique et sociale correspond en effet l'antimodèle de l'*apartheid* urbain ? Encore à celui de la cité ? Encore à celui du contrat social ? Encore à celui de la démocratie ? Il est permis d'en douter.

12. BINDÉ Jérôme. « La croissance des villes du Sud au XXI<sup>e</sup> siècle ». Communication inédite au séminaire « Développement viable » de l'École normale supérieure de Paris, 13 janvier 1997.

13. RAFFOUL Michel. « Brésil sous cloche à São Paulo ». *Le Monde diplomatique*, mars 1996.

14. SPECTOR Thérèse. « La prospective urbaine. Un état des lieux ». *Futuribles*, n° 229, mars 1998, pp. 29-68.

15. COHEN Daniel. *Richesse du monde, pauvretés des nations*. Paris : Flammarion, 1997, 176 p.

Deuxième et dernière question : quels types de réponses de fond appelle l'émergence de l'*apartheid* urbain ? Il me semble évident qu'elle ne saurait justifier des mesures purement cantonnées aux politiques de la ville, même si elle rend urgentes ces dernières. Le principal danger de l'*apartheid* urbain est qu'il tend à frapper de caducité le contrat social mais aussi à rendre d'avance obsolète son renouveau, et qu'il risque de se reproduire, de s'élargir, de s'auto-alimenter et de se durcir dans le temps. Les réponses de fond, que son traitement et sa prévention appellent manifestement, nécessiteront en conséquence des mesures législatives pour préserver ou reconstruire l'espace public, des politiques de justice sociale et de redistribution des « dividendes » de la troisième révolution industrielle, des politiques préventives adéquates de lutte contre l'insécurité urbaine, le narcotrafic et le crime organisé, et des politiques éducatives et d'infrastructure de développement humain et de transports qui soient à la mesure de l'enjeu et rendent à la ville ou à l'urbain un visage humain — celui d'une cité qui concilierait l'unité et le souci d'autonomie de chacun.

Il est clair que les cités murées, loin de renforcer la citoyenneté, contribuent à son érosion. De plus, cette évolution ne dépend guère du régime politique en place, ou des intentions des responsables politiques, puisque l'architecture des enclaves fortifiées engendre d'elle-même, au sein d'une société civile devenue incivile, une logique de ségrégation absolue.

Teresa Caldeira note que dans les villes peuplées de citoyens aux origines

les plus diverses, la question des limites de la citoyenneté moderne fondée sur une affiliation à l'État-nation est de plus en plus discutée. Elle suggère que l'on pourrait repenser les paramètres de la citoyenneté dans ces grandes cités et que le critère de participation à la vie publique pourrait y devenir la résidence locale, davantage que la citoyenneté. À ses yeux, il serait même possible d'avancer l'idée que cette participation locale est de plus en plus nécessaire « pour rendre ces villes vivables et pour y améliorer la qualité de vie des populations appauvries, qui se composent en proportions croissantes d'immigrants <sup>16</sup> ». Selon elle, le contraste entre cette vision politique alternative et la réalité des cités fortifiées autorise deux conclusions, l'une pessimiste et l'autre optimiste.

Selon le scénario pessimiste, la dynamique de la nouvelle forme de ségrégation et la grande extension de la séparation sociale déjà existante rendraient désormais presque impossible l'engagement de nombreux groupes sociaux dans une vie publique où objectifs et solutions d'ensemble auraient à être négociés en commun — ce qui est la définition même de la démocratie. De ce point de vue, la notion même de citoyenneté ou de « citadinité » perd tout son sens dans les cités murées.

Selon un scénario plus optimiste, « le changement des critères d'admission dans la vie publique et les changements considérables de statut d'une part importante de la population engendreraient un engagement beaucoup plus profond dans la recherche de solutions aux problèmes communs et, par là même,

16. CALDEIRA Teresa. « Fortified Enclaves: the New Urban Segregation ». *Public Culture*, n° 8/1996, pp. 303-328.

réduiraient un certain nombre de distances<sup>17</sup> ».

Il y a de multiples raisons pour ne pas partager un tel optimisme. Les études effectuées par Mike Davis sur les associations de propriétaires résidant à Los Angeles nous rappellent combien la démocratie locale peut être utilisée comme un instrument de ségrégation. Cependant, l'essor des mouvements sociaux à São Paulo après le milieu des années 1970 suggère, aux yeux de Teresa Caldeira, un optimisme prudent. Comme elle l'indique, « là où les citadins exclus découvrent qu'ils ont des droits à la ville, ils réussissent à transformer leur voisinage et à améliorer la qua-

lité de leurs vies. Que les enclaves fortifiées aient en partie contrarié ce processus ne devrait pas nous conduire à renoncer à cet optimisme justifié. Les murs n'ont pas pu faire totalement obstacle à l'exercice de la citoyenneté urbaine, et les citadins pauvres continuent d'accroître leurs droits<sup>18</sup>. »

Les murs de l'isolement, du silence et de l'hostilité devront être brisés. C'est le sort de la démocratie, le renouveau du contrat social, le destin même des idéaux de l'Unesco qui en dépendent : quel sens en effet aurait l'éducation pour tous tout au long de la vie dans un régime d'*apartheid* social et urbain ? Changer la ville, c'est changer la vie<sup>19</sup>.

---

17. *Ibidem*.

18. *Ibidem*.

19. Voir le chapitre « Changer la ville, c'est changer la vie », in MAYOR Federico, BINDÉ Jérôme (en collaboration avec). *Un Monde nouveau*. Paris : Odile Jacob/Unesco, 1999.

## IDÉES & FAITS

### PORTEURS D'AVENIR

#### L'horloge du millénaire

Le 31 décembre 1999 à minuit heure locale, dans une grotte d'une montagne d'un désert du Nevada, un indicateur de date est passé de 01999 à 02000, un carillon a sonné deux fois pour marquer l'entrée dans le nouveau millénaire. Cette horloge de 2,40 m de haut ne sonnera plus avant le 31 décembre 2999...

L'horloge de la longue durée (*The Clock of the Long Now*, ainsi baptisée par le musicien anglais Brian Eno) émet un tic-tac par an et incrémente un compteur une fois par siècle. L'initiative en revient à Stewart Brand, président de la Long Now Foundation, qui comprend dans son comité d'administration des personnalités de la prospective américaine comme Paul Saffo, directeur de l'Institute for the Future, Kevin Kelly, fondateur du magazine *Wired* ou Peter Schwartz, président du Global Business Network. Le projet a bénéficié du soutien financier d'entrepreneurs comme Mitchel Kapor ou Bill Joy, fondateurs respectivement de Lotus et de Sun Microsystems, pour acheter le terrain et construire la machine.

L'horloge a été dessinée et réalisée par Danny Hillis, créateur d'ordinateurs parmi les plus rapides du monde. Il a basé son modèle sur cinq principes directeurs : la longévité (avec un entretien espacé, l'horloge devrait donner l'heure exacte pendant 10 000 ans), la

facilité d'entretien, la transparence (un examen minutieux devrait suffire pour comprendre les principes de fonctionnement), la capacité d'amélioration et la possibilité de construire des modèles de l'horloge selon différentes tailles. Danny Hillis a choisi une technique mécanique plutôt qu'électronique, combinant un pendule de torsion en tungstène et la synchronisation avec le soleil de midi. Il obtient ainsi une précision d'un jour en 20 000 ans soit un dix-millionième. Un anneau intérieur indique les cycles naturels : le soleil, la Lune, le coucher et le lever du soleil et un anneau extérieur donne les cycles calendaires : siècles et années.

Pour Stewart Brand, « l'idée de l'horloge est d'encourager la pensée à long terme, qui fait considérablement défaut de nos jours ». Il a déclaré, dans un entretien au *New Scientist* : « nous voulons qu'un responsable politique puisse s'interroger sur l'impact qu'aura une mesure dans 200 ans, sans que ses interlocuteurs lèvent les yeux au ciel ».

Ainsi la Long Now Foundation utilise cinq chiffres pour les années et écrit ses dates 01999, 02000, etc., ce qui évitera qu'un problème semblable au bogue de l'an 2000 ne se reproduise en 9999. La durée de 10 000 ans correspond à la fin du dernier âge glaciaire, époque du début de ce que nous appelons la civilisation. Des fragments de poterie en attestent. Il paraît

sensé de se projeter vers l'avenir aussi loin que nous sommes capables de remonter dans le passé.

Stewart Brand a adjoint une bibliothèque à l'horloge afin de prévenir les risques de perte d'informations stockées sous forme numérique et pour que l'humanité puisse assurer la continuité de la civilisation grâce à la bibliothèque utilisée comme un véritable « kit de redémarrage » en cas de nouveau âge des ténèbres.

Vue de France, la célébration du nouveau millénaire appuie la décision de l'Union astronomique internationale (UAI) quant à la mesure du temps. Cette société savante, en effet, a fixé en 1976 l'instant d'origine pour les calculs des tables des positions des planètes et corps célestes — effectués en siècles — au 1<sup>er</sup> janvier 2000, indiquant ainsi que ce jour-là correspond au début d'un siècle. Il semble que cette convention internationale pose question en France — une autre exception culturelle ? — puisque le Bureau des longitudes, institut créé en 1795 par la Convention et qui fait partie de l'UAI, persiste à maintenir et à défendre sa décision remontant à 1800 selon laquelle le premier siècle de l'ère chrétienne s'étendrait de l'an 1 à l'an 100, le deuxième siècle de l'an 101 à l'an 200, et ainsi de suite.

L'horloge va-t-elle, comme l'espèrent les membres de la fondation, éveiller le sens de la responsabilité de l'humanité à l'égard de l'avenir lointain, en encourageant à réfléchir selon une perspective de plusieurs milliers d'années comme le faisaient les grands bâtisseurs de pyramides, de temples ou de grande muraille ?

Des sceptiques en doutent. Pourtant, ils devraient méditer le fait que c'est sous l'impulsion de Stewart Brand que la NASA diffusa la photo de la Terre vue de l'espace prise par une mission Apollo en 1969. Cette image a participé

à la prise de conscience de la fragilité de l'environnement terrestre et de l'unité de la planète. L'horloge pourrait jouer un rôle analogue et inciter l'humanité à prendre conscience du long terme.

Gérard Blanc

Sources : site Internet de la Long Now Foundation <<http://www.longnow.org>>. BRADY Diane. « The Clocks ahead Will Have Our Own Faces ». *Business Week*, 30 août 1999. BRAND Stewart. *The Clock of the Long Now*. New York : Basic Books, 1999. HOLMES Bob. « C'est mille ans qui sonnent ». *The New Scientist*, traduit dans *Courrier International* n° 455, 22 juillet 1999. WAGNER Cynthia C. « The 10 000 Year Clock ». *The Futurist*, octobre 1999.

---

## Espoirs et craintes des Italiens

À la veille de l'an 2000, les Italiens croyaient plus en la science qu'en la politique. Le quotidien *La Repubblica*<sup>1</sup> a commandé au centre de recherche Eurisko un sondage qui montre que six Italiens sur dix pensent qu'au cours du nouveau siècle le cancer et le sida seront définitivement vaincus. Les optimistes sont particulièrement nombreux pour ce qui concerne l'évolution de la santé, du niveau d'instruction et de culture, et du respect de l'environnement. L'impact d'Internet sur la vie sera favorable pour 41 % des interrogés contre 34 % d'opinions négatives et 25 % de réponses prévoyant peu de changement. Sur ce point, les plus optimistes sont les 35-44 ans dont la moitié envisage une évolution favorable.

En revanche, la stabilité de la famille, celle du pouvoir politique, la sécurité inspirent beaucoup de pessimisme à près d'un Italien sur deux. Sur ce dernier point, des nuances sont nécessaires. Un récent sondage Poster-Demeter réalisé pour le quotidien économique *Il Sole 24 Ore* a montré

---

1. *La Repubblica*, 31 décembre 1999.

**Comment les Italiens voient  
leur avenir en 2003  
dans les domaines suivants :**

|                               | meilleur<br>(%) | inchangé<br>(%) | moins<br>bien (%) |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| Instruction, culture          | 59              | 28              | 13                |
| Respect<br>de l'environnement | 47              | 28              | 25                |
| Temps libre                   | 27              | 37              | 36                |
| Sécurité                      | 20              | 36              | 44                |
| Santé                         | 51              | 30              | 19                |
| Services sociaux              | 37              | 36              | 27                |
| Revenus                       | 23              | 45              | 32                |
| Stabilité politique           | 15              | 41              | 44                |
| Stabilité familiale           | 15              | 35              | 50                |

Source : sondage Eurisko-La Repubblica.

que la confiance des Italiens avait progressé sensiblement en un an dans les domaines suivants : police (72 %, + 2 %), Union européenne (72 %, + 15 %), communes (49 %, + 6 %), justice (44 %, + 7 %), État (38 %, + 12 %) <sup>2</sup>.

Selon Eurisko, un Italien sur trois pense que le temps libre et les revenus vont régresser. Le nouveau siècle verra l'arrivée des femmes à des places réellement importantes dans la société, y compris dans des « métiers d'hommes », mais 26 % des femmes interrogées estiment que cette victoire dégradera les rapports familiaux par insuffisance du temps accordé aux relations dans la famille. D'autres craintes sont sensibles, notamment avec l'arrivée d'immigrés extracommunautaires. Ainsi, 43 % des interrogés pensent que l'on vivrait moins bien dans une société multiraciale, contre 16 % seulement d'opinions positives. Les trois quarts de l'échantillon redoutent une forte immigration qui remettrait en cause l'identité nationale.

Seulement 26 % des Italiens seraient optimistes quant à leur avenir personnel et 29 % des 18-24 ans considèrent comme possible le retour des guerres mondiales et des holocaustes, ce qui constitue une donnée nouvelle ; elle distingue les plus jeunes des plus âgés qui n'acceptent pas d'envisager l'inacceptable. Tous ces signes de tensions expliquent peut-être pourquoi la dépression nerveuse devance, avec 24 % de réponses, le cancer (21 %) et le sida (18 %) au palmarès de la « maladie du siècle », juste derrière le danger de l'apparition d'un virus inconnu (25 %) et loin devant la maladie d'Alzheimer (4 %).

*André-Yves Portnoff*

## **Les relations universités-entreprises aux États-Unis**

Le titre comme l'illustration de la page de couverture de l'*Atlantic Monthly* de mars 2000 sont évocateurs. Une maquette d'université américaine se fait cajoler dans un lit par un homme d'affaires dont le cigare symbolique fume sur la table de nuit.

Les auteurs s'expliquent : à première vue, l'État est toujours le grand pourvoyeur de 60 % des fonds universitaires mais sa contribution ne cesse de baisser depuis 12 ans. En revanche, celle des entreprises est passée de 850 millions de dollars US en 1985 à 4,25 milliards en moins d'une décennie <sup>1</sup>. Les chaires financées par le sec-

1. Tout a commencé en 1980, lorsque le Congrès américain a voté le Bayh-Dole Act qui autorisait les universités à vendre les brevets des recherches financées par l'État. Il s'agissait alors de briser les tours d'ivoire académiques afin de faire face à la concurrence japonaise. Depuis, nombre de lois ont été votées favorisant les échanges commerce-université sous la forme de crédits et d'exemption d'impôts.

2. « Gli Italiani e lo Stato ». *Il Sole 24 Ore*, 30 juillet 1999, pp.12-17.

teur privé ne se comptent plus : Kmart a sa chaire en management à West Virginia University et Freeport McRowan a créé une chaire en environnement à Tulane ; un des mécènes de la Haas School of Business est le propriétaire de Gap et les compagnies pharmaceutiques se battent pour financer les études d'étudiants prometteurs.

Il ne s'agit pas de philanthropie. Les chercheurs ainsi financés doivent signer un contrat qui les oblige à tenir secrets les résultats pendant une certaine période de temps (le temps du brevet), bloquant ainsi l'échange libre d'idées que Robert K. Merton décrivait comme un bien universel commun fondant le capitalisme. Les délais sont importants. Le *Journal of American Association* a publié les résultats d'une enquête menée en 1997 auprès de 2 167 scientifiques universitaires. Un sur cinq a reconnu avoir retardé de plus de six mois la publication d'une recherche afin de protéger l'information.

On redoute que le nombre soit en fait plus élevé. C'est ainsi qu'un professeur *emeritus* du MIT (Massachusetts Institute of Technology) craint que les futures générations de scientifiques apprennent davantage les lois du commerce que les méthodes scientifiques. Ils n'ont guère le choix s'ils veulent survivre. En 1996, quatre chercheurs qui travaillaient sur un médicament pour la tension artérielle ont démissionné afin de protester contre l'ingérence de Sandoz (qui avait financé la recherche). Des passages entiers du manuscrit qui soulignait les dangers de certains effets secondaires avaient en effet été tout simplement éliminés. Ce fut un beau geste, mais qui reste largement isolé. Quelque 35 % des chercheurs en ingénierie, interrogés lors d'une enquête, ont admis qu'ils fermeraient les yeux sur de telles procédures — les autres, s'ils

affirment qu'ils ne l'accepteraient pas, doivent néanmoins démontrer leur vertu professionnelle.

Qui pourrait les blâmer ? Les universités elles-mêmes ne les protègent plus contre les ingérences et les attaques des nouveaux « mécènes ». Les professeurs qui tentent de faire valoir l'intégrité de leurs recherches sont tout simplement mis dehors. D'autres, en revanche, servent de consultants dans le secteur privé et voient ainsi leur salaire augmenter de manière quelquefois considérable. D'autres enfin se livrent à l'échange d'informations sur les valeurs boursières.

La leçon est comprise et le résultat se lit dans une étude publiée en 1996 dans *Annals of Internal Medicine*, d'où il ressortait que 98 % des publications parrainées par l'industrie pharmaceutique étaient favorables aux médicaments examinés. Le rédacteur en chef du prestigieux journal de médecine britannique *The Lancet* reconnaît avoir du mal à trouver des critiques et des évaluateurs qui ne soient pas en conflit d'intérêts. Ce ne fut pas le cas du tout aussi prestigieux journal américain *The New England Journal of Medicine*, qui accepta de publier deux articles de professeurs qui avaient consulté pour le producteur du fameux *fen-phen*, ce réducteur d'appétit qui fut retiré du marché un an après. Alors que tous les autres articles soulignaient les dangers du médicament, les deux articles en question les ignoraient et vantaient le produit. On rappellera que le *fen-phen* a provoqué la mort d'une centaine de femmes.

La liste des ingérences devient longue. À la toute-puissante industrie pharmaceutique s'ajoute celle du pétrole qui finance des études sur l'effet de serre, dont il ressort qu'il n'est pas si important qu'on ne le croit. Viennent ensuite toutes les études qui vantent les bienfaits de la privatisation. C'est

ainsi qu'un professeur-consultant en criminologie a empoché trois millions de dollars US pour ses conseils à l'industrie privée qui gère maintenant les prisons américaines.

Tout aussi intéressante est l'idéologie universitaire qui soutient le mouvement et réduit au silence la tradition « critique » des départements dits classiques, qui disparaissent un à un, faute de fonds. Entre 1970 et 1994, le nombre des diplômés en anglais, langues étrangères, philosophie et études religieuses n'a cessé de décroître, de manière inversement proportionnelle à ceux attribués en électronique, science et technologie. Non point qu'il s'agisse d'une *bonanza* pour les professeurs de ces disciplines : en fait, les universités utilisent de plus en plus les cours *on line* que ces derniers vendent internationalement, et réduisent les effectifs des facultés à quelques vedettes que servent des professeurs à temps partiel, mal payés et facilement remplaçables. Les étudiants paient en fait plus cher pour de moins en moins de service professoral.

Voici pour les problèmes ! Pour certains, il y a un autre revers à la médaille : l'extraordinaire volume de recherches menées à bien grâce à la coopération du monde académique et de l'industrie. Selon un sociologue de l'université de l'Arizona, il ne faut pas chercher plus loin l'explication du *leadership* américain en biotechnologie, par exemple. Mais il faut comprendre, explique Paul Berg, prix Nobel de biochimie, que s'il est vrai que les recherches universitaires auraient stagné dans ce domaine en l'absence d'aide financière du secteur privé, l'inverse est vrai aussi. Le secteur privé, qui ne travaille qu'à court terme à l'aune de profits immédiats, n'aurait pu donner un *impetus* à ses recherches en l'absence de l'aide académique — dont on rappellera qu'elle

navigue dans une temporalité tout autre. L'industrie a donc bénéficié dans un premier temps d'une association qu'à force de vouloir contrôler, elle risque de détruire.

L'article se termine, sans se terminer, sur un appel aux grandes universités pour qu'elles reprennent un *leadership* perdu et offrent de nouvelles directives de conflits d'intérêts et d'idéologie. Le souhait est pieux, mais on voit mal les universités se restructurer d'elles-mêmes. Trop d'argent facile ou non, trop de *copyrights*, trop d'avocats sont maintenant en jeu, avec des ramifications dans le monde entier.

La balle est dans le camp des industries privées, dont l'avenir à long terme dépend de la considération de critères non économiques à long terme. Nous dépassons ici les limites de cet article, qu'il faut lire avec attention puisque le système universitaire américain est en passe de devenir un modèle. L'université de Munich comme celle de Tokyo, entre autres, multiplient les échanges avec leurs homologues américains.

Nicole S. Morgan

Source : PRESS Eyal et WASHBURN Jennifer. « The Kept University ». *The Atlantic Monthly*, mars 2000.

## Les nouveaux cartels

Entre les deux guerres, de nombreuses activités se regroupaient en cartels pour maintenir un niveau élevé de prix. Ils ont été pour la plupart démantelés pour faire place à une concurrence de plus en plus vive favorisant la baisse des prix.

On assiste aujourd'hui à une nouvelle forme de cartellisation. Mais au lieu de chercher à maintenir un haut niveau de prix et à se répartir les parts

de marché, elle tend à peser sur les fournisseurs pour favoriser soit la baisse des prix des produits finaux, soit l'augmentation des marges des entreprises regroupées. Les grands de la distribution, en développant la puissance de leurs centrales d'achat, vont depuis longtemps déjà dans cette direction. Désormais, de nombreuses industries procèdent de la même manière.

Prenons l'exemple de la mécanique. En France, elle est constituée de nombreuses entreprises petites ou moyennes. De plus en plus, elles sont conduites à vendre par Internet.

Un équipementier de l'automobile raconte : « Je fais partie d'entreprises référencées par un groupement d'achat de producteurs. Je suis avisé par *mail* des offres tel jour à 9 heures du matin. Il faut faire une proposition pour 11 heures. Je réponds. Je suis avisé à 13 heures 30 que je suis retenu parmi cinq entreprises. À moi de faire une nouvelle offre pour 17 heures. À 18 heures, un message me dit que je serai retenu définitivement si j'abaisse encore mon prix de 10 %. »

Lorsqu'on voit des General Motors, Ford et autre Daimler-Chrysler s'allier dans des groupements de commande pour passer des ordres d'achat de produits standards, on comprend que les fournisseurs ont affaire à bien plus puissants qu'eux. Comme avec Internet les commandes sont proposées au monde entier, la compétition est de plus en plus vive. Certes, les passeurs d'ordres sont obligés de prendre des précautions de qualité, d'où la politique de référencement. Mais les fournisseurs, pour rester dans la course, sont obligés de faire sans cesse des prouesses de productivité et de recherche d'allègement des coûts. Les pays à bas salaires en profitent, par exemple le Portugal, ce qui contribue à généraliser la progression du niveau

de vie mais secoue l'emploi dans les régions socialement avancées. Cela peut contribuer aussi à modifier la géographie industrielle, toutes les activités intégrant beaucoup de main-d'œuvre étant appelées à des changements de localisation.

Mais l'évolution en cours pose un problème d'une autre nature, celui de l'égalité des règles de concurrence. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, ont été mises en place les bases des politiques antitrust qui existent dans des pays très industrialisés, notamment aux États-Unis et en Europe.

Il faudra, dans la période qui vient, veiller à encadrer la puissance des acheteurs regroupés pour éviter l'abus de position dominante. Cela ne sera pas commode à réaliser parce que la pression du consommateur final va dans le sens de la baisse des prix. Mais cela s'avère nécessaire dans la mesure où des fournisseurs en mal de commandes peuvent en permanence casser les prix, quitte à en mourir eux-mêmes. Le cimetière des entreprises est jonché de cadavres de fabricants de chemises ou de matériels ménagers écrasés par les acheteurs des grands magasins ou des grandes surfaces.

On dira que si l'on empêchait les grands de l'automobile ou autres de mettre en place des plates-formes d'achat communes, ils n'en seraient pas moins pressants dans leurs exigences sur les prix et la qualité. Certes. Mais il est toujours dangereux de fausser le jeu du marché en laissant se développer des surpuissances, parce qu'au bout du compte, elles finissent par se transformer en monopoles qui réduisent le choix des consommateurs et la créativité des producteurs.

*Michel Drancourt*

## L'ASEAN et ses « fondamentaux sous-jacents »

« La reprise économique s'accélère en Asie du Sud-Est, estime la Banque mondiale. La pauvreté n'y augmente plus, les fondamentaux ne se déprécient plus. » Dans le sillage de la Corée du Sud, navire amiral du redressement, s'élancerait la Thaïlande, escortée par la Malaisie. L'Indonésie elle-même mettrait le bon cap.

On peut tout de suite remarquer que le jugement n'est régionalisé que sur l'« Asie du Sud-Est », il se garde de parler de l'institution, l'ASEAN (Association of Southeast Asian Nations), pour vite en venir aux domaines nationaux. Et pour se prendre au piège : qu'ils aient appliqué ou refusé (cas de la Malaisie) les remèdes du Fonds monétaire international, il n'y a de différence ni dans leur guérison ni dans leur convalescence. Iraient mieux, poursuit en effet la Banque mondiale, ceux dont « les bons fondamentaux sous-jacents, qui existaient déjà avant la crise » assurent la meilleure flottabilité.

Ce jugement appelle deux commentaires. Le premier est que l'optimisme de la Banque mondiale est dans une certaine mesure injustifié. Les dettes ont certes été « restructurées », c'est-à-dire que leurs échéances ont été repoussées, mais elles n'ont pas été « honorées ». Il faut encore franchir la barre avant d'arriver à bon port et la barre est haute : les dettes apparentes et latentes représentent environ un PIB (produit intérieur brut) annuel de l'ASEAN, un demi-millier de milliards de dollars US, sans que les niveaux des reprises des croissances économiques en cours laissent espérer des sécrétions de *cash-flows* nationaux suffisantes pour couvrir, en plus des dépenses habituelles, les charges de remboursement des dettes et les

coûts des réformes structurelles nécessaires. Sauf à considérer qu'on puisse aujourd'hui désintéresser les créanciers par une nouvelle bulle, par exemple les *cash-flows* virtuels et futurs d'embryons de projets « .com » sans logique industrielle.

Le second commentaire est que, dans la mesure où l'optimisme de la Banque mondiale est justifié, il est mal placé. Les « fondamentaux sous-jacents » ne sont pas ceux qu'elle croit.

L'Association semble en effet empirer échec sur échec. Aucune mesure concrète efficace, ni de soutien ni de contrôle, n'a été prise, avant ni surtout après juillet 1997, pour aider ses membres à éviter, affronter et surmonter les crises bancaires et financières. La création d'un Fonds monétaire asiatique n'a reçu aucun début de réalisation. L'Association n'a pas su faire du Timor oriental une affaire avant tout sud-est-asiatique. Au dernier sommet annuel de l'APEC (Asia Pacific Economic Cooperation), il ne s'est trouvé personne parmi les 10 membres de l'ASEAN pour assurer un rôle actif à la tête du forum et éviter de compromettre la sécurité dans l'ensemble de la région. Un autre obstacle de taille est la remise en cause de la base même du fonctionnement de l'ASEAN, le consensus. La Thaïlande, rejointe par les Philippines, appuyée en sous-main par Singapour, oppose au principe de non-ingérence celui de l'engagement flexible, ou constructif, selon lequel un pays pourrait intervenir de façon souple et positive dans la politique intérieure d'un voisin, dès lors que celle-ci aurait des incidences fâcheuses et sérieuses à l'intérieur de son propre territoire. La question est aujourd'hui taboue mais déterminante pour l'avenir de l'ASEAN : comment faire cohabiter des économies aussi disparates que les richissimes

Brunei et Singapour, l'ombrageuse Malaisie et le casse-tête de la surpopulation de Java ? La ploutocratie thaïlandaise, les conflits ethniques birmans et les « points zéro » des développements cambodgien et laotien ? Les démocraties bourgeonnantes et les pays à parti unique ? Les droits de l'homme et le communisme vietnamien ou la dictature militaire birmane ?

Enfin, le conflit des « îles empoisonnées dans le nid du dragon », c'est-à-dire des îles Spratly revendiquées par six nations en mer de Chine méridionale, et la lente descente de moyens militaires offensifs par les lacets de la *Burma Road*, à travers la haute muraille himalayenne, vers la mer d'Andaman, prouvent que l'ASEAN peine à faire front commun pour s'opposer aux visées expansionnistes de la Chine.

Une telle collection de revers et de défaites ressemble à une situation critique. Si on la projetait dans le futur sans précaution ni correction, il est indéniable que l'ASEAN plongerait. Mais ce faisant, on perdrait le corps et la texture qui font l'animation et le dynamisme de la région. De ce *carottage* dans le présent, on ne pourrait recueillir que les couches feuilletées des désordres politiques et les lignes dansantes des déchirures de l'actualité. L'Asie du Sud-Est est autre chose, fondamentalement.

Il s'y produit, en premier lieu, des mutations très profondes et essentielles, qui se ramènent plus ou moins à réunir ce qu'a défait le pouvoir séparateur des colonisateurs, islam compris. Les événements indonésiens en sont le meilleur exemple. La Birmanie et, dans une moindre mesure, le Vietnam, qui s'arc-boutent pour ne pas se réformer, en sont un contre-exemple. Singapour montre le point de fuite de ces transformations, même infiniment éloigné.

Pour apaiser l'éphémère présent et identifier les réseaux du futur, il faut en second lieu dégager de la géo-histoire régionale les traces et les mouvements séculaires. Or, de tous temps, d'une rive à l'autre de l'Asie du Sud-Est, « succession de plaines liquides communiquant par des verrous », on a échangé, on a fait du commerce, on a conceptualisé un espace et une communauté (ce qui ne signifie pas une vie unitive) : marchandises, techniques de navigation, richesses, méthodes comptables, idées, religions, gouvernances, porcelaines et épices, esclaves et identités, ciels d'orage et cosmologies, *nirvana* et *kriss*, pirogues et riz, tout a été l'objet de négoce et d'agréments. À l'échelle du monde, l'Asie du Sud-Est est un lieu de passage qui contrôle maintenant plus du quart des conteneurs de son commerce maritime. Cette machinerie marine est comme une écluse entre les océans Indien et Pacifique, comme une échelle de coupée entre l'Eurasie et l'ensemble australien. Les « fondamentaux sous-jacents » de la Banque mondiale, les voilà !

Comme au retournement des vents de la mousson, nous sommes condamnés à la confiance. Il suffit de reprendre les vieux chemins, qui sont les canaux de la sève de l'ASEAN. Ils apportent des perspectives là où les deux dernières années ont accumulé des éloignements. Au travers des nouveaux gréments politiques et appaux juridiques, derrière les hésitations sociales et les réglages des voilures structurelles, monétaires et bancaires notamment, une « renaissance » paraît être en cours. L'Asie du Sud-Est obéit à la loi générale : pas de « monde », quel qu'il soit, sans un principe interne d'organisation, sans une sorte de « vouloir être ensemble », au moins sommeillant, sans un horizon vers lequel convergent les lignes directives.

Certes, l'ASEAN a plongé. Elle peut continuer de plonger, entraînée par la surcharge de ses dettes. Mais elle peut se redresser, « contre-plonger », tirée par le câble du treuil de ses deux ou trois millénaires de peuplement, d'histoire et d'espace partagés. Sur place, on le sent d'instinct. Puissance de la mer, puissance du vaisseau, puissance du passé. Sous-jacentes. Fondamentales.

*Alain Sylvestre de Sacy*

### Où fait-il bon vivre ?

Une étude réalisée par le consultant William M. Mercer tente de classer 216 villes dans le monde en fonction de leur qualité de vie. Pour cela, 39 facteurs ont été passés en revue, des facteurs économiques, politiques et environnementaux aux critères en termes de santé, d'éducation, de services publics. Les résultats font apparaître que la ville où il fait le meilleur vivre est Vancouver, suivie de Zurich et de Vienne (voir tableau). L'Europe de l'Ouest n'est pas trop mal lotie, avec trois villes parmi les quatre premières et 12 dans le « top 20 ». En revanche, les scores de l'Est ne sont pas brillants (Zagreb est à la place 128, Moscou n'arrive qu'en 162<sup>e</sup> position, et Sarajevo en 192<sup>e</sup>). L'Asie est la région des extrêmes, avec des villes aux deux bouts de la liste (Sydney en 5<sup>e</sup> place et Hanoi en 172<sup>e</sup>). Les villes d'Afrique sont pratiquement toutes en bout de course, Le Cap et Johannesburg sortant un peu du lot (en 82<sup>e</sup> et 89<sup>e</sup> positions).

Cette étude a pour but d'aider les employés des multinationales à comparer les standards de vie pour mieux choisir une destination d'expatriation. Mais si ces indications étaient largement suivies, ne verrait-on pas la situation s'aggraver pour les villes défa-

#### Les 20 premières et les 20 dernières villes pour la qualité de la vie

|    |               |     |               |
|----|---------------|-----|---------------|
| 1  | Vancouver     | 216 | Brazzaville   |
| 2  | Zurich        | 215 | Pointe-Noire  |
| 3  | Vienne        | 214 | Khartoum      |
| 4  | Berne         | 213 | Bagdad        |
| 5  | Sydney        | 212 | Bangui        |
| 6  | Genève        | 211 | Luanda        |
| 7  | Auckland      | 210 | Ouagadougou   |
| 8  | Copenhague    | 209 | Kinshasa      |
| 9  | Helsinki      | 208 | Bamako        |
| 10 | Amsterdam     | 207 | Niamey        |
| 11 | Francfort     | 206 | Addis-Abeba   |
| 12 | Munich        | 205 | Belgrade      |
| 13 | Melbourne     | 204 | Port Harcourt |
| 14 | Honolulu      | 203 | Nouakchott    |
| 15 | Düsseldorf    | 202 | Sanaa         |
| 16 | San Francisco | 201 | N'djamena     |
| 17 | Oslo          | 200 | Lagos         |
| 18 | Perth         | 199 | Conakry       |
| 19 | Bruxelles     | 198 | Antananarivo  |
| 20 | Toronto       | 197 | Maputo        |

Source : site de William M. Mercer  
<<http://www.wmmerc.com/uk/english/resource/>>.

vorisées et un *apartheid* s'étendre à l'échelle mondiale ? Pour le moment, rares sont ceux qui veulent ou qui peuvent se permettre de migrer à l'autre bout du monde parce que l'herbe y est plus verte. Mais peut-être verrons-nous bientôt les villes du monde entier se livrer à une concurrence acharnée pour être les plus attractives, et des flux migratoires d'un nouveau genre se mettre en place.

*Céline Laisney*

## **Pays-Bas : loi sur l'adaptation du temps de travail <sup>1</sup>**

Le Sénat néerlandais a adopté, le 8 février 2000, une loi qui permettra aux employés des secteurs public et privé, à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, de diminuer ou augmenter leur temps de travail (*Wet aanpassing arbeidsduur*, K 26 358). Selon les termes de cette loi, l'employeur a l'obligation d'accéder à la demande du salarié, sauf si des intérêts importants de l'entreprise ou du service s'y opposent. Elle ne s'applique pas aux PME (petites et moyennes entreprises), et les partenaires sociaux peuvent choisir d'exclure l'augmentation du temps de travail par convention collective. Cette loi a pour objectifs d'augmenter le potentiel du marché du travail, d'aider à concilier vie privée et vie professionnelle, et de permettre une plus grande différenciation de la durée du travail.

### **Un débat mouvementé**

Elle a fait l'objet d'un long débat aux Pays-Bas. Le premier projet de loi, une initiative du parti écologiste de gauche (Groen Links), date de 1993. Il prévoyait le droit de diminuer le temps de travail de 20 % au maximum. Adopté de justesse par la deuxième chambre du Parlement, il a été refusé en décembre 1997 par les démocrates chrétiens (CDA) et les libéraux (VVD) qui formaient la majorité au Sénat. Ces deux partis considèrent que les partenaires sociaux sont tenus, en premier lieu, de réglementer le travail à temps partiel. En effet, en 1993, la Fondation du travail (*Stichting van de Arbeid*), conseil de consultation du patronat et des syndicats au

niveau national, avait recommandé aux partenaires sociaux de réglementer le droit d'adaptation du temps de travail par convention collective, en vue de favoriser une plus grande différenciation de la durée du travail. Dans son avis, la Fondation indiquait qu'un employeur devait accepter une proposition d'adaptation du temps de travail de l'employé, sauf si un intérêt grave de l'entreprise s'y opposait. Or, en 1997, une évaluation de la Fondation du travail a montré que le droit des partenaires sociaux de procéder à de telles réglementations n'avait été exercé que dans 20 % des conventions collectives.

Ceci étant, dix minutes après le rejet par le Sénat du projet de loi de Groen Links, trois nouvelles initiatives ont été engagées, respectivement par le Groen Links, le CDA et le gouvernement. Le projet gouvernemental a finalement été adopté, mais des éléments des deux autres projets de loi, tels que l'exception concernant les PME et la possibilité de déroger à l'augmentation du temps de travail par convention collective, ont été ajoutés par amendement.

### **La nouvelle loi**

L'employé (ou le fonctionnaire) peut donc adresser une demande d'adaptation du temps du travail stipulé dans son contrat s'il a travaillé au moins un an pour l'employeur avant la date prévue du changement. Les employés travaillant à l'étranger sur contrat de travail régi par le droit néerlandais bénéficient du même droit. Les employeurs qui ont moins de 10 salariés sont exemptés du champ d'application de la loi mais sont tenus d'adopter un règlement sur le droit à l'adaptation du temps de travail de leurs employés.

Concrètement, le délai d'un an prend en compte les périodes de tra-

1. Cet article a été publié, dans une version plus courte, dans *Liaisons sociales Europe*, n° 4, 23 février-7 mars 2000.

vail successives n'ayant pas connu d'interruption supérieure ou égale à trois mois. La demande doit être adressée par écrit à l'employeur, au moins quatre mois avant la date prévue du changement, et stipuler la date, la nature du changement souhaité du temps de travail hebdomadaire, et l'horaire. Une telle requête peut être faite au maximum une fois tous les deux ans après l'acceptation ou le refus par l'employeur.

Après avoir consulté l'employé, ce dernier ne peut refuser le changement proposé que si de graves intérêts de l'entreprise ou du service s'y opposent. Sont considérés comme tels, pour la diminution du temps de travail, de graves problèmes liés au remplacement pour les heures libérées, à la sécurité ou à la planification. Une demande d'augmentation du temps de travail, quant à elle, peut être refusée pour de graves problèmes financiers ou d'organisation, pour manque de travail, de formation ou de budget. L'employeur entérine la répartition des heures de travail selon les vœux de l'employé, sauf si les intérêts de l'employeur doivent raisonnablement primer sur ceux de l'employé. En cas de refus, les raisons doivent être mentionnées par écrit. Si l'employeur n'a pas réagi un mois avant la date prévue du changement, le temps de travail est adapté conformément aux souhaits de l'employé. L'employeur n'a pas le droit de résilier le contrat de travail au motif que l'employé a demandé une adaptation de son temps de travail. Enfin, le droit à l'augmentation du temps de travail peut être réglementé différemment, par convention collective, ou même exclu.

### Réactions mitigées

La nouvelle loi a surtout été l'objet de critiques de la part d'avocats d'em-

ployeurs qui craignent une importante enfreinte à la liberté de contrat et signalent des problèmes d'application pratique.

La jurisprudence nationale a précisé qu'une requête d'un employé visant à diminuer le temps de travail, par exemple pour raisons familiales, ne peut être refusée par l'employeur sans motivation. Certains juges ont imposé une période d'essai, par exemple de six mois. Quant à la Commission sur l'égalité de traitement, une commission spécialisée qui peut rendre des « avis », elle applique le concept de discrimination indirecte fondée sur le sexe, développé par la Cour de justice (arrêt *Bilka*, 170/84) — ce sont surtout des femmes qui, aux Pays-Bas, désirent travailler à temps partiel<sup>2</sup> en raison des responsabilités privées qui, souvent, pèsent davantage sur elles.

La loi n'est pas très précise quant aux horaires de travail hebdomadaires, par exemple ; un sujet qui pourrait, à l'avenir, constituer une nouvelle source de conflits entre employés et employeurs. L'évaluation de la loi, prévue dans trois ans, devrait révéler ses différents points faibles. En attendant, le débat public sur l'adaptation du temps du travail bat son plein aux Pays-Bas.

Susanne Burri<sup>3</sup>

### L'enjeu des biotechnologies

Entre la fin de la Deuxième Guerre mondiale et le début des années 1960,

2. La participation des femmes sur le marché du travail aux Pays-Bas a longtemps été faible, mais elle a augmenté rapidement ces dernières années, ce qui a considérablement favorisé l'essor du travail à temps partiel dans ce pays — deux femmes sur trois n'y travaillent pas à temps plein.

3. Université d'Utrecht.

la recherche fondamentale a établi les bases moléculaires et cellulaires de la vie. Ces acquis, amplifiés par les progrès de l'instrumentation et de l'informatique, ont permis une avancée sans précédent des sciences du vivant.

Des applications industrielles ont rapidement émergé de ce progrès des connaissances. Elles se sont cependant assez largement limitées à ce qui pouvait être résolu au niveau moléculaire et cellulaire : diagnostic, aide à la sélection en agriculture, microbiologie industrielle, etc. La concrétisation des apports de la biologie moderne dans les domaines de la thérapie, de l'amélioration génétique, de la préservation de l'environnement n'est pas aussi manifeste qu'on avait pu le supposer. Ceci est moins dû à la défaillance des sciences de la vie qu'à la complexité des organismes vivants et à l'acceptation sociale ou éthique de certaines démarches industrielles. En réalité, ce qui est offert au génie de l'homme n'est pas tant de créer une nouvelle vie, que de corriger celle-ci pour l'améliorer. Ainsi, dans bien des cas, assiste-t-on à la diffusion de nouveaux savoir-faire dans des industries déjà établies, plutôt qu'à de véritables ruptures.

La stratégie souvent concertée des États comme des industriels consiste donc à conquérir, assez en amont, des positions clés qui se révéleront, avec vraisemblance mais sans certitude absolue, stratégiques dans de nombreux domaines d'application. Dans ce contexte, la recherche fondamentale reste un enjeu majeur et les États-Unis gardent là une avance significative puisqu'ils représentent 40 % de

l'effort mondial contre 33 % pour l'Union européenne (UE). Cette avance est encore plus manifeste pour la prise de brevets (États-Unis : 54 %, UE : 33 %), même si bon nombre d'entre eux n'ont pas une solidité bien assurée.

S'agissant maintenant des marchés sur lesquels les biotechnologies peuvent avoir un impact, nous citerons les chiffres suivants, valables pour la France mais extrapolables pour les pays industrialisés : dépenses des ménages pour les produits pharmaceutiques : 100 milliards de francs, pour l'alimentation : 800 milliards de francs ; dépenses des agriculteurs pour le phytosanitaire : 17 milliards de francs, pour les soins vétérinaires : 8 milliards de francs. Les vrais développements des bio-industries sont la santé et l'alimentation (sans doute avec des allégations santé). Le marché agricole dont on parle tant n'est pas le plus important, même s'il a pu passer comme le plus immédiatement accessible.

Enfin, le développement des bio-industries pose d'évidents problèmes d'éthique (« privatisation » du génome humain, problème du clonage, impacts environnementaux des plantes génétiquement modifiées). Il est plus que souhaitable de réunir sur ces questions un véritable consensus international. Il n'apparaît guère possible de l'obtenir dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, aussi conviendrait-il que l'Organisation des Nations unies retrouve du poids dans un domaine qui concerne l'humanité toute entière.

*Guy Paillotin*

## ANALYSES CRITIQUES

MARGUIN Jean

**Méthodes de prospective de défense aux États-Unis et en Grande-Bretagne**

Paris : Fondation pour la recherche stratégique, 1999, 119 p.

Aux États-Unis, la prospective et l'évaluation périodique des politiques publiques, tant civiles que militaires, constituent une démarche naturelle qui remonte aux années 1920 (Harvard Policy Model). Depuis 1993, la loi (Government Performance and Results Act) donne à cet exercice périodique un caractère obligatoire et chacun s'y plie volontiers, depuis la Maison Blanche jusqu'aux trois forces armées, en passant par le Secrétariat d'État et le Congrès. Plusieurs dizaines de centres de recherche à financement public, de nombreuses fondations privées, des universités, des experts indépendants, des organismes d'évaluation et plusieurs centres militaires d'expérimentation en conditions réelles ou simulées — soit plusieurs milliers de personnes — apportent leur pierre à l'édifice, avec des convictions et éclairages différents, dans la plus grande transparence. Une trentaine de rapports importants, cités par l'auteur, ont ainsi servi de base à l'élaboration du document de référence Quadrennial Defense Review (QDR).

Plus proche de la France par sa puissance, par ses intérêts mondiaux et par son concept de défense, le Royaume-Uni n'a certes pas les moyens améri-

cains, mais accorde cependant beaucoup d'attention à ce type d'exercice. Berceau de la recherche opérationnelle et de l'approche scientifique de l'aide à la décision, la Grande-Bretagne peut s'appuyer sur une solide structure d'analyse et de réflexion : agence officielle (Defence Evaluation and Research Agency), instituts spécialisés et fondations privées (RIIA/Chatham House, RUSI). En mai 1997, la reine d'Angleterre a annoncé la mise en place de la Strategic Defence Review (SDR), concrétisée par la parution, en juillet de l'année suivante, d'un White Paper fournissant aux armées britanniques une mission claire et une base de planification cohérente. Le mérite de ce document réside moins dans son originalité que dans la recherche d'un large consensus national. Le Parlement a en effet été fortement impliqué dans les travaux et un effort sans précédent a été consacré à la concertation et à la communication.

Dans les deux cas, le point de départ est une analyse géopolitique globale, élaborée avec le concours des divers ministères et appuyée sur de nombreuses interviews d'experts de tous horizons. Elle dresse le cadre des intérêts nationaux, des devoirs et des responsabilités,

des risques potentiels et des défis des prochaines décennies, du rôle de la défense en soutien de la politique étrangère et de sécurité, de l'état du monde et de ses évolutions possibles (worlds). Viennent ensuite la sélection de divers scénarios, en fonction de l'évolution des facteurs clés susceptibles d'influencer l'évolution du monde (core drivers), puis l'évaluation chiffrée de la faisabilité de ces scénarios en fonction des ressources nationales et de l'évolution de la technologie. L'ensemble du processus est itératif, ouvert, transparent, bouclé (cybernetic adjustment) et périodiquement remis en cause, pour rediscuter les hypothèses faites et les résultats obtenus à la lumière des évolutions de la situation internationale et du contexte économique, industriel et technologique.

La situation française est fort différente. Contrairement à ses partenaires anglo-saxons, la France ne pratique guère l'ouverture de la réflexion prospective en matière de défense, qui reste affaire de professionnels. On sait pourtant — depuis la Première Guerre mondiale au moins ! — que les domaines économique, technologique et socioculturel sont aussi cruciaux pour la défense que les aspects militaires, et qu'aucun sous-ensemble social ne peut plus prétendre avoir le monopole de la connaissance, de l'imagination ou de la représentation des intérêts nationaux. L'efficacité de la défense elle-même dépend de la capacité de la nation à faire bloc en cas de péril, mais cette cohésion ne peut être obtenue que par une lente maturation de la pensée de multiples acteurs, que favorisent précisément les travaux de prospective (appropriation).

Alors que la réflexion prospective s'institutionnalise et revêt un caractère obligatoire chez les Anglo-Saxons, elle tombe périodiquement en sommeil chez

les Français. C'est ainsi qu'il ne s'est rien passé pendant les cinq années qui ont suivi la chute du mur de Berlin, alors que l'environnement géostratégique était radicalement bouleversé. Les seuls documents de référence actuellement disponibles — le Livre Blanc de 1994 et le rapport PP30 — souffrent de nombreux défauts car la réflexion n'a pas été portée au niveau interministériel et les hypothèses n'ont pas été discutées avec les universitaires ni validées par les industriels. Il conviendrait, nous dit Jean Marguin, de soumettre d'abord ces documents à une analyse critique de type Assumption Based Planning (méthode mise au point au début des années 1990 par l'Arroyo Center de la Rand Corporation), puis de relancer la réflexion prospective, cette fois au niveau gouvernemental, pour arriver à un nouveau Livre Blanc et, à partir de là, élaborer un autre PP30 digne de ce nom. Vaste programme !

Le rapport Marguin contient aussi une utile revue des méthodes de la prospective, depuis le très planificateur PPBS de Robert McNamara dans les années 1960, jusqu'à l'approche à base de futurs alternatifs utilisée par la US Air Force pour ses études AF 2025 et Spacecast 2020, en passant par les outils traditionnels (enquêtes Delphi, matrices d'impacts croisés, arbres de pertinence, etc.). On observe l'importance croissante donnée à l'évaluation, tant a priori (coût et plausibilité des scénarios) qu'a posteriori (identification des dérives ou dysfonctions et bouclage sur les modèles de départ), ainsi qu'à l'analyse de valeur (Value Focused Thinking, VFT) et à la validation expérimentale des scénarios. Pour reprendre les mots de l'auteur : « le modèle de valeur reconstruit de zéro par une démarche bottom-up, a permis de s'affranchir des a priori de l'existant », autrement dit de la tyrannie des positions acquises et des idées reçues.

En ce qui concerne la question des scénarios, nous assistons à une tempête dans un verre d'eau. D'une part, l'auteur semble nous dire que leurs jours sont comptés : « les méthodes qui se font jour visent à s'affranchir de la méthode des scénarios pour prendre en compte la diversité des situations futures » ; d'autre part, la plupart des cas cités utilisent en fait des scénarios, sous diverses formes, il est vrai, (qualitatifs, quantitatifs, exploratoires, contextuels, etc.). Avec la méthode de l'espace des scénarios (Scenario-Space Contingency Analysis, 1996), la Rand innove en remplaçant l'approche

traditionnelle de la menace (à quels dangers faire face ? ) par une autre, plus pragmatique, centrée sur la capacité à agir efficacement (Capabilities Based Planning), l'objectif étant de « maximiser l'espace de scénarios qui conduit à des issues favorables pour les forces amies ». La simulation, les jeux de guerre et leur combinaison avec des manœuvres en grandeur réelle (Advanced Warfighting Experiments, AWE, conduits par des Battle Labs) sont utilisés massivement pour valider les principaux scénarios et les classer dans cet espace.

Pierre Bonnaure

---

### AZNAR Guy

#### **La Fin des années chômage. La stratégie de l'emploi pluriel**

Paris : Syros, 1999, 291 p.

---

L'ouvrage de Guy Aznar se veut résolument optimiste sur l'avenir du chômage. Il propose un scénario dans lequel les cinq millions de personnes « qui n'ont pas de place actuellement dans le jeu social pourront y entrer ».

Dans une première partie, l'auteur fait l'éloge du travail et de l'emploi « pluriel » dont le noyau dur reste l'emploi salarié. Le travail a, pour lui, trois grandes vertus : il produit de la richesse et est source d'autonomie ; il est un outil de médiation sociale au sens où il crée du lien social et permet aux individus d'être en position d'égalité ; il est un mode d'expression de la personnalité. Mais ces vertus ne valent que pour autant que l'on accepte de réduire la durée et l'ampleur du travail, et que l'on élargisse l'emploi au-delà de l'emploi salarié. L'important est qu'il y ait du travail pour le plus grand nombre, peu importe la forme, et que l'on donne une reconnaissance et un statut

au travail intermittent et instable qui s'impose désormais comme norme sociale. Il faut que les individus puissent accéder au temps choisi, combiner divers statuts, se retirer du marché du travail au cours de leur vie active (congrés sabbatiques, familiaux, associatifs, de formation) et passer facilement d'un emploi à un autre. Mais cette souplesse du travail doit absolument s'accompagner de garanties sociales nouvelles. Il faut, nous dit-il, « associer le temps de la formation à un salaire pour qu'il s'insère dans le cercle de l'emploi, associer le temps des études à un salaire étudiant, le temps de maternage à un salaire parental, le temps du bénévolat à un salaire associatif, etc. ». L'emploi « pluriel », c'est précisément la résultante de la diversification des formes de travail. C'est à la fois le travail salarié ou indépendant, « l'addition du temps effectif et des pauses de travail », ou encore l'alternance entre le tra-

vail « sédentaire » (contrats à durée indéterminée) et le travail « nomade » via des temps de passage par la formation. C'est par ce biais, en bref, que l'on peut revenir au plein emploi et aller vers une société « plurielle ».

Dans la deuxième partie, Guy Aznar part de l'idée que le moment est opportun pour entreprendre une action volontariste en faveur de l'emploi. La pression démographique s'allège progressivement et disparaîtra à partir de 2006. Les pertes massives d'emplois agricoles et les grandes restructurations industrielles sont derrière nous. Le mécanisme du déversement reprend. Grâce aux gains de productivité (y compris dans les services informatisables) et à l'adaptation des jeunes générations aux nouvelles technologies de l'information et des télécommunications, l'emploi se déplace vers les services à la personne potentiellement croissants. Le contenu en emplois de la croissance s'améliore. On n'a plus besoin d'une croissance économique aussi forte pour stabiliser le chômage (2 % à 2,5 % suffisent désormais). Si celle-ci reste essentielle pour dynamiser l'emploi, elle doit être plus qualitative, et donc plus respectueuse de l'environnement et des choix de vie des individus. En s'appuyant sur diverses mesures expérimentées ou proposées en France et en Europe, il montre qu'il serait possible de créer (hypothèse basse) environ 2,7 millions d'emplois « pluriels » en cinq ans. La stratégie à mettre en œuvre se déclinerait en trois grands axes regroupant chacun plusieurs dispositifs : les créations d'emploi, notamment dans les petites et très petites entreprises, dans le secteur associatif et par le biais des emplois jeunes ; la réduction et l'aménagement du temps de travail, qui seraient la principale source d'emplois (réduction collective du temps de travail ; temps choisi ; congés sabbatiques, familiaux, associatifs ou de

formation ; préretraites) ; l'alternance d'emplois, qui agirait positivement sur la mobilité du travail (travail/formation, chez les adultes comme chez les jeunes ; travail/insertion). Ces différentes actions devraient permettre à tous ceux qui le désirent de retrouver un emploi. Le coût global de l'opération ne serait pas insurmontable (37,8 milliards de francs la première année, 135 milliards la cinquième année). Il correspondrait, en gros, aux économies d'indemnisation liées à la diminution du chômage (deux millions de chômeurs évités au bout des cinq années) et à la réaffectation de certaines dépenses actives (au lieu d'être versées aux chômeurs, ces dépenses financeraient, par exemple, des emplois associatifs). Guy Aznar estime qu'en cinq ans, la moitié du budget global du chômage pourrait être transformée en budget de stimulation de l'emploi.

Il s'agit, au total, d'une analyse prospective sur le chômage, innovante, intéressante, vivante et bien documentée. On peut simplement regretter que l'auteur soit trop elliptique sur certains points, notamment sur le concept de plein emploi et son lien avec l'emploi « pluriel ». N'y a-t-il pas un dosage à trouver dans chaque secteur d'activité (en fonction des caractéristiques de la demande) entre l'emploi « sédentaire » et l'emploi « nomade » ? N'y a-t-il pas à craindre un retour de l'inflation via la tension exercée sur les salaires ? Comment inciter, ou obliger, les individus à jouer le jeu de la formation et de la mobilité ? Quid de la validation des droits sociaux (en matière de retraite par exemple) durant les congés et les retraits d'activité ? Autant de questions qui méritent des précisions... et qui nous font espérer que la plume de Guy Aznar reste encore en alerte !...

Chantal Euzéby

**ROVAN Joseph**

**Mémoires d'un Français qui se souvient d'avoir été allemand**

Paris : Seuil, 1999, 555 p.

On ne résume pas des « mémoires » qui retracent le parcours d'une vie, les événements vécus, les amitiés vécues, les actes d'héroïsme et les causes défendues. Mais si l'on veut savoir et comprendre ce qu'est un citoyen de l'Europe, au sens d'un militant farouchement convaincu de la solution fédérale et tout autant de son inéluctable avènement, il faut lire les Mémoires de Joseph Rován, dont le titre dit tout à la fois le périple et la passion : Mémoires d'un Français qui se souvient d'avoir été allemand. Descendant d'une famille juive berlinoise, libérale et aisée, convertie au protestantisme dès le XIX<sup>e</sup> siècle, Joseph Rován est arrivé en France en 1934. Il a alors 16 ans, et ses brillantes études le mènent du lycée Carnot à Sciences Po, berceaux de rencontres et d'amitiés qui se renforceront dans la Résistance. Au cours de l'été 1938, il fait partie d'un groupe de jeunes gens qui rejoignent à bicyclette la communauté du Contadour fondée par Jean Giono : le voilà pris dans la contradiction de l'attrait du pacifisme et de la conviction, dès la guerre d'Espagne, qu'il faut tenir tête aux menaces totalitaires. C'est tout Joseph Rován : chrétien convaincu par une foi sans faille (il se convertira au catholicisme lors de son séjour à la prison de Fresnes), il est à la fois indulgent à l'égard de ceux qui se trompent (les jeunes des Hitler-Jugend<sup>1</sup> qu'il a côtoyés pendant ses années de lycée à Berlin, comme plus tard ses amis communistes rencontrés dans la Résistance et dont l'obsession

de l'antifascisme retiendra d'ouvrir les yeux sur les crimes de Staline), et d'une constante, inébranlable fermeté dans son engagement politique, celui d'un démocrate chrétien (ou d'un chrétien démocrate ?) qui n'a jamais cessé, depuis le Contadour, de rêver d'une communauté rapprochant les hommes, les cultures, les classes, les nations.

La défaite de 1940 le mène à Lyon où très vite, proche des Jésuites de Fourvière, les pères Chaillet et de Lubac (fondateurs de Témoignage chrétien), il s'engage dans la Résistance, officier clandestin nommé par Londres et pourvoyeur numéro un des faux papiers, d'abord en zone Sud, puis en zone Nord, jusqu'à son arrestation et sa déportation à Dachau. C'est là qu'il rencontre Edmond Michelet qu'il suivra après leur libération, de cabinet en cabinet, dans les différents ministères occupés par ce dernier, sans autre ambition que de rendre service.

En 1945, face à une Allemagne qui a capitulé sans conditions, il publie dans Esprit un article aussitôt remarqué, « L'Allemagne de nos mérites », qui plaide pour la réconciliation et en appelle à la responsabilité des Alliés, celle des Français en particulier, les plus proches voisins, adversaires, victimes et vainqueurs, que les erreurs du traité de Versailles peuvent encore tenter. Quand Edmond Michelet est à la Défense, Joseph Rován s'occupe de gagner à la démocratie les jeunes officiers allemands prisonniers en France et s'oppose avec lui à l'entraînement des mesures qui conduiront à notre guerre d'Indochine ; quand Michelet

1. Jeunesses hitlériennes.

est garde des Sceaux, il travaille à combattre la torture en Algérie et à préparer les premières négociations avec les « rebelles », notamment en extrayant Ben Bella et les « chefs historiques » prisonniers à Fresnes pour les sortir du statut de droit commun en les installant sur l'île d'Aix — « reconnaissance indirecte mais éclatante du caractère politique de l'affaire ».

Dès sa sortie de Dachau, Joseph Rován s'est appliqué à développer les échanges entre intellectuels et étudiants de France et d'Allemagne, tout comme il s'est engagé à Travail et Culture, dans l'éducation populaire, pour rapprocher intellectuels et ouvriers. Secrétaire de rédaction de la revue *Esprit*, sans trop bien s'entendre avec Emmanuel Mounier, il deviendra correspondant en France de radios et de journaux allemands, et interprète pour la France des développements sociaux et politiques d'outre-Rhin. Parlant un trop bel allemand, il sera collé à l'agrégation et finira professeur émérite de civilisation allemande à la Sorbonne, auteur de nombreux livres sur l'Allemagne et l'Europe, et toujours président du groupe BILD (le Bureau international de liaison et de documentation), qui organise des colloques et des conférences, forme chaque année des animateurs encadrant les échanges entre jeunes Allemands et Français et publie plusieurs revues essentielles à l'idée que nous nous faisons aujourd'hui de l'ancien « ennemi héréditaire ».

Si la vie adulte est le rêve réalisé de l'adolescence, ce parcours de Berlin à Paris mais aussi, plus profondément encore, de Paris à Chabuis (en Auvergne), où il est devenu « bourgeois électeur dans la vallée de la Maronne »,

ne lui a jamais fait oublier son expérience communautaire du Contadour. Joseph Rován se considère comme citoyen d'une Europe unie se constituant en grande puissance mondiale face aux États-Unis et à l'Asie, dont la langue commune sera inévitablement l'anglais, comme le latin fut celle du Moyen Âge. C'est ici, bien sûr, que le rêve bute sur l'irrépressible poids de l'histoire et des vieux États-nations : la partie est loin d'être gagnée, malgré les promesses de l'euro. Mais, si d'aventure une Europe politique vraiment unie doit se constituer un jour, Joseph Rován en aura été l'un des pionniers les plus acharnés. Je ne suis pas sûr, personnellement, que la foi, la conviction et l'indulgence dont il a toujours témoigné suffiront à transformer le rêve en réalité. Et l'Allemagne d'après Bonn et Helmut Kohl, l'Allemagne de Gerhard Schröder qui retrouve Berlin comme capitale retentit à nouveau, après Martin Walser revendiquant la mémoire à effacer, de l'appel à l'eugénisme et à la sélection des surhommes lancé par Peter Sloterdijk. Pourtant, c'est bien Günter Grass que le prix Nobel honore, comme pour réconcilier l'Allemagne avec elle-même. Les Mémoires de Joseph Rován sont le témoignage d'un combat qui aura été bien plus efficace que ne l'a été celui de Heine dans l'intelligence de ce qui associe inextricablement le destin de la France à celui de l'Allemagne, mais les jeux ne sont pas faits, malgré l'encadrement commun dans l'Union européenne, et l'on peut se demander si, pour les générations qui n'auront pas vécu les horreurs de la dernière guerre mondiale, le consensus allemand sera toujours selon ses vœux.

Jean-Jacques Salomon

**LUSSATO Bruno**

***La Troisième Révolution***

Paris : Plon, 1999, 210 p.

Pour bien apprécier toute la richesse de ce livre, il faut connaître Bruno Lussato, ses passions, ses partis pris, ses coups de génie. Mais même ceux qui ne le connaissent pas comprendront mieux quelques réalités actuelles parce qu'elles sont décrites par un homme qui est profondément autodidacte. Autodidacte, c'est-à-dire comme saint Thomas, n'admettant que ce qu'il a pu vérifier par lui-même. Cela n'empêche pas Bruno Lussato d'être pleinement diplômé et d'enseigner au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).

Pour lui, la première révolution (celle dont il a été le témoin) est celle des hypermarchés. À la société traditionnelle où l'on achète des produits connus et que parfois l'on aurait pu voir fabriquer, succède l'industrialisation du commerce, sa massification avec ses bons côtés, la banalisation du luxe, et ses risques, l'anonymat.

Bruno Lussato qui a longtemps travaillé au Bazar de l'Hôtel de ville (BHV), où il a appris à se méfier des recettes de consultants promettant le profit par la révolution des méthodes et entraînant le désordre, avait été séduit par Bernardo Trujillo, l'homme qui, à Dayton, enseignait l'avenir du commerce. Carrefour et quelques autres sont les enfants de Trujillo. Bruno Lussato rêvait de les imiter. Il n'a convaincu ni son industriel de père ni les dirigeants pourtant sympathiques du BHV de l'aider. Alors il est devenu professeur et consultant, passionné d'informatique et grand pourfendeur d'IBM. Il accusait « l'Empire » de

vouloir tout centraliser au travers de ses « gros chaudrons ». Il préconisait, avant même qu'elle apparaisse, la petite informatique répartie permettant la décentralisation des décisions et la démocratie à la base.

Il a vu juste. Au passage, il a inspiré l'action de chefs d'entreprise aussi prestigieux que François Dalle et toute la campagne de l'Institut de l'entreprise sur le « taylorisme à l'envers ».

Est-ce qu'Internet favorisera la troisième révolution, autrement dit celle de la qualité de vie, celle du bon sens permettant d'utiliser les outils dont nous disposons pour donner à chacun la possibilité de choisir plutôt que de se laisser englober par la banalité répétitive ? À partir de là, Bruno Lussato énumère les dangers qui menacent nos sociétés en essayant d'apporter des réponses pour les combattre :

- lutter contre l'effet de masse ;
- redresser les classes moyennes écrasées par les politiques « d'égalité » ;
- casser les rigidités bureaucratiques et redonner à l'humain la place qu'il mérite dans nos horaires ;
- privilégier les sensations sur l'abstraction ;
- revenir au concret : il faut du temps pour acquérir un vrai savoir et du discernement (Socrate le disait déjà) ;
- donner la préférence aux services humanisés et remplacer la notion de prix par celle de rapport performance/prix (préférez-vous la stupide musique d'ambiance d'un supermarché ou un concert vécu ?).

C'est de la civilisation humaine qu'il s'agit, affirme Bruno Lussato. Il

le dit avec passion mais en sachant ce dont il parle, ce qui distingue son cri d'alarme des livres dont nous sommes abreuvés sur « l'horreur écono-

mique », écrits par des gens qui craquent dans la soupe sans en connaître le contenu.

Michel Drancourt

---

**BLOCH-LAINÉ François**

**Faire société. Les associations au cœur du social**

Paris : Syros, 1999, 192 p.

---

La proximité du centenaire de la loi de 1901 verra se multiplier dans les mois à venir les livres consacrés aux associations. Cet ouvrage collectif, placé sous la direction de François Bloch-Lainé, présente l'intérêt de dresser un bilan du monde associatif, sans éluder les sujets de controverses. Les 12 contributeurs portent un regard croisé sur les organisations associatives qui œuvrent essentiellement dans le champ sanitaire et social.

La première partie est tout entière consacrée à l'évolution des « œuvres associatives » au cours du dernier demi-siècle. De nombreuses références statistiques sont extraites du programme John Hopkins de comparaison internationale. Elles ont le mérite de concentrer les principales données chiffrées utiles à la compréhension du « boom associatif » français. Parmi les données de cadrage les plus significatives retenons qu'il existe aujourd'hui 800 000 associations (dont seulement 250 000 sont inscrites au fichier SIRENE), qu'il s'en crée 60 000 par an (trois fois plus qu'en 1970). L'emploi associatif (960 000 emplois équivalents temps plein en 1995) a progressé de près de 20 % en cinq ans et représente 4,9 % des emplois rémunérés en France (soit l'équivalent des emplois de l'agriculture ou de l'emploi salarié de l'en-

semble des industries de biens de consommation). Le bénévolat concerne un Français sur quatre (soit environ un million d'emplois équivalents temps plein). Enfin, le budget total du secteur est estimé à 290 milliards de francs (soit l'équivalent du budget de la construction mécanique).

La deuxième partie traite des principes fondamentaux du fonctionnement associatif, aux plans tant juridique, économique que sociologique. Quelles sont les « spécificités méritoires » qui les distinguent des autres organisations et qui justifieraient des traitements spéciaux ? Ni administration, ni entreprise, l'originalité de l'association tient à l'articulation entre l'organisation et son projet « à penser ensemble au lieu de les penser l'un après l'autre ». L'émergence associative part du sentiment éprouvé de l'absence de réponse adaptée à un problème vécu. La nécessité de rassembler les adhérents, alliée à l'existence officielle attestée par une entité juridique dotée de la personnalité morale, appelle la référence à un « bien commun ». Les associés cherchent ainsi à mieux concilier projets individuels et projets collectifs. Dès lors, la question est de savoir si les associations, en leur qualité de corps intermédiaires, ont une légitimité à exprimer des intérêts collectifs, et si ces derniers rejoignent

l'intérêt général ou bien s'ils s'y opposent.

La dernière partie tente de définir une grille de lecture pour reconnaître une association comme « authentique ». Autrement dit, existe-t-il « un état d'esprit associatif », tout comme il existe un esprit d'entrepreneur, de fonctionnaire, d'élus, d'enseignant ? L'hétérogénéité du secteur est assurément très grande, mais toutes les associations doivent aujourd'hui maîtriser divers changements : assurer une meilleure indépendance vis-à-vis des institutions, développer leur influence, organiser les relations entre administrateurs bénévoles et salariés techniciens, améliorer leurs outils de gestion, et favoriser leur regroupement pour mieux se comparer avec les autres acteurs européens de l'économie sociale.

Les associations sont contraintes désormais de concilier pertinence de leur projet et performance de leurs activités économiques. Pour y parvenir, peuvent-elles adopter et reproduire les modèles de fonctionnement des organisations traditionnelles sans y « perdre leur âme » ?

Parler d'une association, c'est considérer une double dimension : son « projet militant » (la finalité) et son « organisation » (les fonctionnements). Au niveau du « projet », la réduction de l'association à un simple assemblage utilitariste d'intérêts et de valeurs n'est plus de mise aujourd'hui. Le « fait associatif » présente en effet d'autres caractéristiques qu'il convient d'apprendre à mieux cerner à l'avenir. À titre d'exemple, la référence à un « bien commun » permet de considérer les associations comme des espaces publics de libre débat dans la société civile. Au niveau de l'organisation, les modèles déjà identifiés dans les administrations et dans les entreprises sont pertinents. Celui de la contingence

concerne l'encastrement des activités économiques autour de trois pôles : un pôle non marchand (contractualisation avec les pouvoirs publics), un pôle marchand (appelé à se restructurer suite à l'instruction fiscale du 15 septembre 1998) et un pôle non monétaire (fruit de la mobilisation de ressources humaines sous forme d'engagements volontaires et d'activités bénévoles).

La dimension du pouvoir liée aux « jeux stratégiques » est plus ouverte que dans les autres modèles connus. De toutes les formes d'organisation, l'association est probablement celle dont le pilotage est le plus original. L'aspect le plus complexe réside sans nul doute dans la maîtrise des relations élus-permanents. Les premiers se sont vus confier un mandat d'administrateurs par l'assemblée générale. Ils ont un pouvoir d'orientation et de décision stratégique que leur confère leur légitimité institutionnelle. Les seconds ont été recrutés sur des critères techniques. Ils ont pour seule légitimité leurs compétences professionnelles. Savoir gérer toute la complexité du fonctionnement d'un ensemble humain composé de responsables bénévoles et de salariés, représente un réel facteur clef de succès, c'est-à-dire une compétence que toute association 1901 doit savoir maîtriser afin de rendre son action efficace et performante.

L'alliance président-directeur constitue sans aucun doute le « noyau stratégique », à savoir : le couple appelé à piloter l'association au quotidien. Loin de recourir à des discours normatifs, il convient de reconnaître avec l'auteur que « la seule bonne modalité de direction est celle qui convient le mieux à une association donnée et à un moment donné ». Dès lors, comment concilier un statut d'élus, lié par un mandat électif basé sur le volontariat et

qui reste précaire (car soumis à élection annuelle bien souvent) avec celui du « permanent » lié par un contrat de travail à durée indéterminée et dont la fonction est basée sur le lien de subordination ? Parce qu'il est urgent de redonner aux administrateurs bénévoles un rôle plein et entier dans le pilotage stratégique de leur association, il convient en matière de management de fuir la confusion des rôles pour lui préférer la complémentarité des fonctions.

En résumé, cet ouvrage donne au lecteur des éléments de réflexion pour

comprendre la « méthode associative ». Le « tiers-secteur » ne se définit pas seulement a contrario par rapport à l'administration ou à l'entreprise, il a sa propre logique. Certes, la démonstration qui en est faite est centrée sur les associations « qui effectuent des prestations de services procédant de solidarités, aux fins de secours et d'entraide ». Mais bon nombre d'autres organisations sans but lucratif (OSBL) y trouveront motif à réflexion sur leur propre « raison d'être » et leurs propres « fonctionnements internes ».

Jean-François Pépin

---

**BÉHAR Pierre**

***Vestiges d'empires. La décomposition de l'Europe centrale et balkanique***

Paris : Desjonquères, 1999, 171 p.

---

Voir l'interview de Pierre Béhar par Bernard Cazes en page 45 de ce numéro.

---

**GABILLIET Philippe**

***Savoir anticiper. Les outils pour maîtriser son futur***

Paris : ESF (coll. Formation permanente), 2000, 176 p.

---

Voir l'analyse de cet ouvrage par Michel Godet en page 37 de ce numéro.

## COMPTES RENDUS

---

**BLACKMAN Colin (sous la dir. de)**

**« Foresight »**

*Foresight*, n° 6, décembre 1999, pp. 491-592, Cambridge

---

Ce numéro spécial de la revue *Foresight* est consacré... au *foresight*, c'est-à-dire à la prospective technologique. Un article général expose d'abord les méthodes et techniques du *foresight*, de la méthode Delphi à celle des scénarios en passant par les panels d'experts, et dresse un panorama des études en cours. Six technologies clés sont ensuite successivement passées en revue : les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'énergie, les technologies de l'environnement, les matériaux, l'industrie agroalimentaire et les transports. Pour chacune, les conclusions des différentes études nationales sont synthétisées et comparées. Le Japon et les États-Unis apparaissent comme les plus grands utilisateurs de ce genre d'exercice. Au Japon plus précisément, 64 % des prévisions technologiques de ces 20 dernières années se sont réalisées, entièrement ou en partie, et le *foresight* est largement considéré comme un outil important pour orienter le développement.

Les auteurs des articles appartiennent à l'IPTS (Institute for Prospective Technological Studies) basé à Séville. Ils fournissent de nombreuses et précieuses informations sur les programmes nationaux en matière de *foresight* (on retiendra en particulier la bibliographie et les sites Internet à la fin du premier article).

Céline Laisney

---

**CROZIER Michel / TILLIETTE Bruno**

***Quand la France s'ouvrira...***

Paris : Fayard, 2000, 212 p.

---

Malgré les changements intervenus depuis 30 ans, la société française reste bloquée, tel est le constat de Michel Crozier et Bruno Tilliette. En examinant quelques domaines caractéristiques mais divers, les processus d'innovation, la lutte contre le chômage, les politiques publiques, l'aménagement du territoire, la formation des élites, le système éducatif ou encore la santé, nos auteurs tentent de nouveau de cerner les différents types de dysfonctionnements mais aussi de proposer des pistes pour s'en affranchir.

L'absence de préparation rationnelle des décisions et de culture d'évaluation rend inefficace, par exemple, le système d'aide au chômage. La logique cloisonnée des pouvoirs ne permet pas de coopération réelle entre les acteurs ni la mise en commun des compétences comme le suggère le *re-engineering*. Le mode de décision auquel les élites intellectuelles sont formées repose sur le raisonnement déductif, où les observations empiriques sont systématiquement gommées au profit d'une ligne qui va du sommet (l'État, l'administration...) à la base, sans concertation réelle. Dès lors, le système éducatif est désigné comme le lieu essentiel des difficultés tout en étant celui des ébauches de solutions. L'école

diffuse en effet un certain nombre de valeurs qui structurent la culture française mais en retardent l'entrée dans la postmodernité, c'est vrai du rôle excessif du diplôme ou encore de l'égalitarisme.

Cependant, des fenêtres peuvent s'ouvrir vers l'avenir. Il faut d'abord réorienter le système de formation vers des pratiques interactives où les acteurs du terrain confrontent et enrichissent leurs points de vue, mettent en œuvre des stratégies, en évaluent les résultats, avant de formuler des solutions générales : bref, une démarche pragmatique rompant avec le schéma déductif. Plus globalement, l'État doit devenir un régulateur de la société et laisser se développer un libéralisme de partenariat assurant aux individus autonomie et capacité d'innovation. À cet égard, la construction européenne devrait conduire à la comparaison des systèmes décisionnels et donc à leur décloisonnement. En définitive, pour sortir de ses blocages, la France doit s'engager dans la voie d'un capitalisme partenarial et abandonner le modèle du capitalisme hiérarchique.

*Philippe Cauche*

---

**GAILLARD Anne-Marie / GAILLARD Jacques**

***Les Enjeux des migrations scientifiques internationales. De la quête du savoir à la circulation des compétences***

Paris : L'Harmattan, 1999, 233 p.

---

La fuite des cerveaux est un thème qui redevient d'actualité. Mais pour comprendre ce phénomène, il faut substituer à la logique du *brain drain*, où le pays d'origine serait perdant et celui d'accueil gagnant, celle de *brain gain*, dans laquelle l'expatriation des élites représenterait également, pour les pays dont elles sont issues, une opportunité. Opportunité en termes d'apport économique (par les transferts monétaires en devises fortes provenant des communautés à l'étranger), d'appui politique (par l'existence de groupes de pression disposés à défendre les intérêts de leur pays) ou encore de transfert potentiel de technologie. Le Japon, pionnier dans ce domaine, présente une longue expérience dans l'art de mettre à profit les acquis scientifiques et technologiques étrangers. C'est donc à une reconsidération de ce qu'ils appellent la « nouvelle donne migratoire » que nous convient dans ce livre Anne-Marie Gaillard, anthropologue, et Jacques Gaillard, responsable des relations internationales.

Après avoir replacé dans une perspective historique le processus de migration des élites, de la Grèce antique aux universités du Moyen Âge en passant par le monde arabe et redéfini ses enjeux géopolitiques, les auteurs s'attardent sur la question des études à l'étranger. Les cas de la Chine (pour laquelle l'hypothèse d'un retour des élites n'est pas improbable), de l'Inde et de la Russie sont ensuite étudiés. Un dernier chapitre s'intéresse à la mise en place de réseaux pour rassembler les diasporas et garder le contact avec les scientifiques exilés, réseaux qui ont gagné en efficacité avec les nouveaux médias électroniques.

*C.L.*

---

**GUELLEC Jean**

***Atlas de l'espace mondial***

Paris : Ellipses, 1999, 192 p.

---

Parmi les ouvrages parus récemment, cet *Atlas de l'espace mondial* est probablement celui qui explore le plus de futurs possibles en abordant des thèmes qui vont de la place de l'État dans le monde à l'envoi de la géo-économie en passant par l'invasion des drogues ou le nouveau rayonnement du Royaume-Uni. À cette première qualité s'ajoute celle d'illustrer chacun des 27 thèmes ainsi abordés par une carte qui éclaire les enjeux en les déclinant sur le double plan spatial et

thématique. D'où un jeu de miroir entre texte et carte qui fait mieux comprendre les multiples dimensions des défis liés à l'environnement, au terrorisme, à l'énergie... Récusant le déterminisme de la « Geopolitik » d'un Ratzel, l'auteur souligne que « comprendre le monde exige de recourir à la géopolitique, l'économie, la sociologie, etc. ». La nouvelle géopolitique qu'il expose emprunte aux deux écoles des relations internationales tant il est vrai que tout autre prisme apparaîtrait réductionniste. En effet, si « la centralité de l'État posée par l'école réaliste est contestée, les rapports de force sont plus présents que jamais », tandis que « l'interdépendance annoncée par l'école transnationale va de pair avec une compétition plus âpre pour contrôler les espaces immatériels et virtuels ». La lecture de cet atlas nous délivre finalement l'image d'un monde où s'entrecroisent déterminisme et indéterminisme, invariance et changement, d'un monde complexe donc, où, loin que le futur soit joué d'avance, les hommes peuvent exercer leur liberté.

*Jean-Paul Maréchal*

---

**KAPSTEIN Ethan B.**

***Sharing the Wealth. Workers and the World Economy***

Londres : Norton and Co, 1999, 220 p.

---

Ethan B. Kapstein introduit son livre avec la thèse selon laquelle la justice sociale favorise le développement économique. Une meilleure répartition des revenus et des opportunités conduit en effet à une plus grande stabilité sociale, de plus forts taux d'investissement et une productivité du travail plus élevée. Mais les travailleurs bénéficient rarement, dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, de cette justice économique. Or, selon l'auteur, la croissance future dépend largement de la possibilité pour les employés de profiter des avantages de la mondialisation et de la capacité des employeurs à mettre en place des politiques pour promouvoir l'équité et plus seulement l'efficacité. Comment redistribuer la richesse sans user de la coercition devient une question de plus en plus importante car les États n'ont qu'une petite marge de manœuvre. Reste la responsabilité du marché et des consommateurs qui peuvent agir, par exemple, en achetant et en investissant dans des produits « éthiques ». E. Kapstein suggère que les consommateurs et citoyens s'organisent pour promouvoir des codes de bonne conduite dans le travail. De même, il entrevoit un lien possible entre la libéralisation des échanges et la mise en place de normes internationales — et de sanctions pour les pays qui ne les respecteraient pas. Il imagine un « Bretton Woods des travailleurs » qui donnerait à ceux-ci une tribune pour se faire entendre et permettrait une supervision des activités des multinationales. De telles réformes seraient non seulement plus justes, mais stimuleraient, selon lui, la croissance.

*Danielle C. Cervantes*

**Ces comptes rendus sont extraits de la base de donnée informatisée  
sur les études prospectives « Octave », créée par l'association  
Futuribles International.**

*Pour en connaître les modalités de consultation, contacter  
Céline Laisney, à Futuribles, au 33 (0)1 53 63 37 72.*

### **The Changing Values of the French**

*Pierre Bréchon and Jean-François Tchernia*

At the end of the 1970s, a group of social scientists started a research project on the value systems held by Europeans; using representative samples of the population of each country and basically identical questionnaires, they were then able to carry out three detailed studies, roughly ten years apart. A special issue of the journal *Futuribles* (number 200, July-August 1995) was devoted to the trends that emerged from the surveys held in Europe in 1981 and 1990. While awaiting the publication of another special issue covering the whole of Europe on the basis of the results of the last survey, carried out in 1999, the main trends for France are briefly presented here for the first time.

First, Pierre Bréchon and Jean-François Tchernia review the trends observed over 20 years (1981, 1990 and 1999) by age cohort (generation). They distinguish three areas:

- one where values seem to have remained quite stable, such as the desire of the French to free themselves from the major intangible principles and, despite their continuing attachment to the family, their lack of interest in marriage;
- one where there has been rapid change, such as the growing tolerance of homosexuality, intransigence vis-à-vis Right-wing extremism and increasing secularization;
- finally, one where values are changing more slowly. Three basic trends stand out here: first, the fact that the French are increasingly critical of their society yet at the same time more and more of them say they are personally happy. Next, the fact that "traditional" participation in political life (voting in elections) is falling, but new forms of direct participation are on the increase. Finally, as a corollary of the decline of regard for the major principles, the French are strongly attached to freedom of individual choice but also consider that it is important to maintain social order.

In the second part of their article, the authors try to explain the processes behind these results: why some values remain stable while others change, and to explore what can be learned about the future from the trends observed. Instead of relying on the standard distinctions based on age, generation and period, they identify natural cycles (including the biological cycle, the life cycle and the cycle of generations), structural trends (strongly influenced by social change) and historical events (classified in two categories depending on how long their impact lasts).

They are then able to suggest several keys to a better understanding of the factors most responsible for changes (or absence of change) in values and to establish an extremely useful basis for studying values in the future.

### **Unemployment Benefit: a System in Need of Reform**

*Chantal Euzéby*

The French system of unemployment benefit is unsuitable and should be reformed, according to Chantal Euzéby.

The system was created in a period of full employment, and indeed it has been through two reforms (in 1984 and 1992): the first made a distinction between the insurance element (the "Assedics") and "national solidarity" element (allocations specifically to maintain the income of the less fortunate and to help them find jobs); the second aimed to prevent further growth of expenditures on benefits. Yet as a result, the system was no less unfair (more than half the unemployed do not qualify for benefit) and unsuitable, offering too few incentives to seek work, especially in the context of current changes in the labour market, with the growth in insecure temporary, part-time jobs...

The author therefore stresses the need to reform the French unemployment benefit system, so as to make it fairer, to adapt it to cope with the moves from job-to-job now

expected, to voluntary social work, and to improve the incentives to seek work. This would mean reassessing the division into insurance and income supplement branches, in order especially to provide better cover against risks, above all for the most vulnerable people, and job opportunities for the unskilled.

**A Cognitive Approach to Futures Studies. Thoughts on the Book by Philippe Gabilliet *Savoir anticiper. Les outils pour maîtriser son futur (Know How to Anticipate. The Tools for Mastery of One's Future)***

Michel Godet

In the book by Philippe Gabilliet, which he reviews in this article, Michel Godet has found material to stimulate thinking about the future. He shares the main points here.

Stressing first that Philippe Gabilliet has been influenced by the cognitive sciences in adopting a novel approach to futures studies, Michel Godet identifies "four key ideas" in the book:

— The first relates to the existence of invariants of different kinds, the most obvious being associated with the human race.

— The second relates to the existence, despite these well-known invariants, of room for manoeuvre that allows determined individuals to build for themselves the future that they want. This fits in with the affirmation dear to experts in the field that the future is above all an area of freedom and power.

— The third relates to the existence of mental models of the future that, although often unconscious, strongly influence our perceptions of the future, and hence the scenarios that we develop.

— The fourth idea relates to what Philippe Gabilliet calls the "compass of destiny", to the four key questions to which every individual (every community?) needs to be able to respond.

**The Future of Europe: Lessons from History. In the Light of the Book by Pierre Béhar, *Vestiges d'empires. La décomposition de l'Europe centrale et balkanique (Remnants of Empire. The Collapse of Central Europe and the Balkans)***

Pierre Béhar, interviewed by Bernard Cazes

"The more our society denies the past, the more it is influenced by it" argues Pierre

Béhar in the preface to his most recent book, *Vestiges d'empires (Remnants of empire)*, Paris: Desjonquères, 1999). Bernard Cazes therefore went to interview him about the process of collapse in Central Europe and the Balkans and, beyond that, about social trends over the very long term and impact of human decision-making, depending on whether these trends are taken into account or ignored.

The article is more about the past than the future. Pierre Béhar shares with us his thoughts on the construction and collapse of empires and states, in particular those created artificially, without regard to the past (as he stresses), at the end of the First World War - now history has reasserted itself. Basing his arguments on the history of the people of Europe across many centuries, he explains why certain frontiers remain stable, others are redrawn peaceably, while yet other states continue to tear each other apart in bloody conflicts.

Throughout the interview he emphasizes how important it is to recognize ethnic and national identities and how dangerous it is to construct artificial groupings, yet he also argues in favour of creating coherent political and strategic entities and picks out three that are vital in Europe. As might be expected, he is therefore extremely critical of the process of European unification — and even more so of the adoption of a common defence policy — which he feels is a case of "putting the cart before the horse", since agreements are sought about means before agreement has been reached about ends. Nevertheless, he recognizes the importance of having a common foreign policy *vis-à-vis*, in the first place, our Balkan neighbours.

A key question emerges from among the lessons of the historian for the futures studies specialist: what are the relative weights of historical determinism and of human freedom?

**Towards Urban Apartheid?**

Jérôme Bindé

Since 1997, Unesco's Analysis and Forecasting Office organizes "21st Century Talks" which bring together well-known experts on the major issues of the future.

On the basis of these discussions and the "21st Century Dialogues" which were held in Sep-

tember 1998, the person in charge of these meetings, Jérôme Bindé, has assembled the views of about sixty international experts in a book under the title, *Keys to the 21st Century*.

On the eve of its publication (Paris: Unesco/Seuil, May 2000), we reproduce here some extracts from the book by Jérôme Bindé himself on the subject of "urban apartheid".

Cities — in the past the place where people mixed and interacted — are facing a new threat: urban apartheid, spatial segregation, with the "haves" increasingly sheltering in their private fortresses from the poor and marginal.

Bindé argues that, in both North and South, we are witnessing a destruction of public space, a rapid privatization of neighbourhoods, of urban amenities and services, reserved for the more affluent, who make arrangements for themselves within their own enclosures, carefully separated from the homeless.

Are this breakdown of the city and the rise of this urban apartheid unavoidable and irreversible trends? Without hiding his concern, the author examines the range of possible developments.

*Futuribles* is a monthly independent transdisciplinary policy oriented journal (11 issues a year). Its objective is to provide its readers with a better understanding of contemporary societies dynamics, those facts, ideas and trends shaping their medium and long term possible futures.

*Chief Editor* : Hugues de Jouvenel

Futuribles : 55, rue de Varenne, 75007 Paris, France.  
Tel. 33 (0)1 53 63 37 70 – Fax 33 (0)1 42 22 65 54  
E-Mail : [revue@futuribles.com](mailto:revue@futuribles.com) – [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

## ANNONCE



# FORUM 2000

## Partenariats pour la Nouvelle Economie

26-28 Juin 2000, CNIT, Paris

### PREMIERE CONFERENCE INTERNATIONALE ET SALON DES CONNAISSANCES

(EN MARGE DE LA REUNION ANNUELLE DE L'OCDE AU NIVEAU DES MINISTRES)

Pour marquer l'avènement du nouveau millénaire, l'OCDE lance une nouvelle initiative en marge de la Réunion du Conseil au niveau des Ministres de l'an 2000. L'OCDE organise une Conférence internationale ouverte au public, le Forum 2000, qui réunira des ministres de l'OCDE, des directeurs d'organisations internationales, des dirigeants d'entreprises et des représentants d'organisations non gouvernementales et de la société civile en général.

Le Forum 2000 de l'OCDE permettra d'échanger des points de vue et de débattre des problèmes fondamentaux auxquels est confrontée l'économie du XXIème siècle, de plus en plus mondialisée et fondée sur le savoir. Il cherchera notamment à déterminer les conditions dans lesquelles cette nouvelle économie devrait fonctionner pour améliorer le bien-être des individus. Divers sujets portant sur le thème général des "Partenariats pour la nouvelle économie" seront abordés au travers d'ateliers et de séminaires.

Les grandes questions qui seront traitées lors du Forum sont les suivantes:

- Sommes-nous entrés dans l'ère de la "nouvelle économie"?
- Pouvoirs publics, entreprises et société civile: Etablir des partenariats pour les politiques gouvernementales
- Allons-nous vers un développement durable?
- Tirer pleinement profit des échanges mondiaux
- L'internet, facteur de croissance pour l'avenir?

#### LE SALON DES CONNAISSANCES

Partie intégrante du Forum 2000, le Salon des Connaissances, qui se tiendra parallèlement aux réunions, offrira aux délégués une occasion unique de découvrir les produits exposés et d'établir des liens avec pas moins d'une centaine d'organisations et d'entreprises de premier plan dont l'expérience, les connaissances ou les services viendront compléter les thèmes du Forum.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez consulter le site internet [www.oecd.org/forum2000](http://www.oecd.org/forum2000) ou contacter Stéphanie Pochon à Touchstone Exhibitions and Conferences Ltd, Tel: +44 (0) 20 8332 0044, Email: [spochon@touch-stone.co.uk](mailto:spochon@touch-stone.co.uk)

[www.oecd.org/forum2000](http://www.oecd.org/forum2000)

# *futuribles*

MAI 2000 - NUMÉRO 253

|                                                                                                                                                                                 |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Retrouver le temps</b>                                                                                                                                                       | <b>3</b>  |
| <i>Hugues de Jovenel</i>                                                                                                                                                        |           |
| <b>L'évolution des valeurs des Français</b>                                                                                                                                     | <b>5</b>  |
| <i>Pierre Bréchon, Jean-François Tchernia</i>                                                                                                                                   |           |
| <b>L'indemnisation du chômage :<br/>un système à réformer ?</b>                                                                                                                 | <b>21</b> |
| <i>Chantal Euzéby</i>                                                                                                                                                           |           |
| <b>Prospective : une approche cognitive</b>                                                                                                                                     | <b>37</b> |
| <i>À propos de l'ouvrage de Philippe Gabilliet,<br/>Savoir anticiper. Les outils pour maîtriser son futur</i><br><i>Michel Godet</i>                                            |           |
| <b>Prospective européenne : leçons d'histoire</b>                                                                                                                               | <b>45</b> |
| <i>À propos de l'ouvrage de Pierre Béhar, Vestiges d'empires.<br/>La décomposition de l'Europe centrale et balkanique</i><br><i>Interview de Pierre Béhar par Bernard Cazes</i> |           |
| <b>Bonnes feuilles</b>                                                                                                                                                          |           |
| <b>Vers l'apartheid urbain ?</b>                                                                                                                                                | <b>61</b> |
| <i>Jérôme Bindé</i>                                                                                                                                                             |           |
| <b>Actualités prospectives</b>                                                                                                                                                  | <b>69</b> |
| <b>Bibliographie</b>                                                                                                                                                            |           |
| <i>Analyses critiques</i>                                                                                                                                                       | <b>81</b> |
| <i>Comptes rendus</i>                                                                                                                                                           | <b>91</b> |
| <b>Abstracts</b>                                                                                                                                                                | <b>94</b> |



78 F - 11,89 €

2-84387-253-7